

Étude nationale sur la protection sociale des professionnels des métiers d'art



Principaux contributeurs	Laurent Marty, Jugurtha Begriche Marine Cassou, Célia Baye
Date de publication	2016
Site	www.xerfi.com
E-mail	etudes@xerfi.fr
Adresse	13-15 rue de Calais - 75009 Paris
Téléphone	01 53 21 81 51
Fax	01 42 81 42 14

1. VOTRE PROFIL ET LE STATUT DE VOTRE ATELIER D'ART	4
2. ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE	39
3. MALADIE	55
4. MATERNITÉ / PATERNITÉ	87
5. RETRAITE	95
6. VISION GÉNÉRALE	112
7. ACCÈS À L'INFORMATION	112

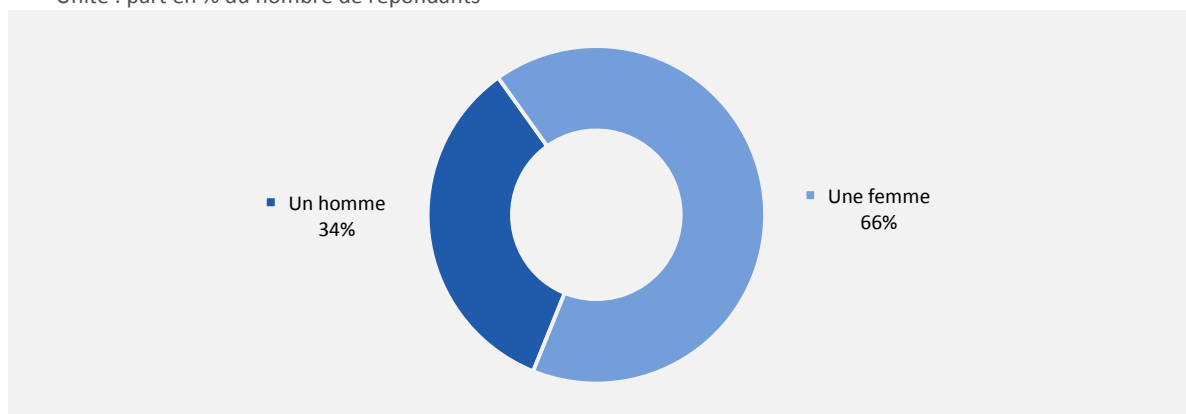
1. VOTRE PROFIL ET LE STATUT DE VOTRE ATELIER D'ART

➔ 66% des répondants sont des femmes.

- Cette part monte à :
 - 90% chez les personnes âgées entre 25 et 34 ans.
 - 78% chez les répondants ayant moins de 10 ans d'ancienneté dans les métiers d'art.
 - 68% chez les adhérents à un syndicat ou une association professionnelle, versus 58% chez les non adhérents.
 - 76% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 20 000 €, versus 24% chez les hommes.
 - 69% des structures unipersonnelles, versus 38% des ateliers d'art d'au moins 2 personnes.
- Elle tombe à :
 - 56% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 69% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 43% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.
 - 62% chez les répondants rattachés au Régime Social des Indépendants.

■ Êtes-vous ?

Unité : part en % du nombre de répondants

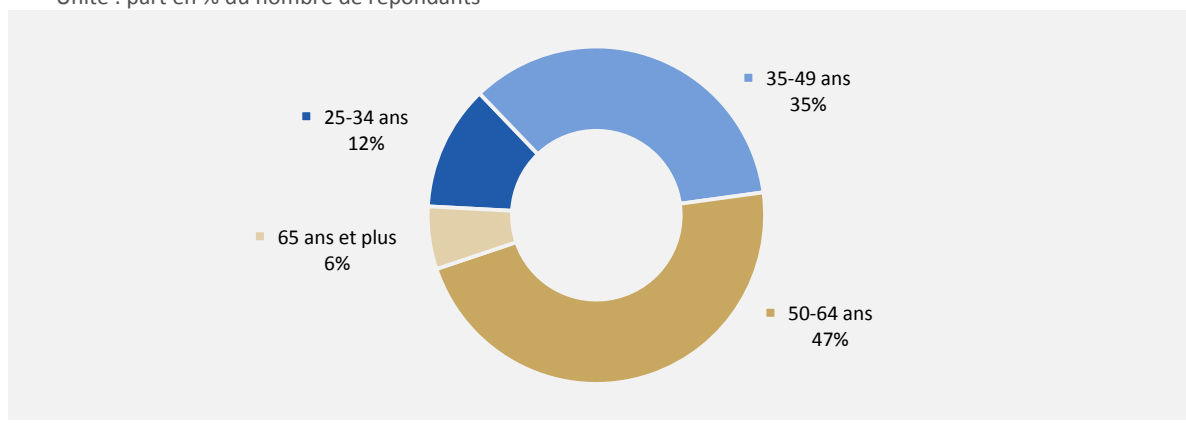


➔ 53% des répondants ont 50 ans et plus.

- Cette part monte à :
 - 64% chez les hommes, versus 48% chez les femmes.
 - 88% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art.
 - 70% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €.
 - 61% chez les répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art.
 - 62% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 51% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 69% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire.
 - 65% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes, versus 52% pour les structures unipersonnelles.
 - 61% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à l'URSSAF.
 - Elle tombe à 29% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art.
- 90% des répondants âgés entre 25 et 34 ans sont des femmes.
- 39% des répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art sont âgés entre 25 et 34 ans, versus 29% des 50-64 ans.

■ Quel est votre âge ?

Unité : part en % du nombre de répondants

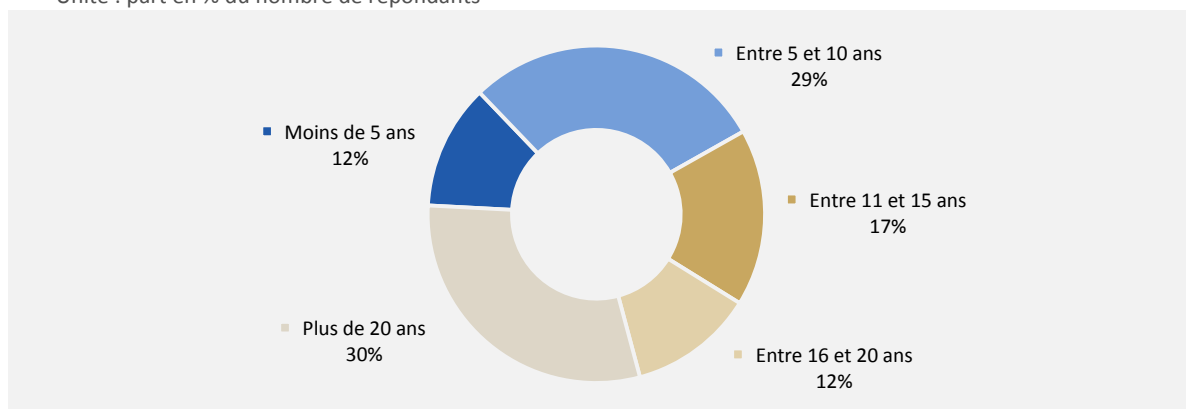


➔ 41% des répondants travaillent dans les métiers d'art depuis moins de 11 ans.

- Cette part monte à :
 - 49% chez les femmes, versus 27% chez les hommes.
 - 88% chez les répondants âgés entre 25 et 34 ans, versus 28% chez les personnes d'au moins 50 ans.
 - 60% chez les spécialistes de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie.
 - 63% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 16 % chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 48% chez les répondants n'ayant pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 19% chez ceux qui y ont souscrit.
 - 47% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Les personnes ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art sont :
 - 44% chez les hommes, versus 23% chez les femmes.
 - 44% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 25% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 32% chez les répondants ayant souscrit à une complémentaire santé, versus 17% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.

■ Depuis combien de temps travaillez-vous dans les métiers d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants



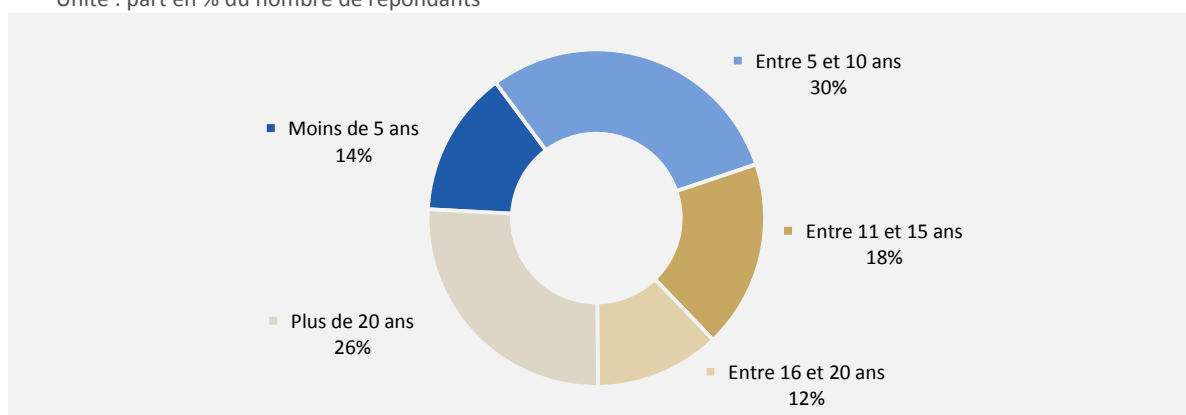
Focus « taille des ateliers d'art »

- 14% des répondants travaillant seuls opèrent dans les métiers d'art depuis moins de 5 ans, versus 2% des répondants travaillant dans des ateliers d'art d'au moins 2 personnes.
- 26% des répondants travaillant seuls opèrent dans les métiers d'art depuis plus de 20 ans, versus 58% des répondants travaillant dans des ateliers d'art d'au moins 2 personnes.

Structures unipersonnelles

■ Depuis combien de temps travaillez-vous dans les métiers d'art ?

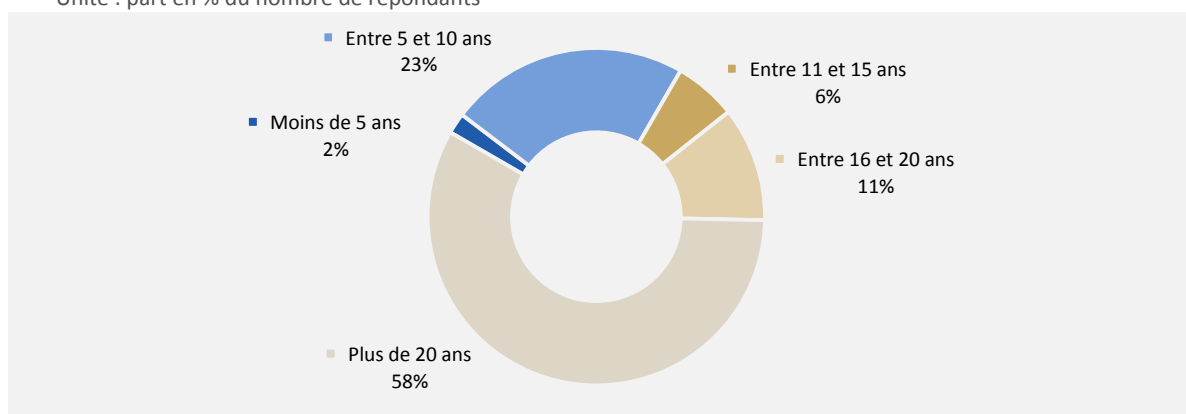
Unité : part en % du nombre de répondants



Ateliers d'art d'au moins 2 personnes

■ Depuis combien de temps travaillez-vous dans les métiers d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants

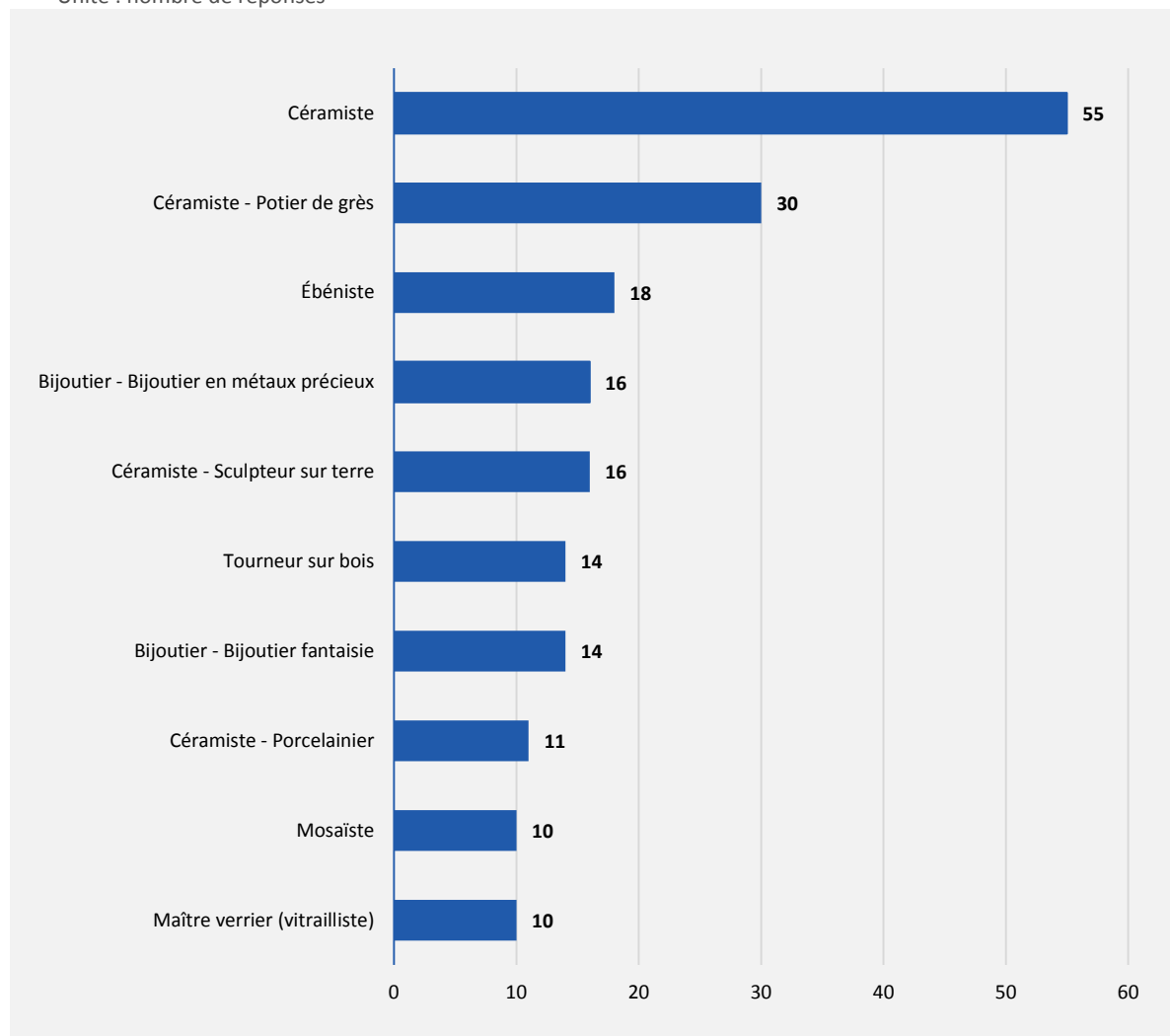


➔ La profession est composée à 13% de céramistes, 7% de céramistes-potiers de grès et 4% d'ébénistes.

- Les hommes représentent 78% des ébénistes et 71% des tourneurs sur bois.
- Les femmes représentent 88% des bijoutiers en métaux précieux, 93% des bijoutiers fantaisie, 82% des céramistes et 88% des céramistes-sculpteur sur terre.

■ Quel est votre principal métier d'art ?

Unité : nombre de réponses

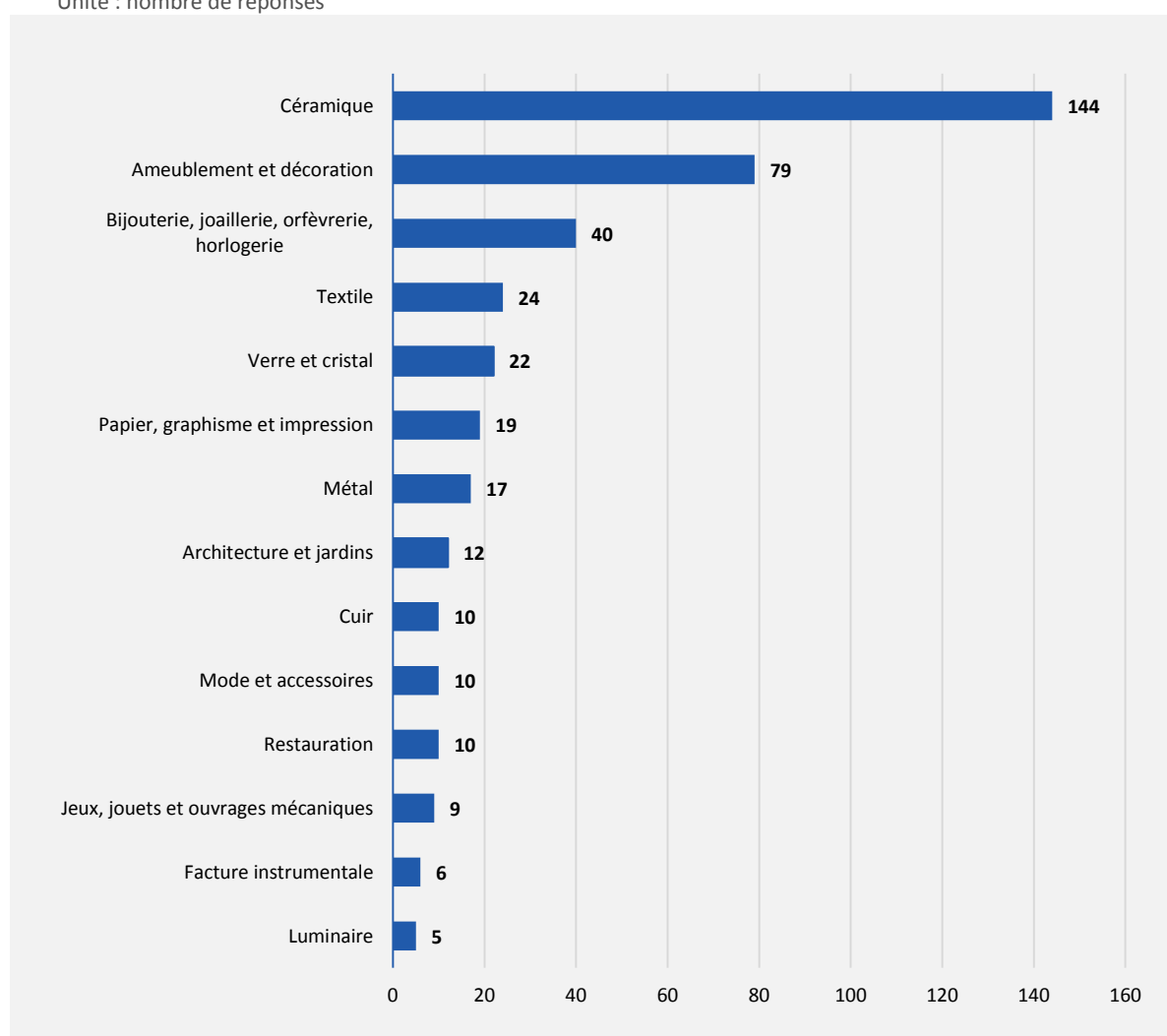


NB : ce graphique présente les 10 principaux métiers d'art recensés dans l'étude

- La profession opère principalement dans les métiers d'art liés à la céramique et à l'ameublement et décoration. Ensemble, ces deux domaines d'activité représentent 54% des répondants.
- Les hommes représentent 57% des spécialistes de l'ameublement et décoration et 76% des professionnels du métal.
- Les femmes représentent 80% des spécialistes de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie, 75% des céramistes et 88% des professionnels du textile.
- Parmi les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, 18% travaillent dans la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie, 18% dans l'ameublement et décoration et 16% dans le textile.
- Parmi les répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art, 42% opèrent dans la céramique et 18% dans l'ameublement et décoration.

■ Liste des principaux domaines d'activité

Unité : nombre de réponses



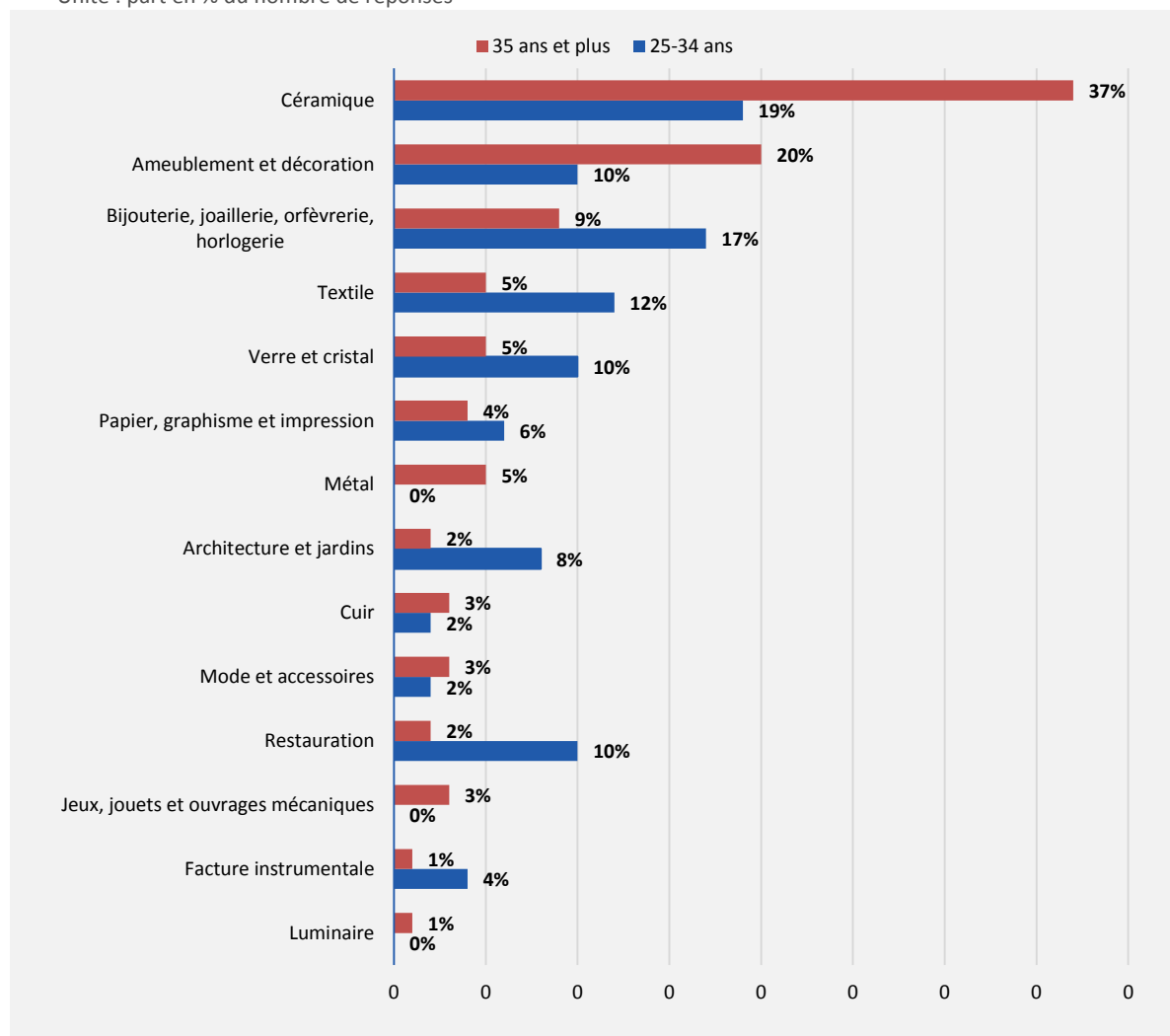
NB : 6 réponses non renseignées

Focus « âge des répondants »

- La céramique, l'ameublement et décoration, la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie, le textile et le verre et cristal sont les principaux domaines d'activité des répondants. Des écarts importants existent toutefois en fonction des différentes tranches d'âge :
 - La céramique et l'ameublement et décoration sont davantage représentés parmi les 35 ans et plus.
 - La bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie et le textile et le verre et cristal sont davantage représentés parmi les 25-34 ans.

Liste des principaux domaines d'activité

Unité : part en % du nombre de réponses



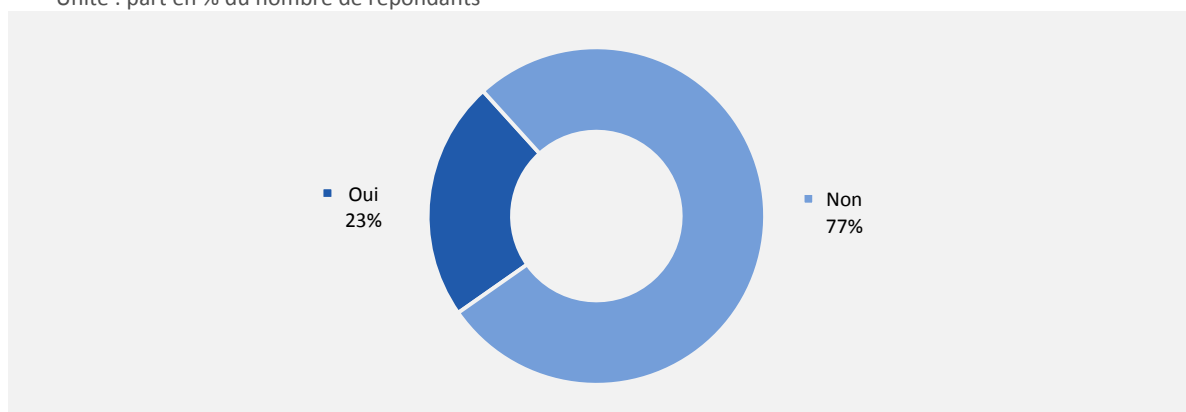
NB : 6 réponses non renseignées

➔ 23% des répondants exercent un ou plusieurs autre(s) métier(s) d'art.

- Cette part tombe à 13% chez les professionnels de la céramique.
- Elle monte à :
 - 35% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.
 - 31% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à l'URSSAF.

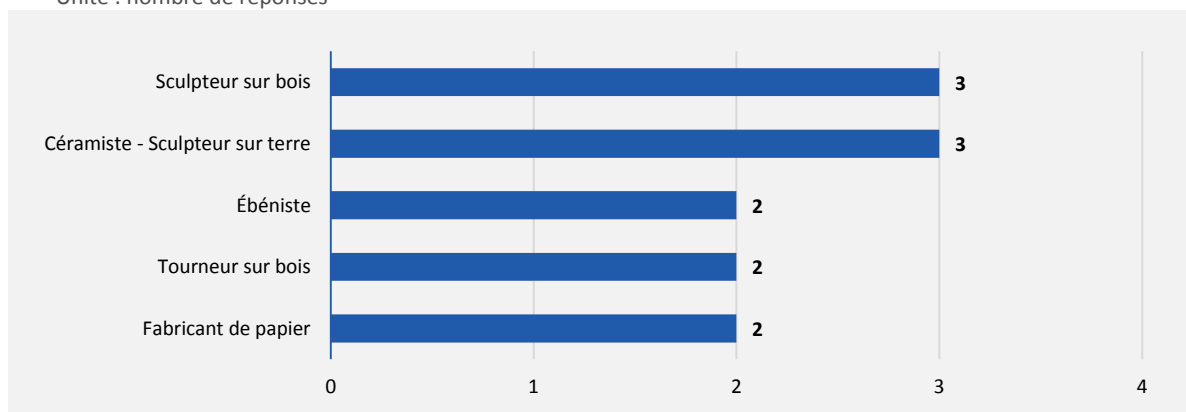
■ Exercez-vous un ou plusieurs autre(s) métier(s) d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants



■ Quel(s) autre(s) métier(s) d'art exercez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de réponses



Données sur la base des répondants exerçant un ou plusieurs autre(s) métier(s) d'art

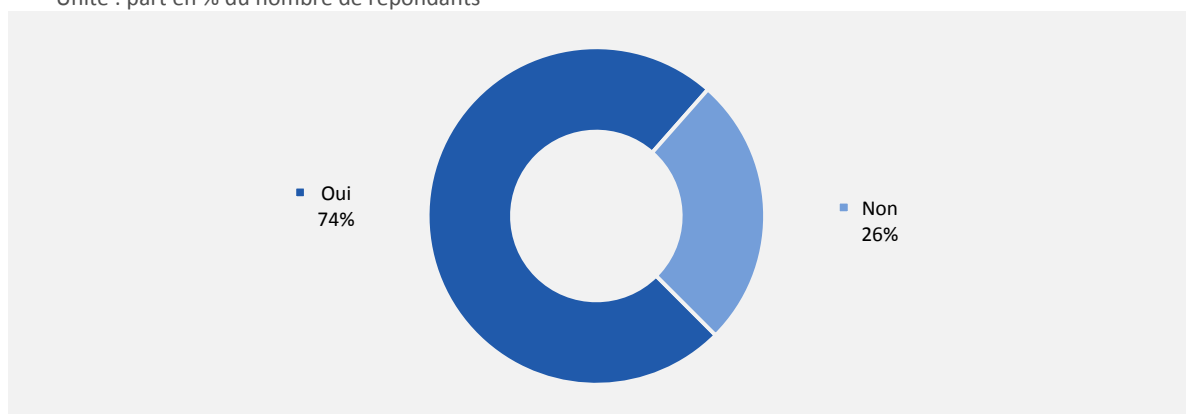
NB 1 : ce graphique présente les 5 principaux métiers d'art recensés dans l'étude / NB 2 : 60 réponses non renseignées

➔ 74% des répondants sont adhérent d'un syndicat ou d'une association professionnelle.

- Cette part monte à :
 - 77% chez les femmes, versus 68% chez les hommes.
 - 84% chez les répondants ayant entre 11 et 15 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 53% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté.
 - 88% chez les spécialistes de la céramique, versus 52% chez les professionnels de l'ameublement et décoration.
- Elle tombe à :
 - 62% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €.
 - 63% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

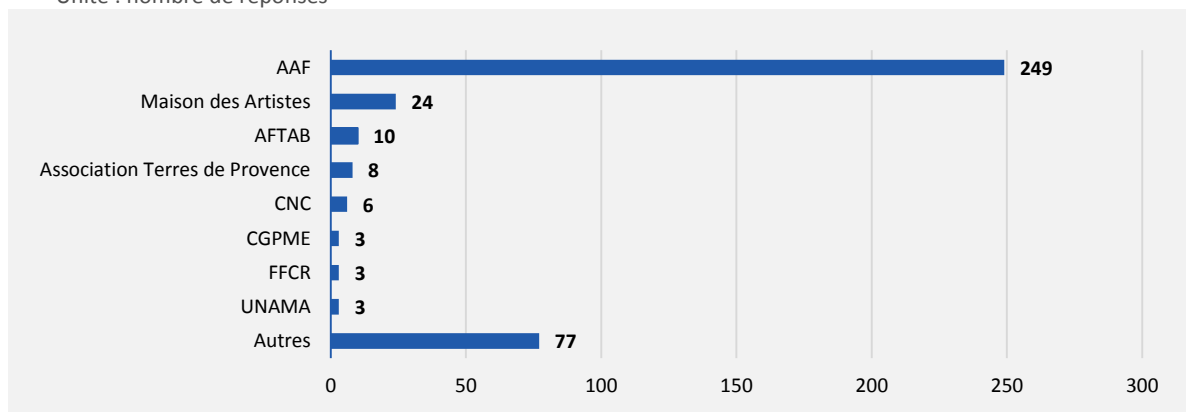
■ Êtes-vous adhérent(e) d'un syndicat ou d'une association professionnelle ?

Unité : part en % du nombre de répondants



■ Lequel / Laquelle ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de réponses



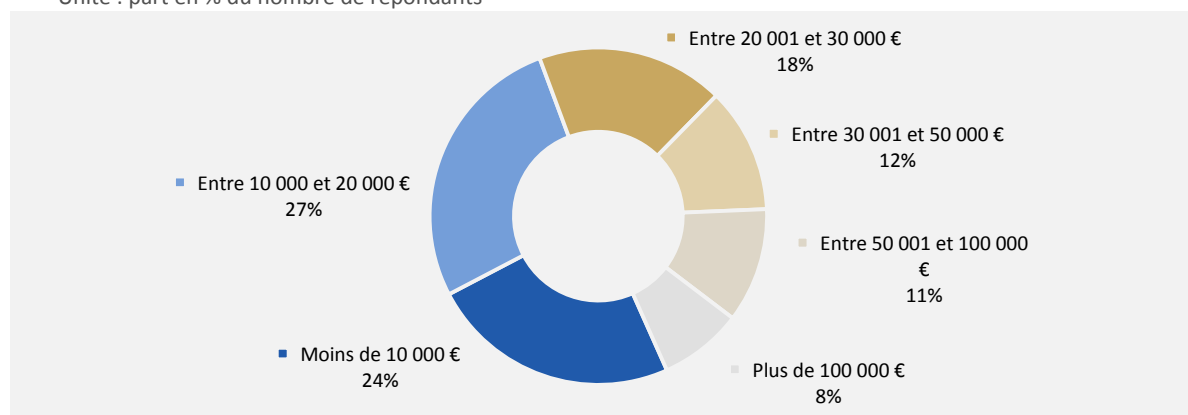
Données sur la base des répondants étant adhérents d'un syndicat ou d'une association professionnelle

➔ 51% des répondants ont réalisé un chiffre d'affaires HT en 2015 inférieur à 20 000 €.

- Cette part monte à :
 - 59% chez les femmes, versus 36% chez les hommes.
 - 82% chez les 25-34 ans, versus 47% chez les 35-64 ans.
 - 84% chez les répondants ayant moins de 10 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 32% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.
 - 65% chez les répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art, versus 46% chez ceux qui n'en ont pas.
 - 60% chez les répondants n'ayant pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 22% chez ceux qui y ont souscrit.
- Les personnes ayant réalisé un chiffre d'affaires HT en 2015 supérieur à 50 000 € sont :
 - 36% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 6% chez ceux qui ont moins de 11 ans d'ancienneté.
 - 41% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 14% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 44% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 10% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 63% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- 20% des adhérents à un syndicat ou une association professionnelle ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 €, versus 36% des non adhérents.

■ Dans quelle tranche se situe votre chiffre d'affaires HT en 2015 ?

Unité : part en % du nombre de répondants



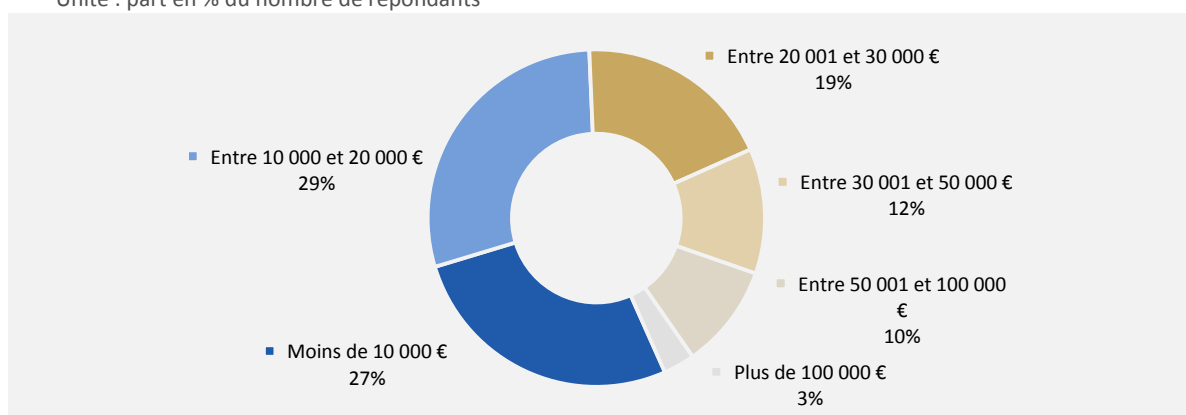
Focus « taille des ateliers d'art »

- 27% des répondants travaillant seuls ont réalisé un chiffre d'affaires HT en 2015 inférieur à 10 000 €, versus 2% des répondants travaillant dans des ateliers d'art d'au moins 2 personnes.
- 3% des répondants travaillant seuls ont réalisé un chiffre d'affaires HT en 2015 supérieur à 100 000 €, versus 48% des répondants travaillant dans des ateliers d'art d'au moins 2 personnes.

Structures unipersonnelles

■ Dans quelle tranche se situe votre chiffre d'affaires HT en 2015 ?

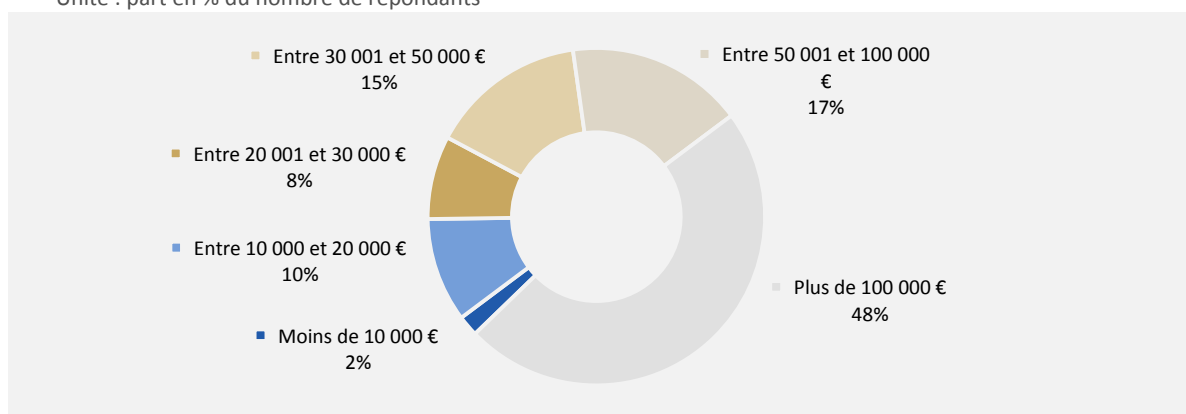
Unité : part en % du nombre de répondants



Ateliers d'art d'au moins 2 personnes

■ Dans quelle tranche se situe votre chiffre d'affaires HT en 2015 ?

Unité : part en % du nombre de répondants



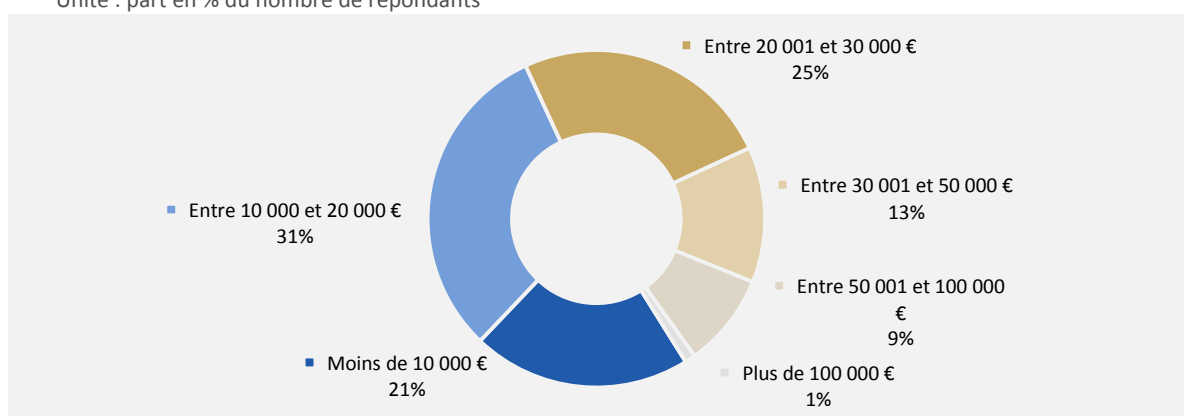
Focus « régime social »

- 1% des répondants bénéficiant de la sécurité sociale via le régime social de la Maison des Artistes ont réalisé un chiffre d'affaires HT en 2015 supérieur à 100 000 €, versus 11% des répondants rattachés au Régime Social des Indépendants.
- 56% des répondants bénéficiant de la sécurité sociale via le régime social de la Maison des Artistes ont réalisé un chiffre d'affaires HT en 2015 compris entre 10 000 et 30 000 €, versus 44% des répondants rattachés au Régime Social des Indépendants.

Régime social de la Maison des Artistes

■ Dans quelle tranche se situe votre chiffre d'affaires HT en 2015 ?

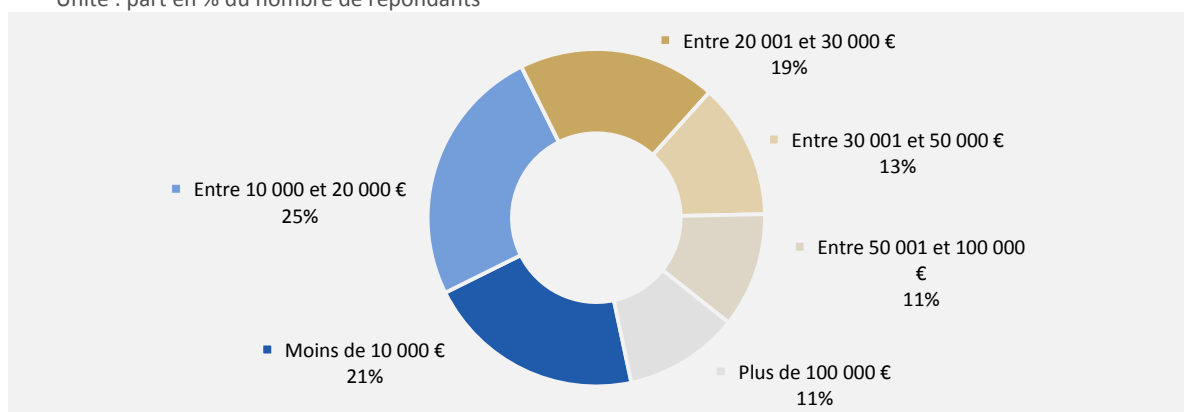
Unité : part en % du nombre de répondants



Régime Social des Indépendants

■ Dans quelle tranche se situe votre chiffre d'affaires HT en 2015 ?

Unité : part en % du nombre de répondants

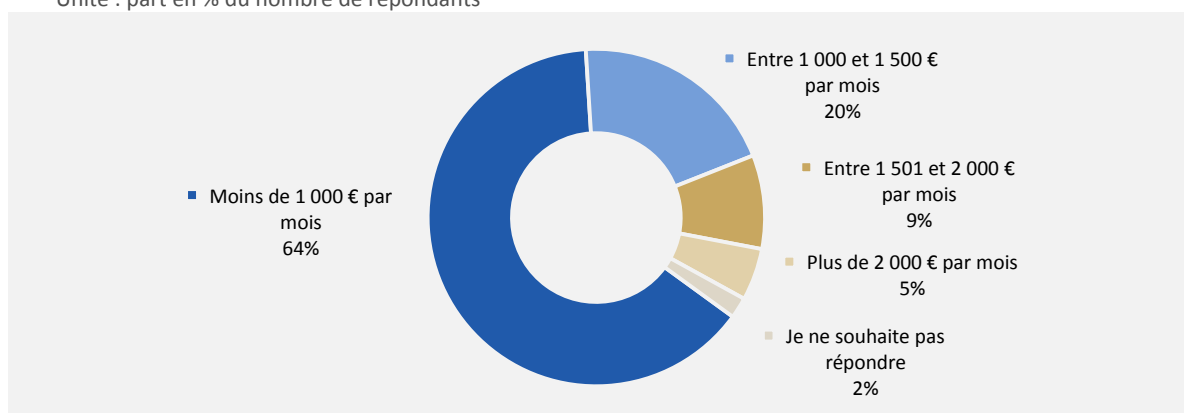


➔ En 2015, 64% des répondants ont dégagé un revenu inférieur à 1 000 € par mois de leur activité dans les métiers d'art.

- Cette part monte à :
 - 68% chez les femmes, versus 56% chez les hommes.
 - 90% chez les 25-34 ans, versus 61% chez les 35 ans et plus.
 - 94% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 47% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.
 - 72% chez les professionnels de la céramique.
 - 96% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 17% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 76% chez les répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art, versus 60% chez ceux qui n'en ont pas.
 - 70% chez les répondants n'ayant pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 44% chez ceux qui y ont souscrit.
 - 68% pour les structures unipersonnelles, versus 35% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes.
- Les personnes ayant dégagé un revenu supérieur à 1 500 € par mois sont :
 - 36% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 11% pour ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 33% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 11% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 33% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

■ Quel niveau de revenu avez-vous dégagé de votre activité dans les métiers d'art en 2015 ?

Unité : part en % du nombre de répondants



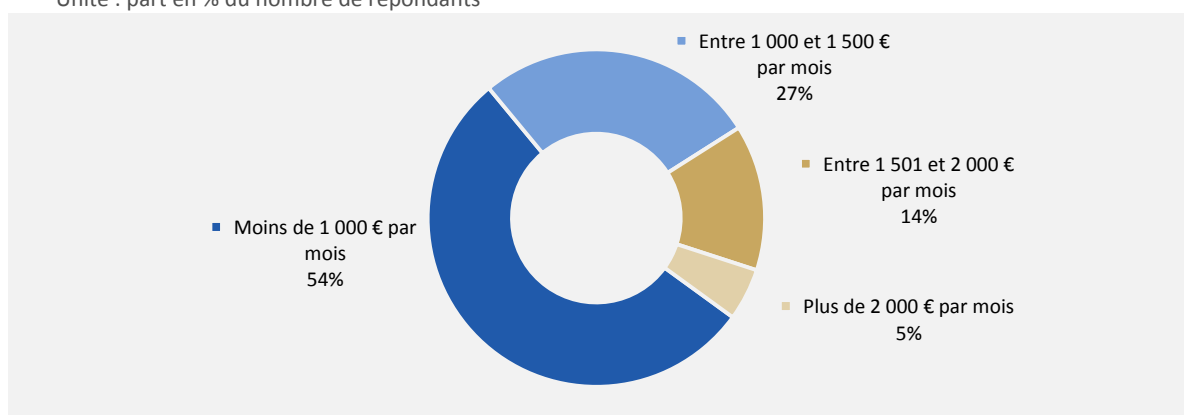
Focus « régime social »

- 54% des répondants bénéficiant de la sécurité sociale via le régime social de la Maison des Artistes ont dégagé un revenu inférieur à 1 000 € par mois en 2015, versus 64% des répondants rattachés au Régime Social des Indépendants.

Régime social de la Maison des Artistes

■ Quel niveau de revenu avez-vous dégagé de votre activité dans les métiers d'art en 2015 ?

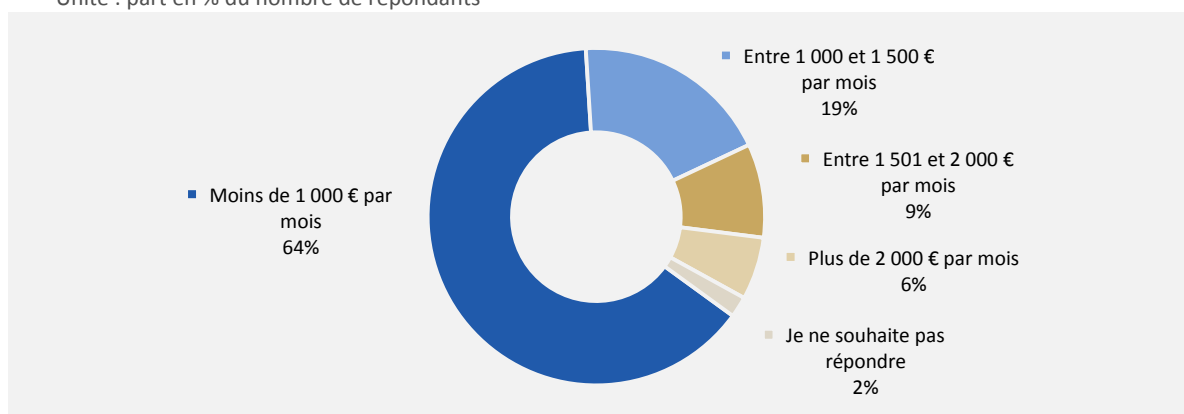
Unité : part en % du nombre de répondants



Régime Social des Indépendants

■ Quel niveau de revenu avez-vous dégagé de votre activité dans les métiers d'art en 2015 ?

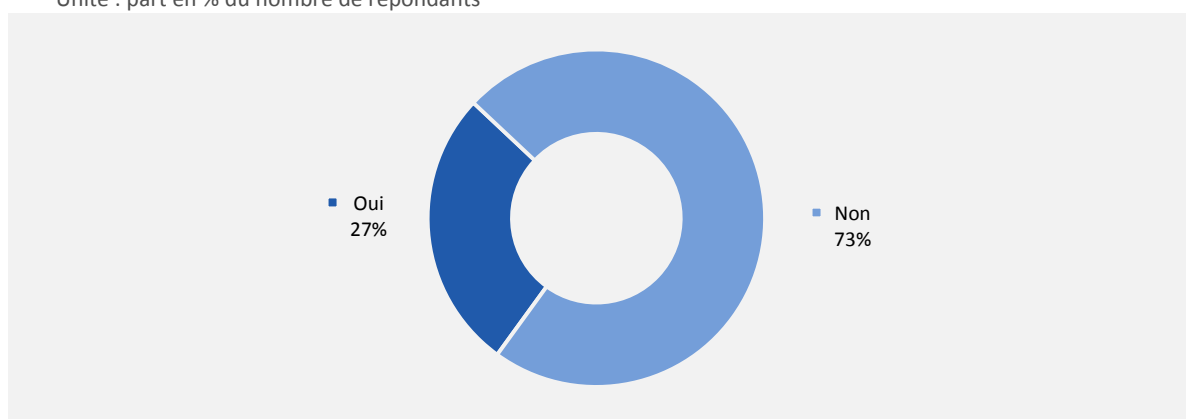
Unité : part en % du nombre de répondants



- 27% des répondants déclarent avoir des revenus complémentaires en dehors de leur activité dans les métiers d'art.
- Cette part monte à :
 - 32% chez les professionnels de la céramique.
 - 41% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 18% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 42% chez les répondants ayant immatriculé leur activité au service des impôts des entreprises.
- Elle tombe à 20% chez les répondants rattachés au Régime Social des Indépendants.

■ Avez-vous des revenus complémentaires en dehors de votre activité dans les métiers d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants



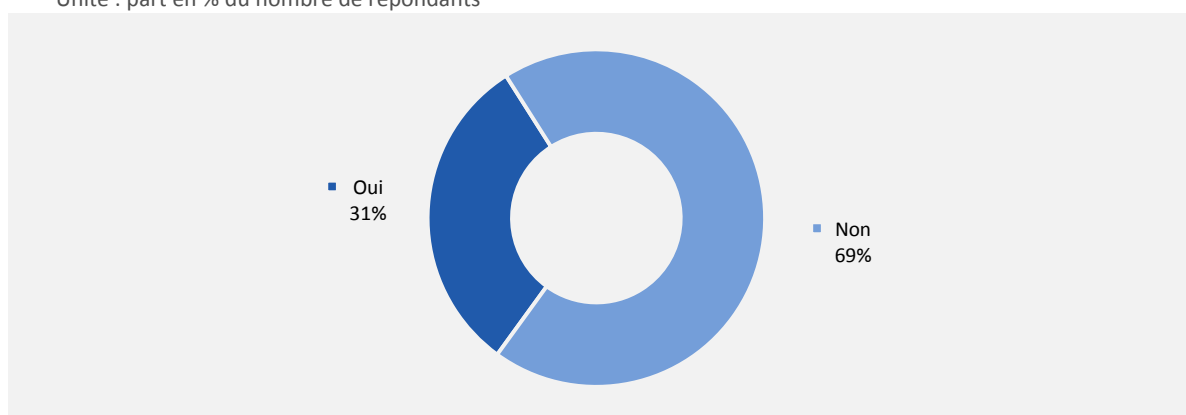
Focus « âge des répondants »

- 31% des 25-34 ans ont des revenus complémentaires en dehors de leur activité dans les métiers d'art, versus 26% des 35 ans et plus.

25-34 ans

■ Avez-vous des revenus complémentaires en dehors de votre activité dans les métiers d'art ?

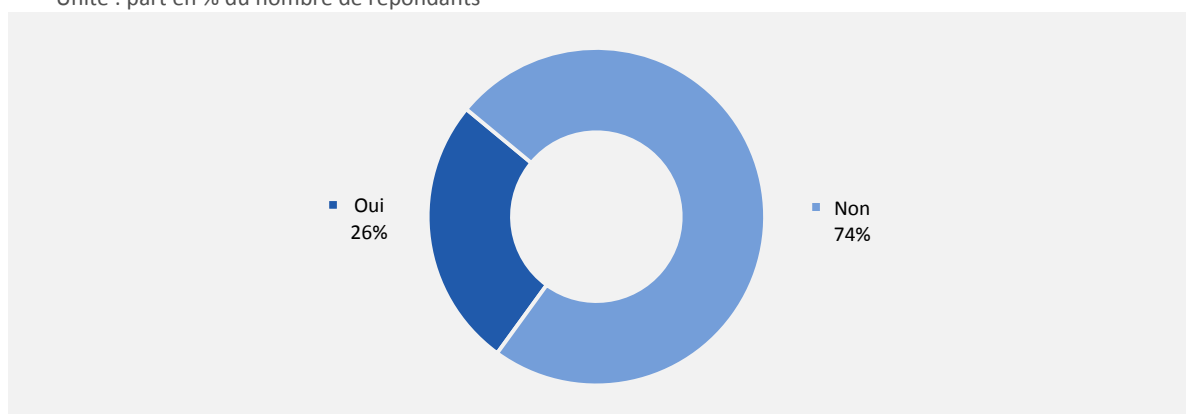
Unité : part en % du nombre de répondants



35 ans et plus

■ Avez-vous des revenus complémentaires en dehors de votre activité dans les métiers d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants

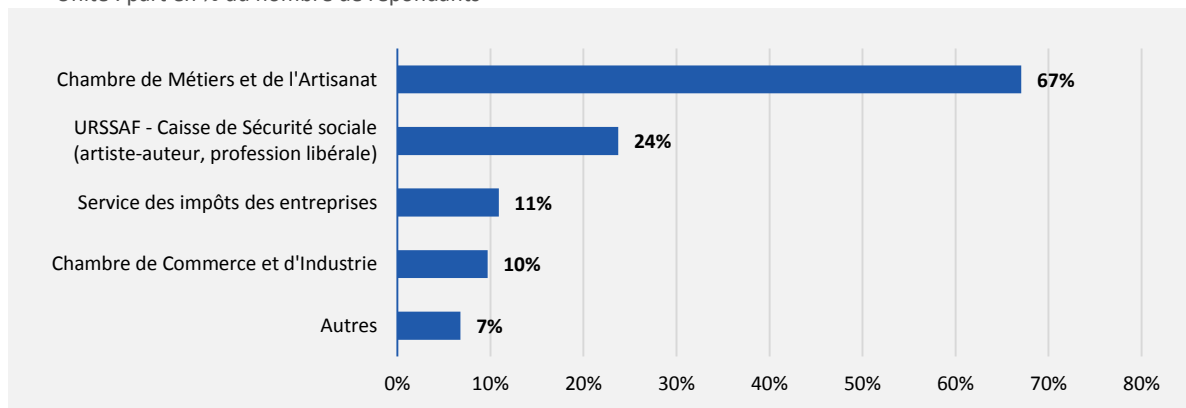


➔ 67% des répondants ont immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

- Cette part monte à :
 - 73% chez les hommes, versus 64% chez les femmes.
 - 76% chez les répondants ayant moins de 11 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 61% pour les répondants ayant au moins 11 ans d'ancienneté.
 - 88% chez les professionnels de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie, versus 57% chez les spécialistes de la céramique.
 - 82% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €, versus 59% chez ceux dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €.
 - 77% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 64% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 76% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 65% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 93% chez les répondants rattachés au Régime Social des Indépendants.
- Les personnes ayant immatriculé leur activité à l'URSSAF sont :
 - 17% chez les répondants ayant moins de 11 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 28% pour les autres catégories d'ancienneté.
 - 31% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 16% des répondants dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 33% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 23% pour ceux qui n'y ont pas souscrit.
- 16% des professionnels de l'ameublement et décoration ont immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie, versus 10% pour l'ensemble des répondants.

■ **Après de quel organisme avez-vous immatriculé votre activité (Centre de Formalité des Entreprises) ? (plusieurs réponses possibles)**

Unité : part en % du nombre de répondants



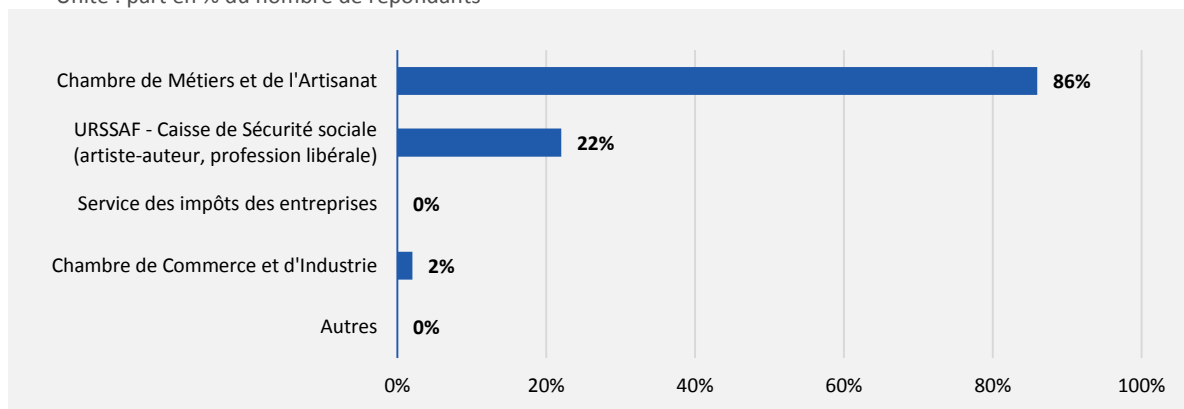
Focus « âge des répondants »

- 86% des 25-34 ans ont immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, versus 65% des 35 ans et plus.
- Aucun des 25-34 ans ont immatriculé leur activité au Service des impôts des entreprises, versus 12% des 35 ans et plus.
- 2% des 25-34 ans ont immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie, versus 11% des 35 ans et plus.

25-34 ans

■ Auprès de quel organisme avez-vous immatriculé votre activité (Centre de Formalité des Entreprises) ? (plusieurs réponses possibles)

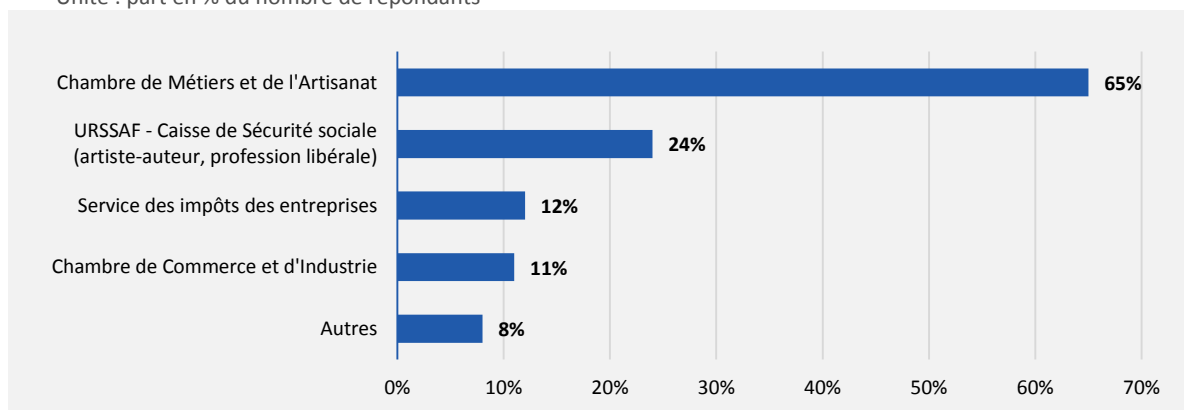
Unité : part en % du nombre de répondants



35 ans et plus

■ Auprès de quel organisme avez-vous immatriculé votre activité (Centre de Formalité des Entreprises) ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : part en % du nombre de répondants



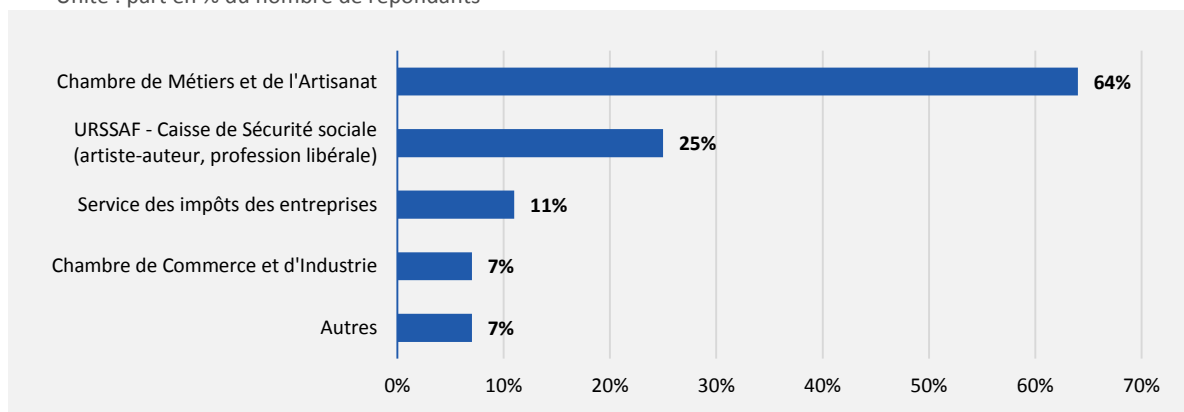
Focus « taille des ateliers d'art »

- 64% des répondants travaillant seuls ont immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, versus 88% des répondants travaillant dans des ateliers d'art d'au moins 2 personnes.
- 7% des répondants travaillant seuls ont immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie, versus 29% des répondants travaillant dans des ateliers d'art d'au moins 2 personnes.

Structures unipersonnelles

■ Auprès de quel organisme avez-vous immatriculé votre activité (Centre de Formalité des Entreprises) ? (plusieurs réponses possibles)

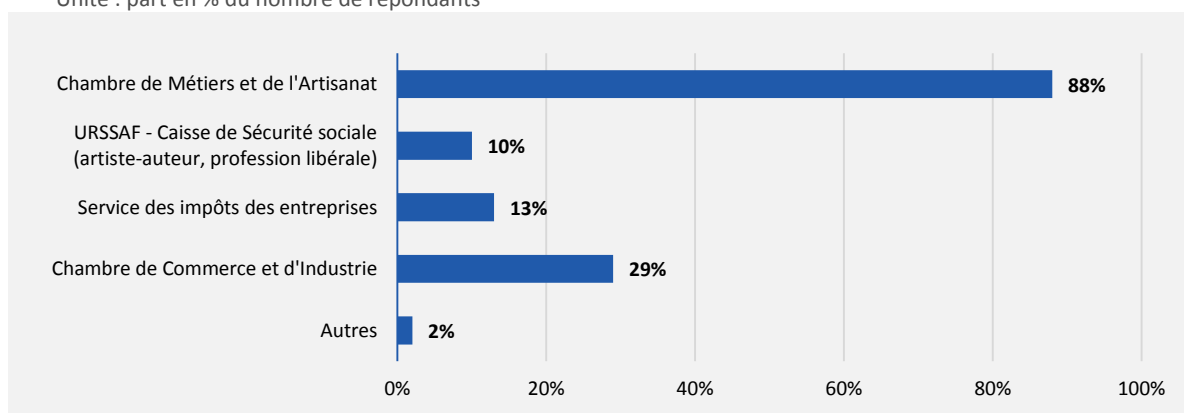
Unité : part en % du nombre de répondants



Ateliers d'art d'au moins 2 personnes

■ Auprès de quel organisme avez-vous immatriculé votre activité (Centre de Formalité des Entreprises) ? (plusieurs réponses possibles)

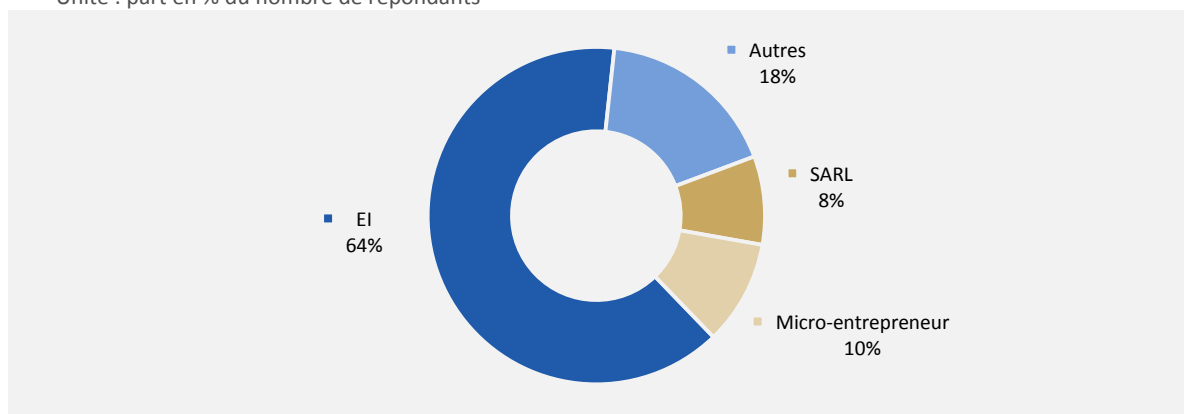
Unité : part en % du nombre de répondants



- 64% des ateliers d'art opèrent sous forme d'entreprise individuelle.
 - La micro-entreprise constitue la deuxième forme juridique la plus représentée (10% des répondants).
- 15% des hommes opèrent via une SARL, versus 5% des femmes.
 - 11% des 50-64 ans opèrent via une SARL, versus 2% des 25-34 ans.
 - 7% des 50-64 ans opèrent via une micro-entreprise, versus 31% des 25-34 ans.
 - 16% des répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art opèrent via une micro-entreprise.
 - 77% des professionnels de la céramique opèrent via une entreprise individuelle, versus 54% des spécialistes de l'ameublement et décoration.
 - 20% des professionnels de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie opèrent via une micro-entreprise.
 - Parmi les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, 57% opèrent via une entreprise individuelle (versus 43% pour ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €), et 18% via une micro-entreprise (versus 3% pour ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €).
 - Parmi les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, 54% opèrent via une entreprise individuelle, 26% via une SARL et 0% via une micro-entreprise.
 - 20% des répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie opèrent via une entreprise individuelle, versus 66% de ceux immatriculé à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

■ Quelle est la forme juridique de votre atelier d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants

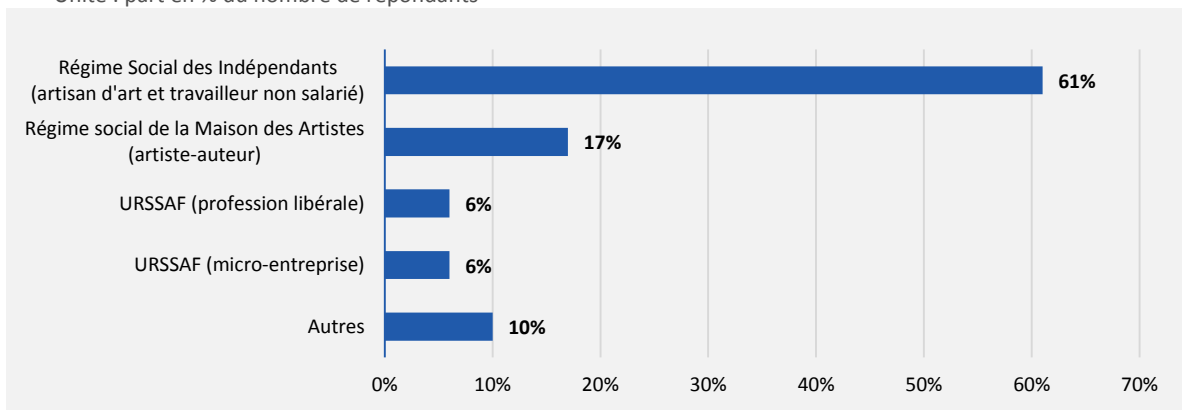


➔ 61% des répondants bénéficient de la sécurité sociale via le Régime Social des Indépendants.

- Cette part tombe à :
 - 57% chez les femmes, versus 68% chez les hommes.
 - 54% chez les professionnels de la céramique.
 - 53% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 75% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 46% chez les répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art, versus 66% chez ceux qui n'en ont pas.
 - 57% chez les répondants n'ayant pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 73% chez ceux qui y ont souscrit.
 - 51% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire.
 - 19% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à l'URSSAF, versus 85% chez ceux immatriculés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Les personnes bénéficiant de la sécurité sociale via le régime social de la Maison des Artistes sont :
 - 27% chez les répondants ayant entre 11 et 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 10% chez ceux ayant moins de 5 ans d'ancienneté.
 - 21% chez les spécialistes de la céramique, versus 8% chez les professionnels de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie.
 - 9% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €.
 - 10% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin.
 - 31% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire.
 - 41% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à l'URSSAF.
- 4% des femmes bénéficient de la sécurité sociale via leur statut d'ancien salarié (versus 1% pour les hommes) et 3% en tant qu'ayant-droit par le biais de leur conjoint ou concubin (versus 0% pour les hommes).

■ D'où provient votre sécurité sociale ?

Unité : part en % du nombre de répondants



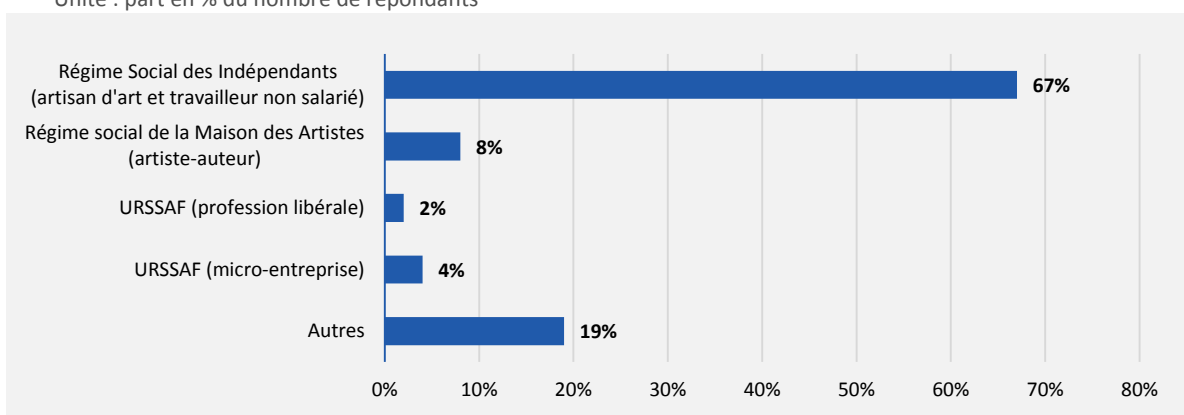
Focus « âge des répondants »

- 67% des 25-34 ans bénéficient de la sécurité sociale via le Régime Social des Indépendants, versus 60% des 35 ans et plus.
- 8% des 25-34 ans bénéficient de la sécurité sociale via le régime social de la Maison des Artistes, versus 18% des 35 ans et plus.

25-34 ans

■ D'où provient votre sécurité sociale ?

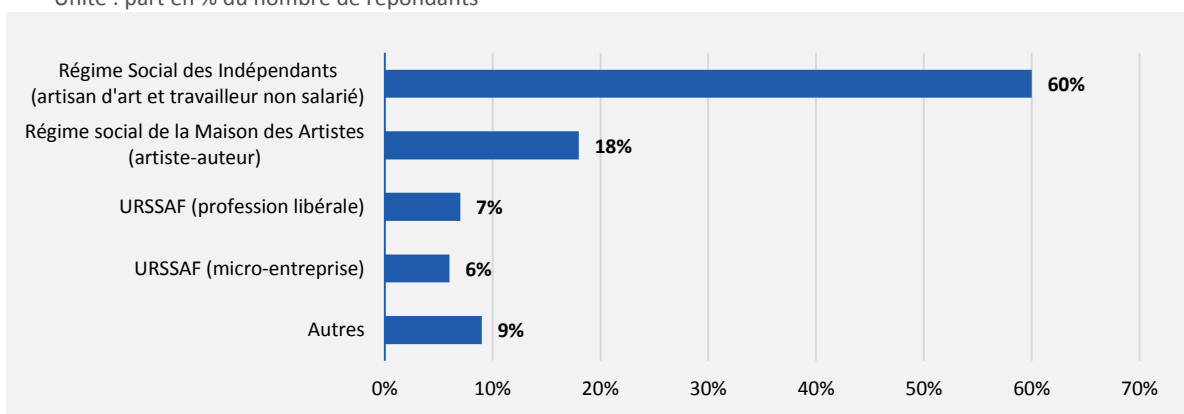
Unité : part en % du nombre de répondants



35 ans et plus

■ D'où provient votre sécurité sociale ?

Unité : part en % du nombre de répondants



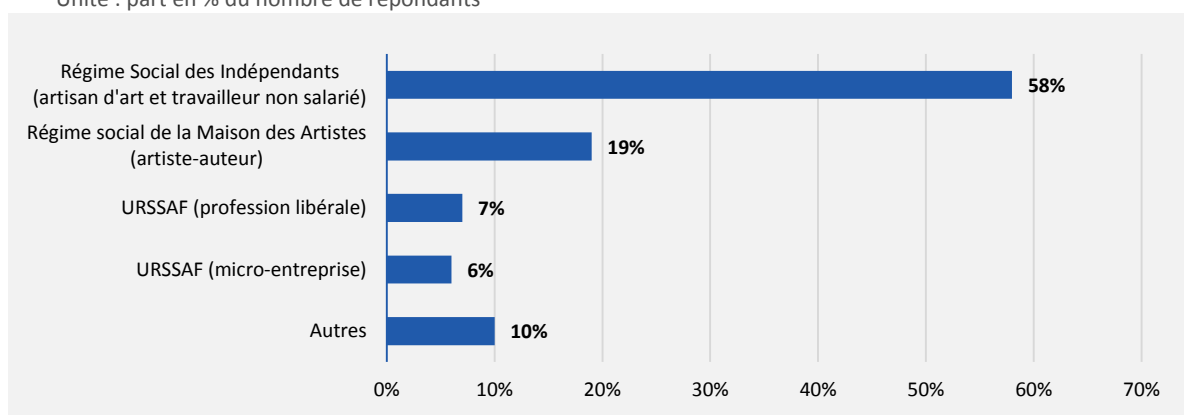
Focus « taille des ateliers d'art »

- 58% des répondants travaillant seuls bénéficient de la sécurité sociale via le Régime Social des Indépendants, versus 85% des répondants travaillant dans des ateliers d'art d'au moins 2 personnes.
- 19% des répondants travaillant seuls bénéficient de la sécurité sociale via le régime social de la Maison des Artistes, versus 6% des répondants travaillant dans des ateliers d'art d'au moins 2 personnes.

Structures unipersonnelles

■ D'où provient votre sécurité sociale ?

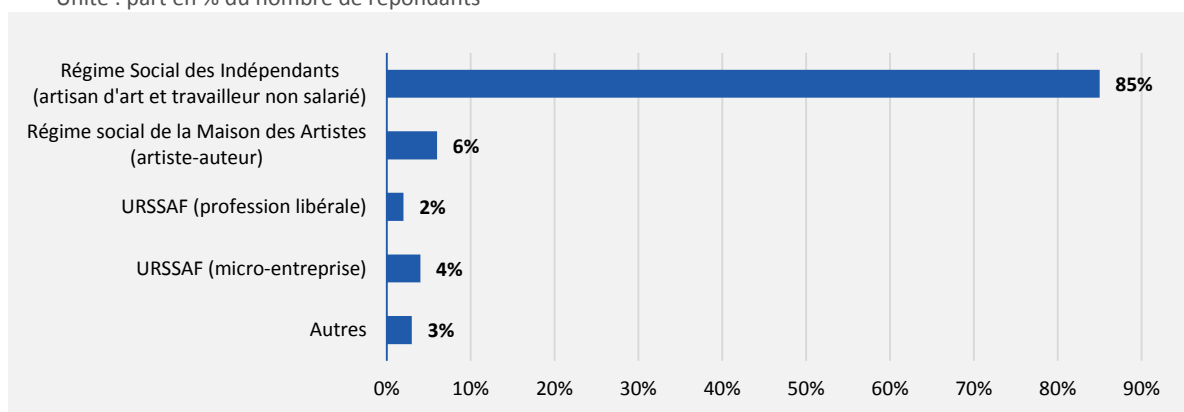
Unité : part en % du nombre de répondants



Ateliers d'art d'au moins 2 personnes

■ D'où provient votre sécurité sociale ?

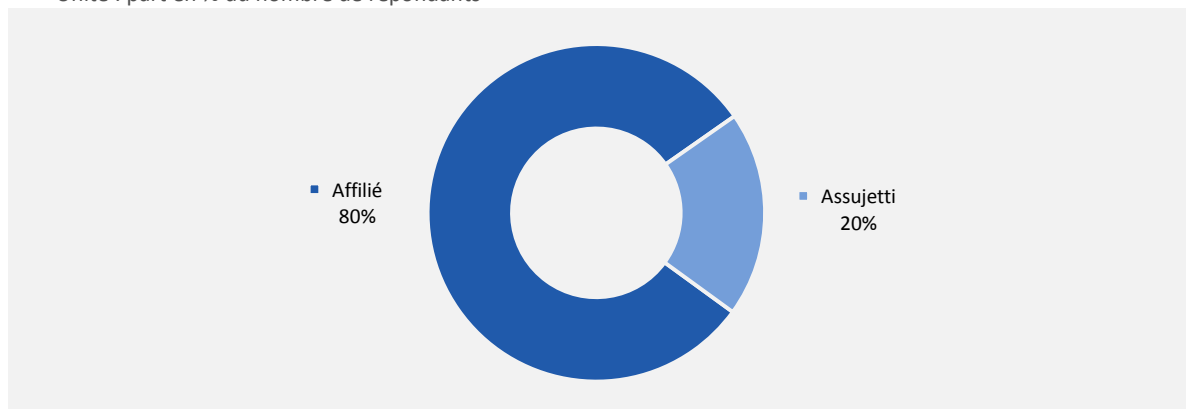
Unité : part en % du nombre de répondants



➔ 80% des artistes-auteurs sont affiliés à la Maison des Artistes, tandis que 20% sont assujettis.

■ À la Maison des Artistes, êtes-vous ?

Unité : part en % du nombre de répondants



Données sur la base des répondants étant dépendants du Régime social de la Maison des Artistes

➔ 18% des répondants ont été contraints de changer de régime social au cours de l'exercice de leur activité de métiers d'art, principalement en raison d'un changement de statut.

- Cette part monte à :
 - 24% chez les répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art, versus 16% chez ceux qui n'en ont pas.
 - 26% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à l'URSSAF, versus 13% chez ceux immatriculés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
 - 30% chez les répondants rattachés au régime social de la Maison des Artistes, versus 12% chez les ceux rattachés au Régime Social des Indépendants.

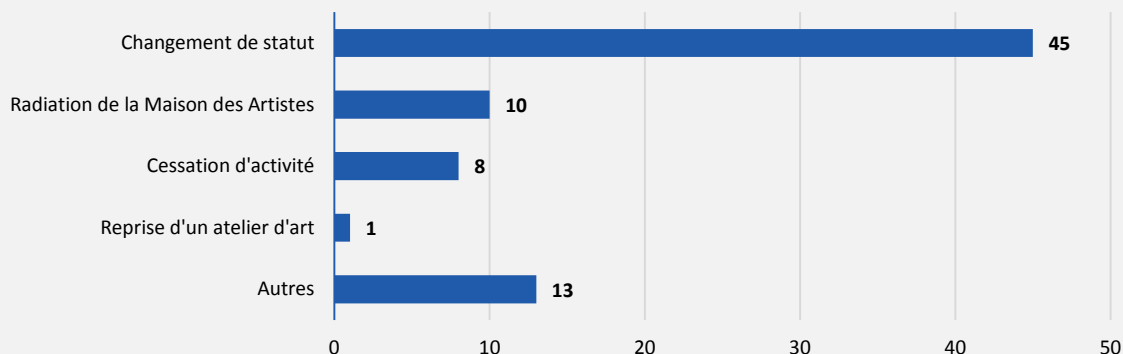
■ Avez-vous été contraint(e), au cours de l'exercice de votre activité de métiers d'art, de changer de régime social (RSI, Régime social de la Maison des Artistes, etc.) ?

Unité : part en % du nombre de répondants



■ Pour quelle(s) raison(s) avez-vous été contraint(e), au cours de l'exercice de votre activité de métiers d'art, de changer de régime social ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants



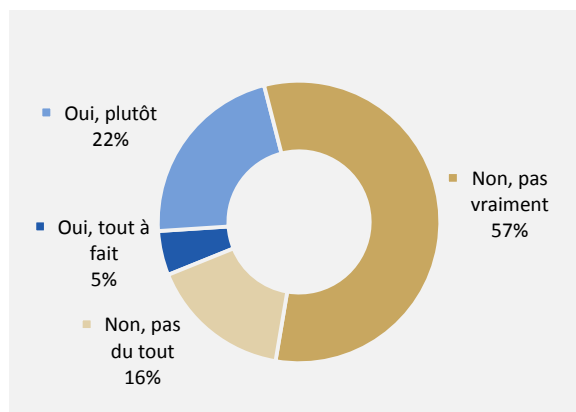
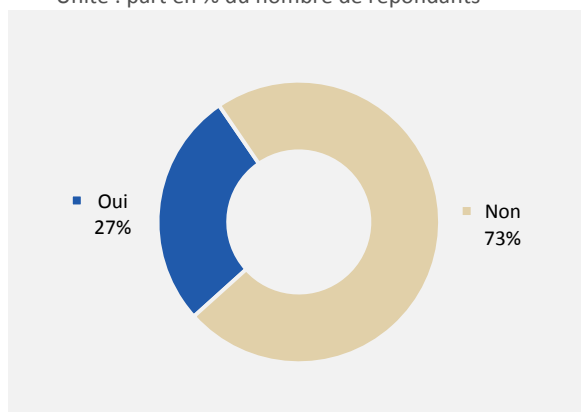
Données sur la base des répondants ayant été contraints de changer de régime social

➔ 27% des répondants estiment disposer d'informations suffisantes sur les différents régimes fiscaux et sociaux.

- Cette part tombe à :
 - 24% chez les femmes, versus 32% chez les hommes.
 - 14% chez les 25-34 ans.
 - 20% chez les non adhérents à un syndicat ou une association professionnelle, versus 30% chez les adhérents.
 - 15% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 37% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 24% chez les répondants ne disposant pas de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art, versus 35% chez ceux qui en ont.
 - 16% chez les répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé, versus 29% chez ceux qui y ont souscrit.
 - 24% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, versus 37% chez ceux immatriculés à l'URSSAF.
 - 23% chez les répondants rattachés au Régime Social des Indépendants, versus 39% chez ceux rattachés au régime social de la Maison des Artistes.

■ Avez-vous le sentiment de disposer d'informations suffisantes sur les différents régimes fiscaux et sociaux ?

Unité : part en % du nombre de répondants

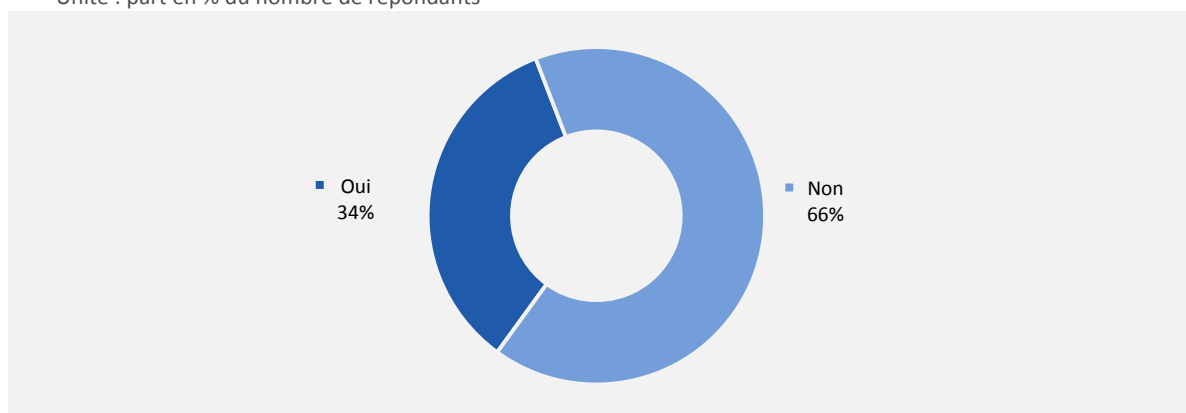


➔ 34% des répondants passent par un tiers pour les aider à effectuer leurs démarches administratives et fiscales.

- Cette part tombe à :
 - 28% chez les femmes, versus 45% chez les hommes.
 - 22% chez les 25-34 ans, versus 36% chez les autres catégories d'âge.
 - 14% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 48% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.
 - 23% chez les spécialistes de la céramique, versus 46% chez les professionnels de l'ameublement et décoration.
 - 30% pour les structures unipersonnelles, versus 63% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes.
- Elle monte à :
 - 82% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT en 2015 supérieur à 50 000 €, versus 14% chez ceux dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 000 €.
 - 72% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 22% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 60% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 29% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 58% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 25% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 77% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

■ Passez-vous par un tiers (expert-comptable, proche, confrère professionnel des métiers d'art, etc.) pour vous aider à effectuer vos démarches administratives et fiscales ?

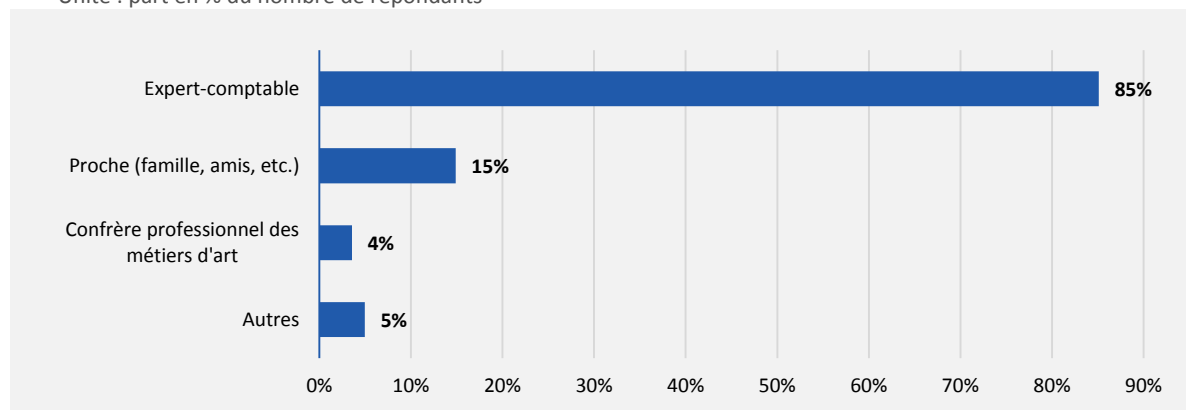
Unité : part en % du nombre de répondants



- 85% des sondés qui bénéficient d'aide pour effectuer leurs démarches administratives et fiscales recourent à un expert-comptable.
- Cette part monte à :
 - 93% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 73% chez les répondants ayant moins de 11 ans d'ancienneté.
 - 97% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT supérieur à 50 000 €.
 - 94% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 76% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 92% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 84% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 97% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie, versus 74% chez ceux immatriculés à l'URSSAF.

■ Par quel tiers passez-vous pour effectuer vos déclarations de revenus ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : part en % du nombre de répondants



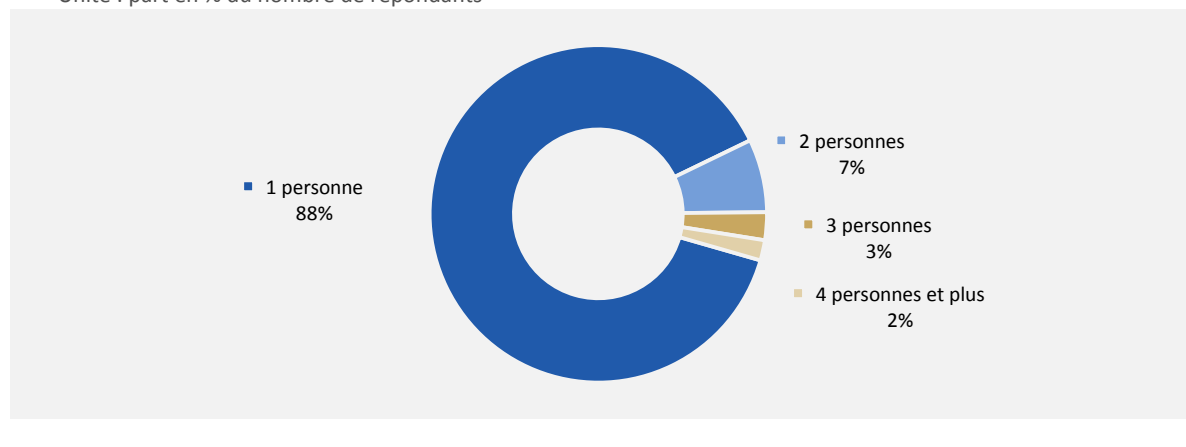
Données sur la base des répondants passant par un tiers pour effectuer leurs démarches administratives et fiscales

➔ 88% des répondants travaillent seuls dans leur atelier d'art.

- Cette part monte à :
 - 93% chez les femmes, versus 79% chez les hommes.
 - 100% chez les 25-34 ans, versus 87% pour les autres catégories d'âge.
 - 98% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 77% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.
 - 94% chez les professionnels de la céramique, versus 82% chez les spécialistes de l'ameublement et décoration.
 - 99% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 59% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 92% chez les répondants n'ayant pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 75% chez ceux qui y ont souscrit.
 - 95% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à l'URSSAF, versus 65% chez ceux immatriculés à la Chambre de Commerce et d'Industrie.
 - 96% chez les répondants rattachés au régime social de la Maison des Artistes, versus 84% chez ceux rattachés au Régime Social des Indépendants.
- Elle tombe à :
 - 75% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 90% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 80% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 91% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.

■ Y compris vous-même, quel est le nombre de personnes « équivalent temps plein » travaillant au sein de votre atelier / entreprise ?

Unité : part en % du nombre de répondants

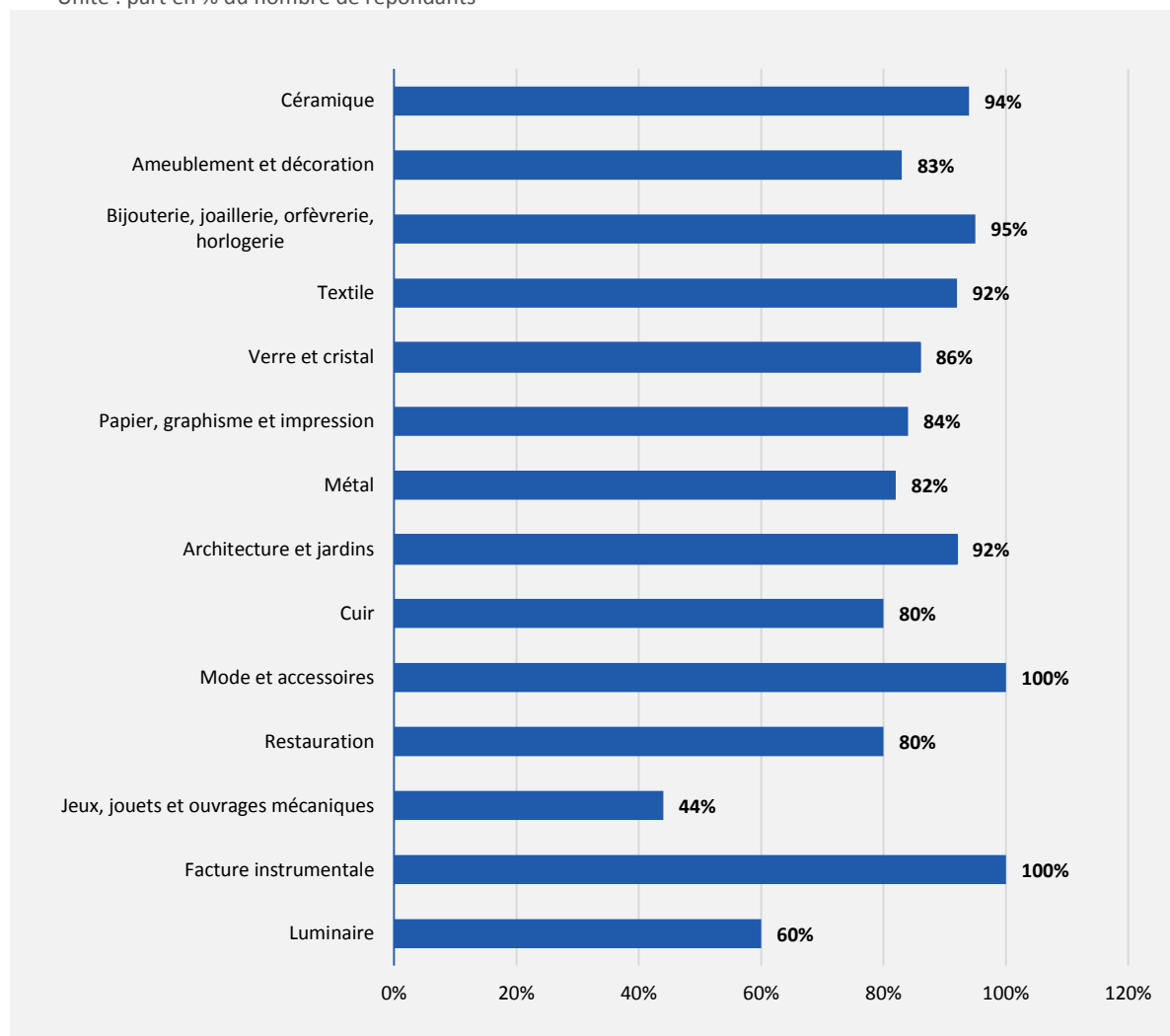


Focus « domaine d'activité »

- Le poids des structures unipersonnelles est supérieur à 90% dans six domaines d'activité : céramique, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie, textile, architecture et jardins, mode et accessoires et facture instrumentale.

■ Atelier / entreprise comptant une personne « équivalent temps plein »

Unité : part en % du nombre de répondants

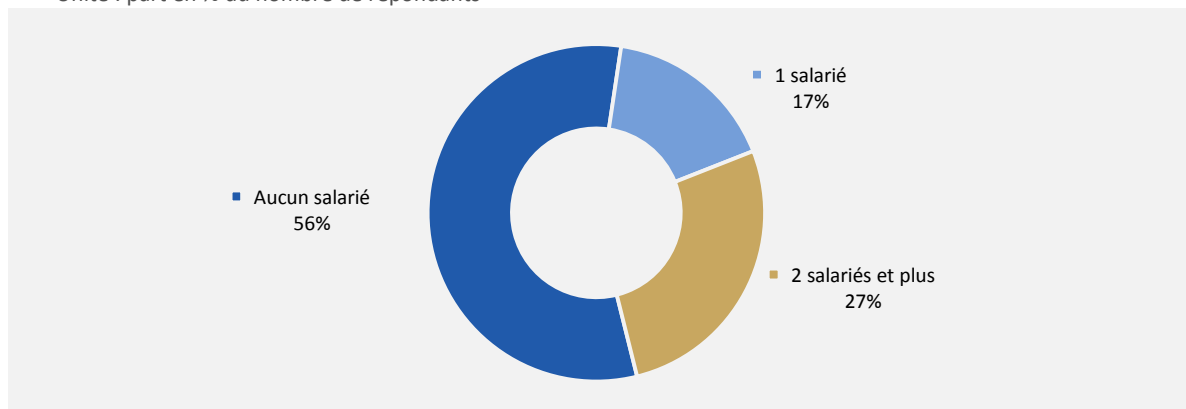


NB : 6 réponses non renseignées

➔ 44% des répondants qui ne travaillent pas seuls comptent au moins un salarié.

■ Quelle est la répartition des salariés ?

Unité : part en % du nombre de répondants

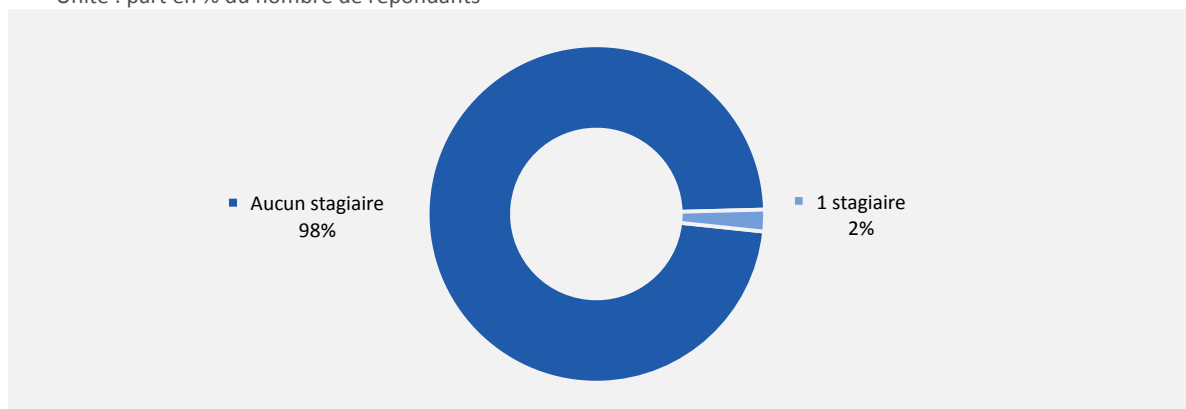


Données sur la base des répondants ne travaillant pas seuls

➔ 2% des répondants qui ne travaillent pas seuls comptent un stagiaire.

■ Quelle est la répartition des stagiaires ?

Unité : part en % du nombre de répondants

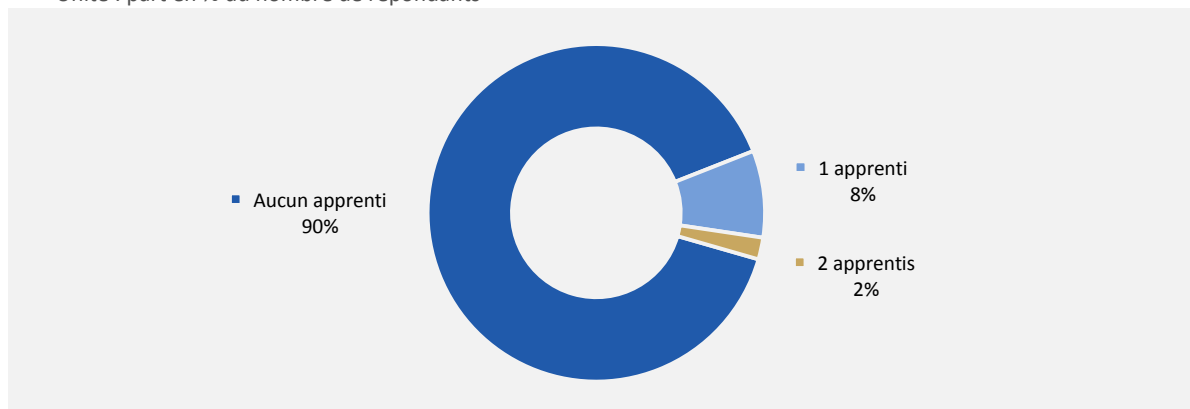


Données sur la base des répondants ne travaillant pas seuls

➡ 10% des répondants qui ne travaillent pas seuls comptent un ou deux apprenti(s).

■ Quelle est la répartition des apprentis ?

Unité : part en % du nombre de répondants

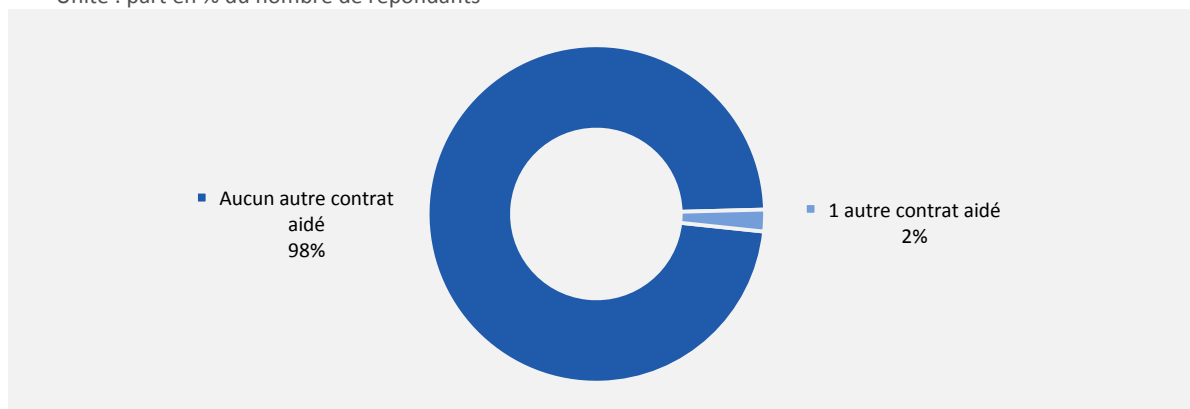


Données sur la base des répondants ne travaillant pas seuls

➡ 2% des répondants qui ne travaillent pas seuls comptent un autre contrat aidé.

■ Quelle est la répartition des autres contrats aidés ?

Unité : part en % du nombre de répondants



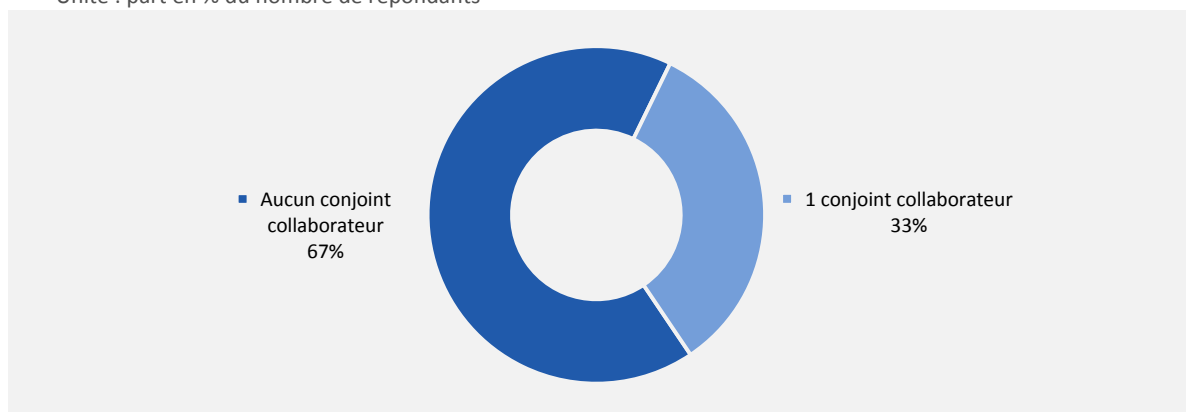
Données sur la base des répondants ne travaillant pas seuls

➔ 33% des répondants qui ne travaillent pas seuls opèrent avec un conjoint collaborateur.

- Cette part tombe à 16% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €.

■ Quelle est la répartition des conjoints collaborateurs ?

Unité : part en % du nombre de répondants

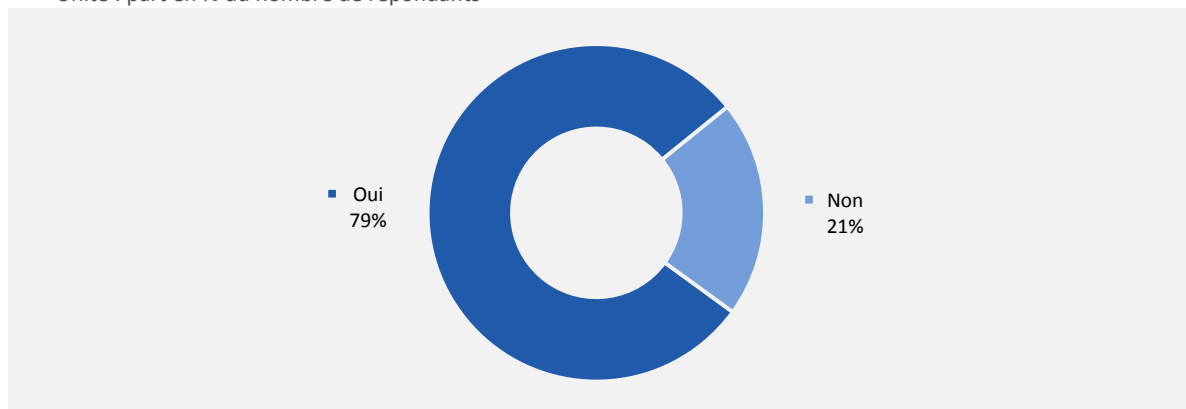


Données sur la base des répondants ne travaillant pas seuls

➔ 79% des répondants vivent en couple.

■ Vivez-vous en couple ?

Unité : part en % du nombre de répondants

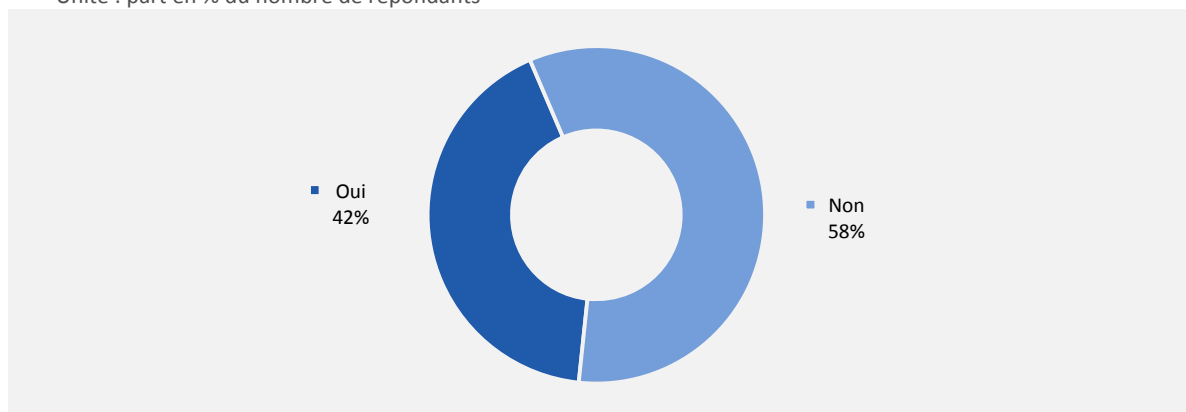


➔ 42% des répondants ont des enfants à charge.

- Cette part monte à :
 - 70% chez les 35-49 ans, versus 27% pour les autres catégories d'âge.
 - 55% chez les répondants ayant entre 11 et 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art.
- Cette part tombe à 32% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €.

■ Avez-vous des enfants à charge ?

Unité : part en % du nombre de répondants

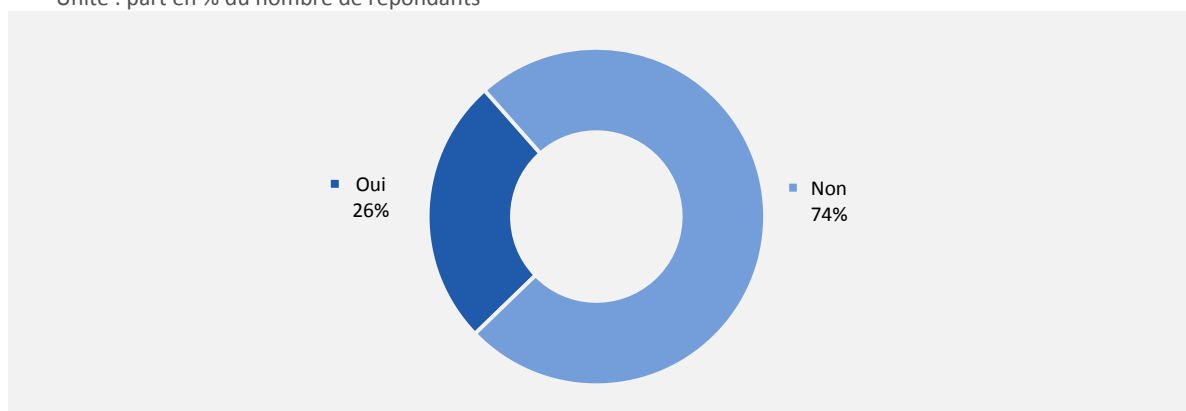


➔ 26% des répondants ont un conjoint ou un concubin professionnel des métiers d'art.

- Cette part monte à :
 - 35% chez les hommes, versus 21% chez les femmes.
 - 38% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art.
- Cette part tombe à 15% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €.

■ Votre conjoint(e) / concubin(e) est-il (elle) également un(e) professionnel(le) des métiers d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants



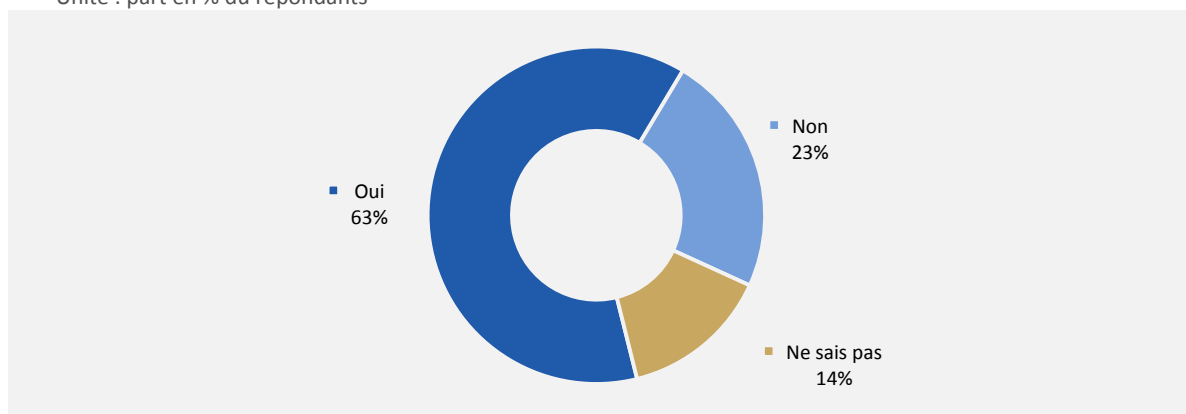
Données sur la base des répondants vivant en couple

2. ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE

- ➔ 63% des répondants estiment que leur métier les expose particulièrement à des maladies ou des accidents professionnels.
- Cette part monte à :
 - 69% chez les hommes, versus 59% chez les femmes.
 - 72% chez les professionnels de l'ameublement et décoration.

■ Estimez-vous que votre métier vous expose particulièrement à des maladies ou accidents professionnels (TMS, rhinite, asthme, etc.) ?

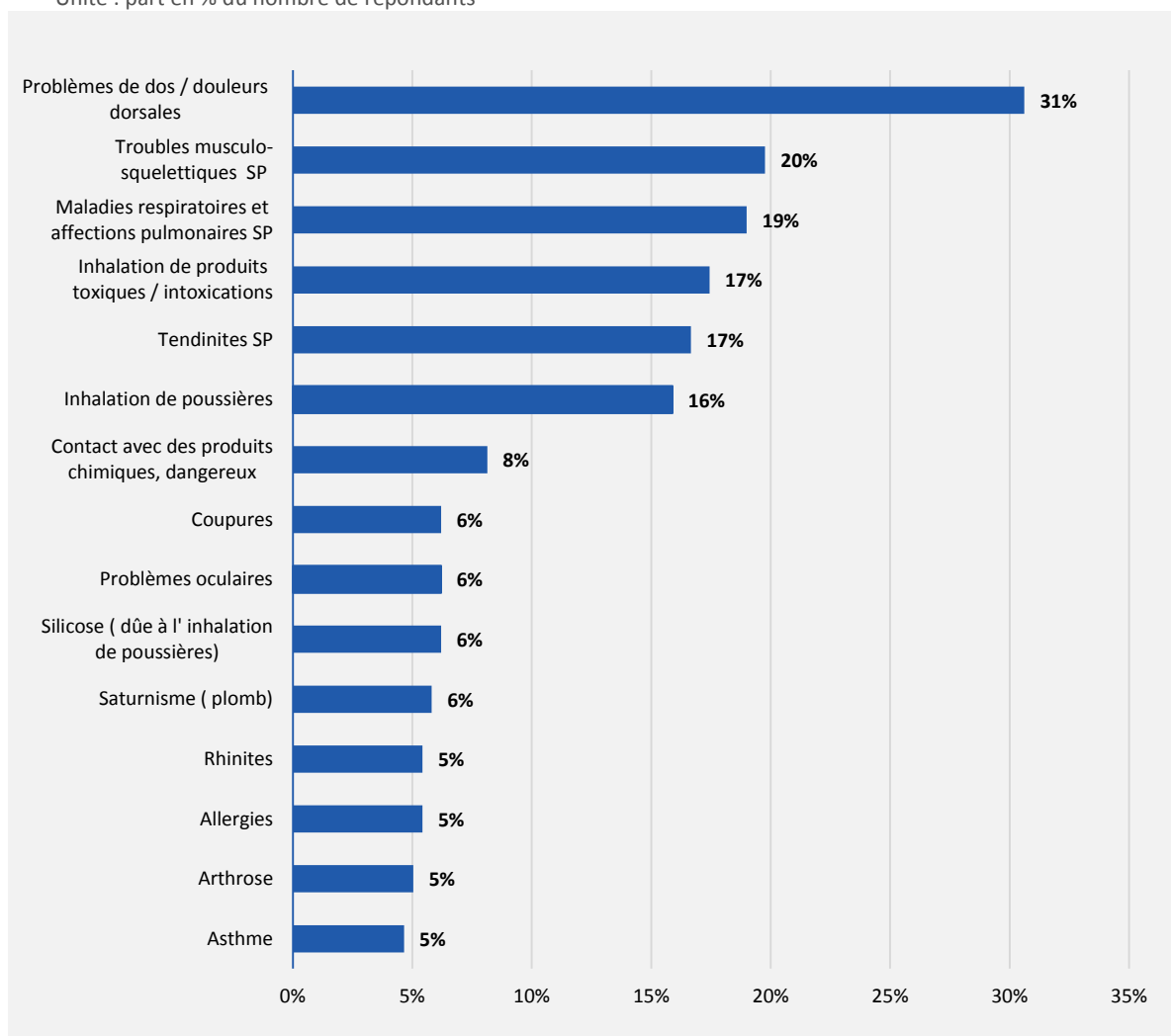
Unité : part en % du répondants



- 31% des répondants pensent être particulièrement exposés à des problèmes de dos et des douleurs dorsales, 20% à des troubles musculo-squelettiques, et 19% à des maladies respiratoires et des affections pulmonaires.
- 26% des hommes considèrent être particulièrement exposés à des maladies respiratoires et des affections pulmonaires, versus 15% des femmes.
- Les répondants estimant être particulièrement exposés à des problèmes de dos et douleurs dorsales sont :
 - 49% chez les 25-34 ans, versus 28% pour les autres catégories d'âge.
 - 42% chez les répondants disposés à payer des cotisations plus élevées pour obtenir une meilleure prise en charge, versus 28% chez ceux qui ne le sont pas.

■ À quelles maladies pensez-vous que votre métier vous expose particulièrement ?

Unité : part en % du nombre de répondants

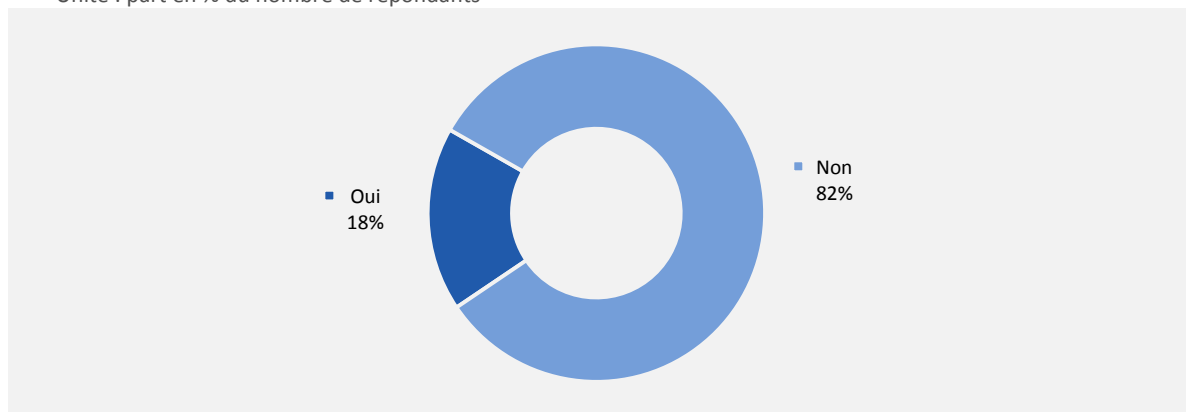


Données sur la base des répondants estimant que leur métier les expose particulièrement à une ou des maladie(s) professionnelle(s) / NB 1 : ce graphique présente les 15 principales maladies citées dans l'étude

- ➔ 18% des répondants ont été victimes d'un accident du travail ou une maladie professionnelle au cours des cinq dernières années.
- Cette part monte à 26% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 15% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.

■ **Avez-vous été victime d'un accident du travail / d'une maladie professionnelle au cours des cinq dernières années ?**

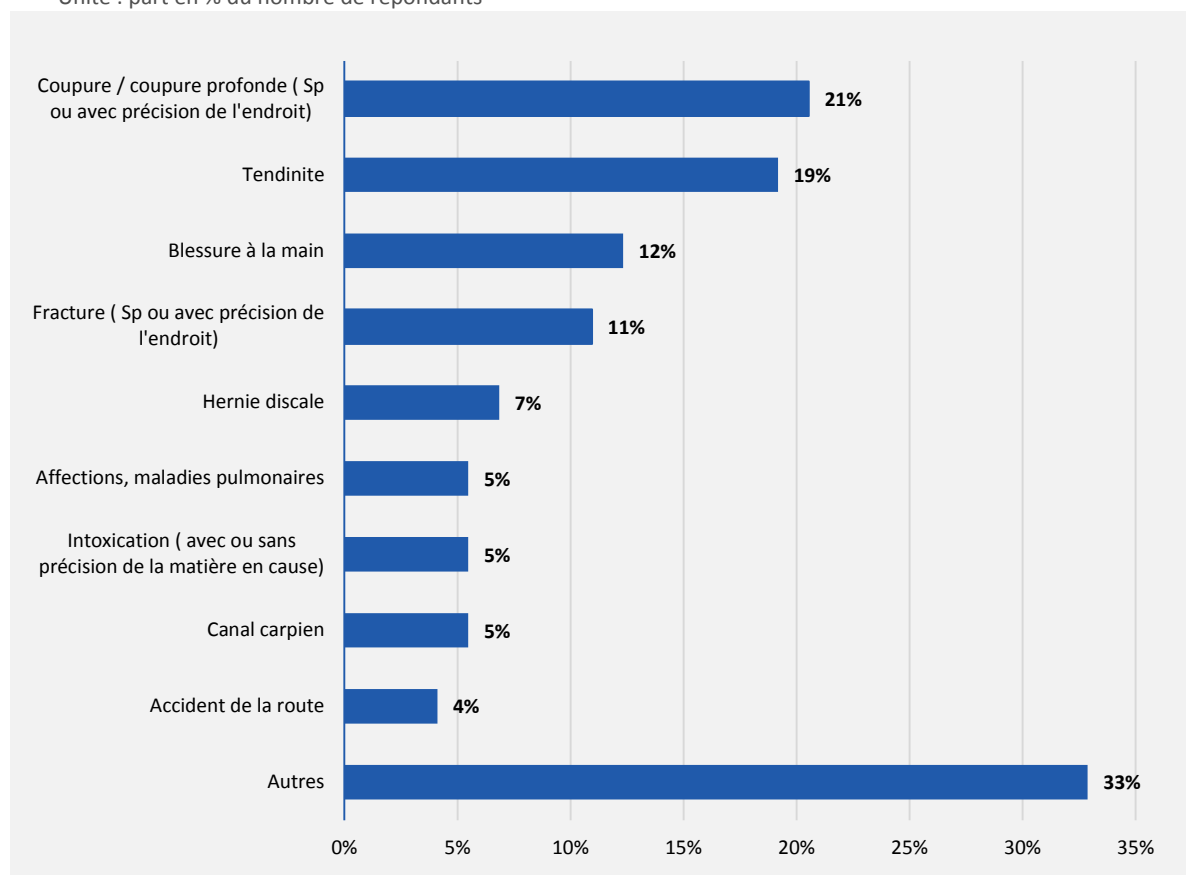
Unité : part en % du nombre de répondants



- ➔ 21% des répondants ayant été victimes d'un accident du travail ou une maladie professionnelle ont été exposés à des coupures et 19% à des tendinites.

■ Lequel / Laquelle ?

Unité : part en % du nombre de répondants

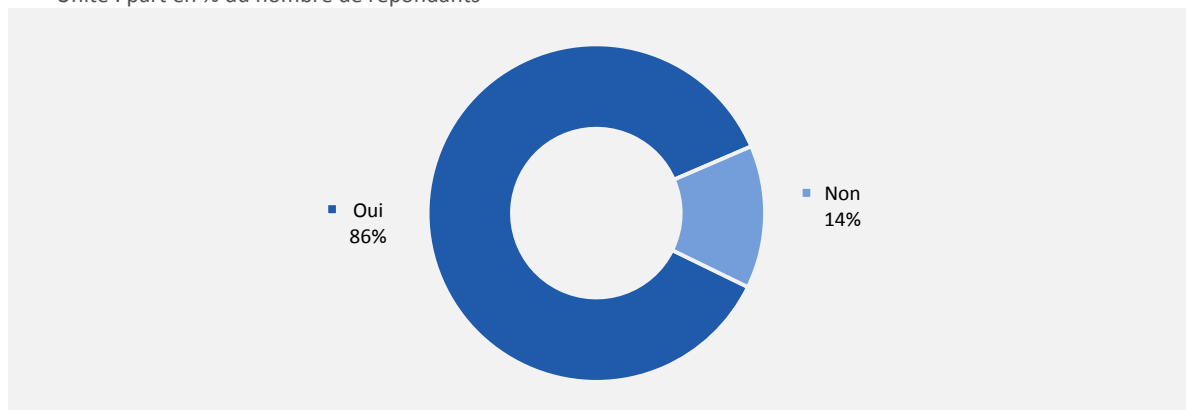


Données sur la base des répondants ayant été victimes d'un accident du travail / d'une maladie professionnelle

- ➔ 86% des répondants considèrent que leur un accident du travail ou leur maladie professionnelle a eu un impact sur leur activité professionnelle.
- Cette part monte à 92% chez les répondants n'ayant pas souscrit à un régime de prévoyance, versus 60% chez ceux qui y ont souscrit.

■ **Cet accident du travail / cette maladie professionnelle a-t-il(elle) eu un impact sur votre activité professionnelle ?**

Unité : part en % du nombre de répondants

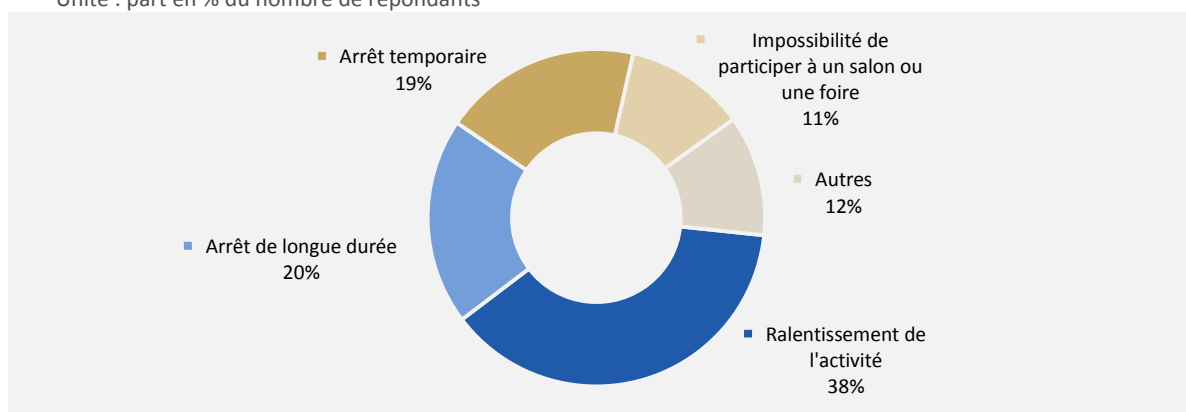


Données sur la base des répondants ayant été victimes d'un accident du travail / d'une maladie professionnelle

- ➔ Le ralentissement de l'activité et l'arrêt temporaire ou de longue durée sont les principaux impacts sur l'activité professionnelle mis en avant par les répondants ayant été victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

■ **Quel(s) impact(s) a(ont) eu cet accident du travail / cette maladie professionnelle sur votre activité professionnelle ? (plusieurs réponses possibles)**

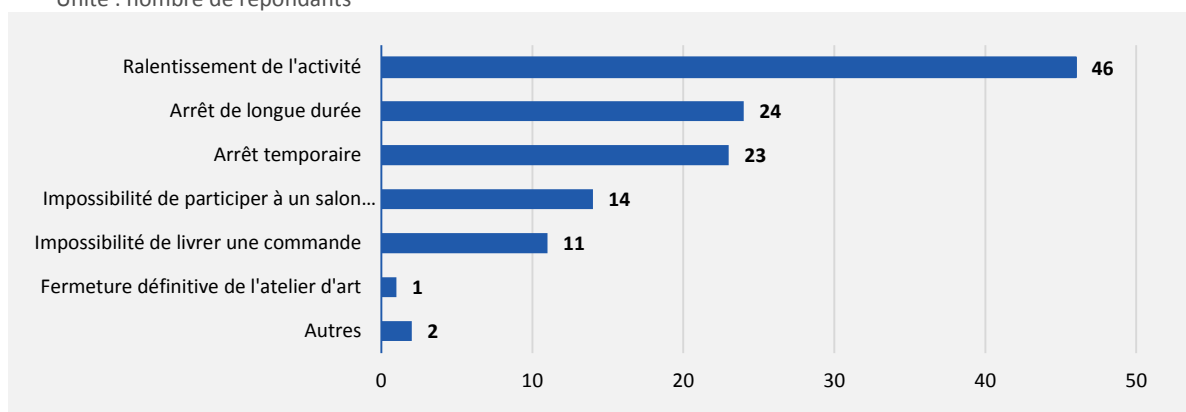
Unité : part en % du nombre de répondants



Données sur la base des répondants dont l'accident du travail / la maladie professionnelle a eu un impact sur l'activité professionnelle

■ **Quel(s) impact(s) a(ont) eu cet accident du travail / cette maladie professionnelle sur votre activité professionnelle ? (plusieurs réponses possibles)**

Unité : nombre de répondants

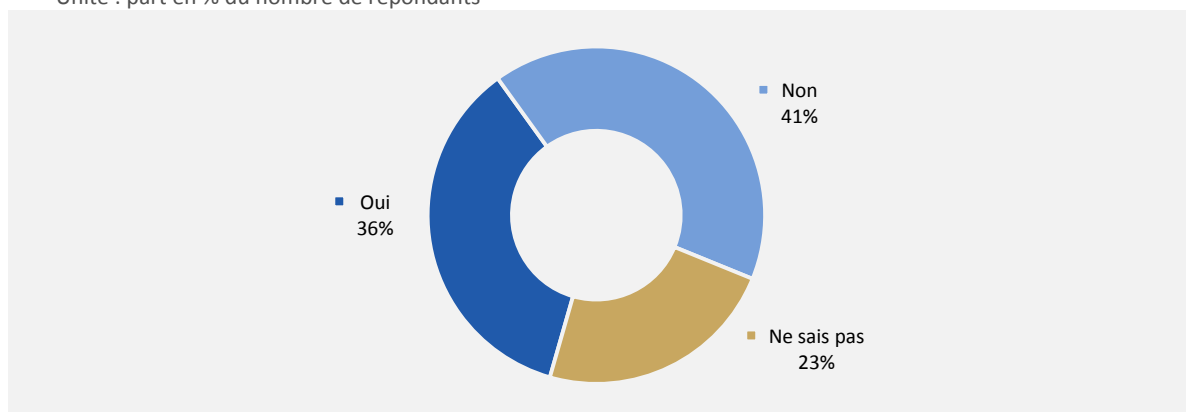


Données sur la base des répondants dont l'accident du travail / la maladie professionnelle a eu un impact sur l'activité professionnelle

- Pour 36% des répondants, leur accident du travail ou leur maladie professionnelle a été déclaré(e) ou reconnu(e) comme tel(le) par la Sécurité sociale.
- Pour 41% des répondants, leur accident du travail ou leur maladie professionnelle n'a pas été déclaré(e) ou reconnu(e) comme tel(le), principalement car ils n'ont pas fait les démarches auprès de la Sécurité sociale.
- Pour 29% des femmes, leur accident du travail ou leur maladie professionnelle a été déclaré(e) ou reconnu(e) comme tel(le) par la Sécurité sociale, versus 52% chez les hommes.

■ **Cet accident du travail / cette maladie professionnelle était-il(elle) déclaré(e) ou reconnu(e) comme tel(le) par la Sécurité sociale ?**

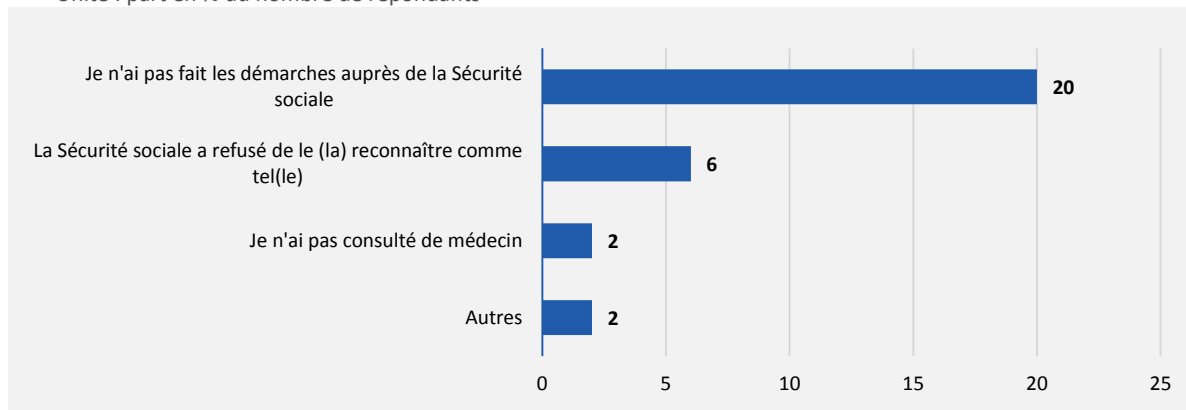
Unité : part en % du nombre de répondants



Données sur la base des répondants ayant été victimes d'un accident du travail / d'une maladie professionnelle

■ **Pour quelle raison cet accident du travail / cette maladie professionnelle n'a pas été déclaré(e) ou reconnu(e) comme tel(le) par la Sécurité sociale ?**

Unité : part en % du nombre de répondants

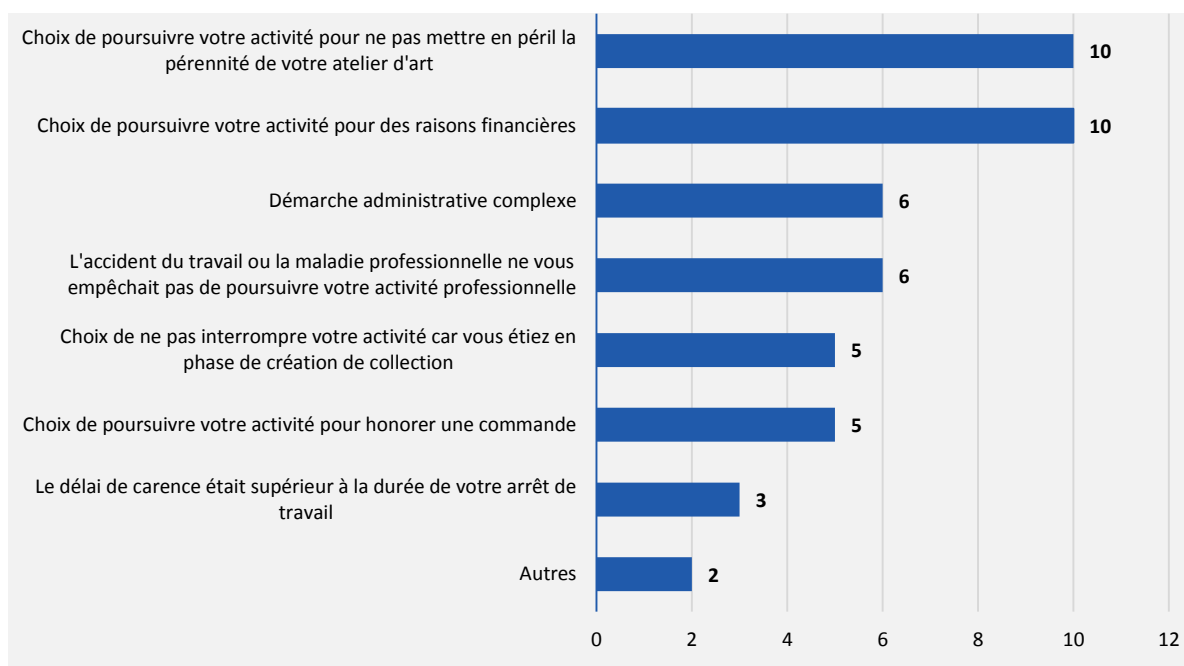


Données sur la base des répondants dont l'accident du travail / la maladie professionnelle n'a pas été déclaré(e) ou reconnu(e)

- ➡ Le choix de poursuivre l'activité pour des raisons financières ou pour ne pas mettre en péril la pérennité de l'atelier d'art constituent les principaux critères des répondants pour justifier l'absence de démarches auprès de la Sécurité sociale pour que leur accident du travail ou leur maladie professionnelle soit reconnu(e) comme tel(le).

■ Pourquoi ne pas avoir effectué les démarches auprès de la Sécurité sociale ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants

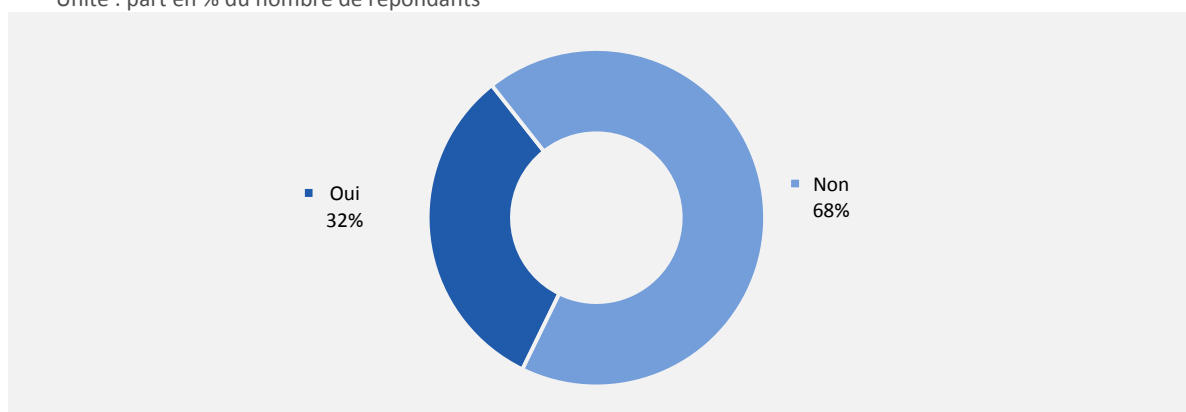


Données sur la base des répondants n'ayant pas effectué les démarches nécessaires auprès de la Sécurité sociale

- ➔ 32% des répondants dont l'accident du travail ou la maladie professionnelle n'a pas été déclaré(e) ou reconnu(e) ont bénéficié d'un arrêt de travail suite à la consultation d'un médecin.

■ **Cet(te) accident du travail / maladie professionnelle a-t-il(elle) donné lieu à un arrêt de travail établi par un médecin ?**

Unité : part en % du nombre de répondants

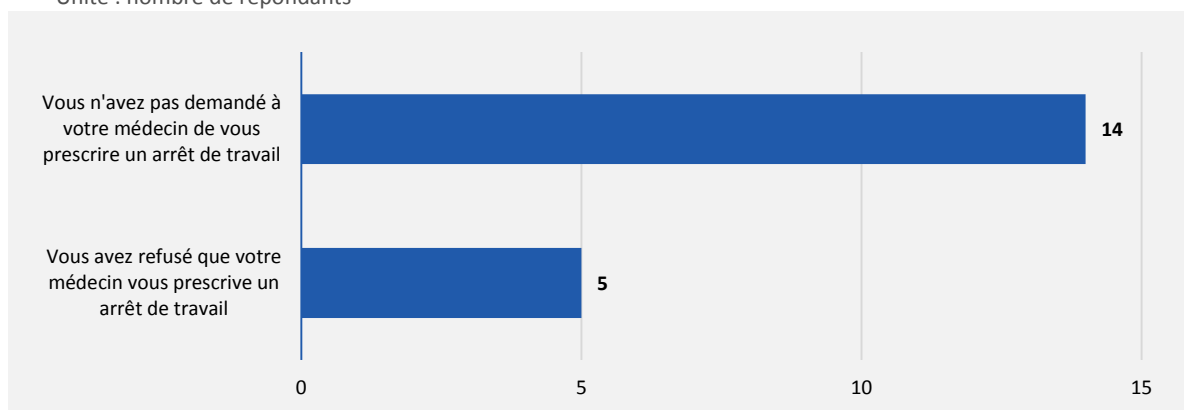


Données sur la base des répondants dont l'accident du travail / maladie professionnelle n'a pas été reconnu alors qu'ils ont consulté un médecin

- ➔ La plupart des répondants n'ayant pas bénéficié d'un arrêt de travail n'ont pas demandé à leur médecin de leur en prescrire un.
- ➔ Le choix de poursuivre l'activité pour des raisons financières constitue le principal critère des répondants pour justifier le fait qu'ils n'ont pas demandé ou qu'ils ont refusé de se faire prescrire un arrêt de travail.

■ Pour quelle raison n'avez-vous pas bénéficié d'un arrêt de travail ?

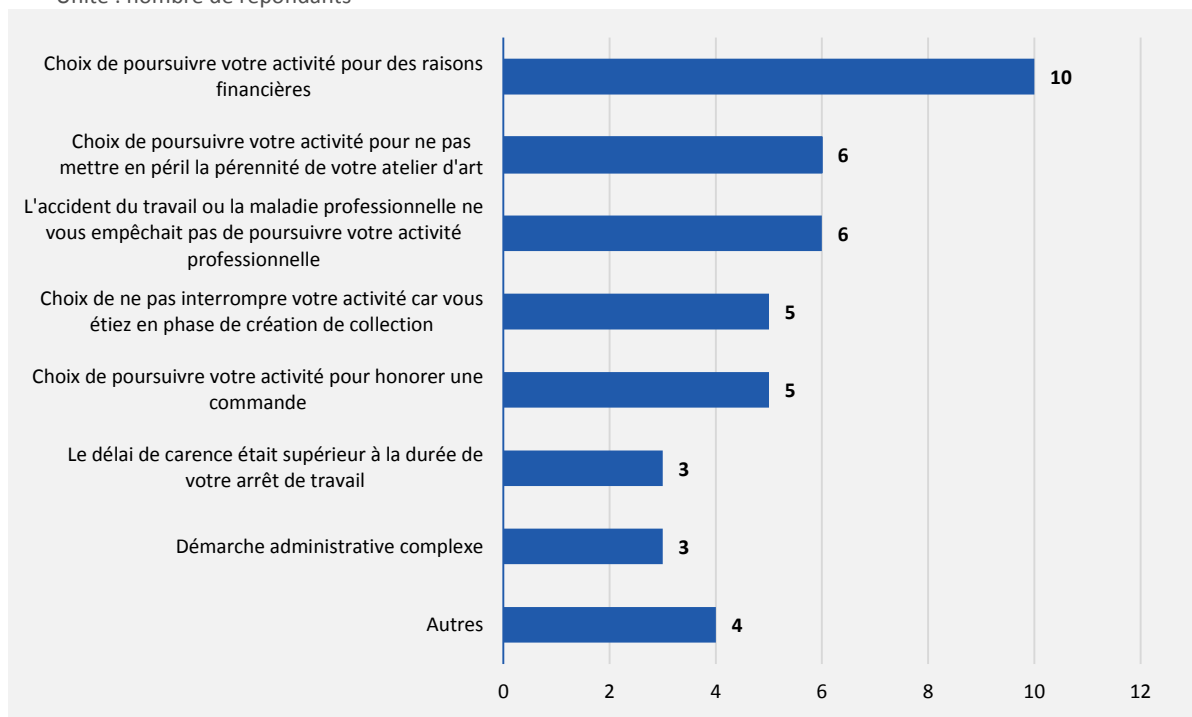
Unité : nombre de répondants



Données sur la base des répondants n'ayant pas eu un arrêt de travail établi par un médecin

■ Pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants

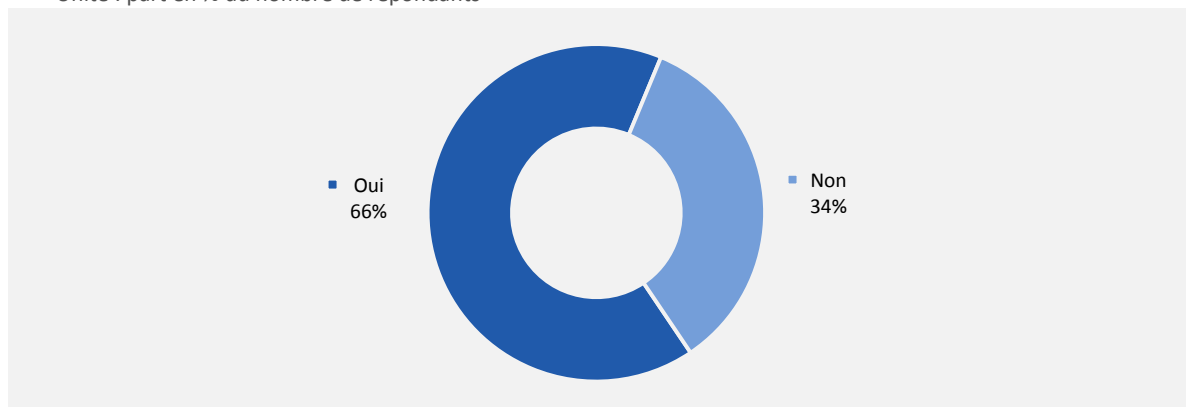


Données sur la base des répondants n'ayant pas demandé ou ayant refusé de se faire prescrire un arrêt de travail

➔ 66% des répondants ayant eu un arrêt de travail en ont respecté la durée totale.

■ Avez-vous respecté la durée totale de l'arrêt de travail ?

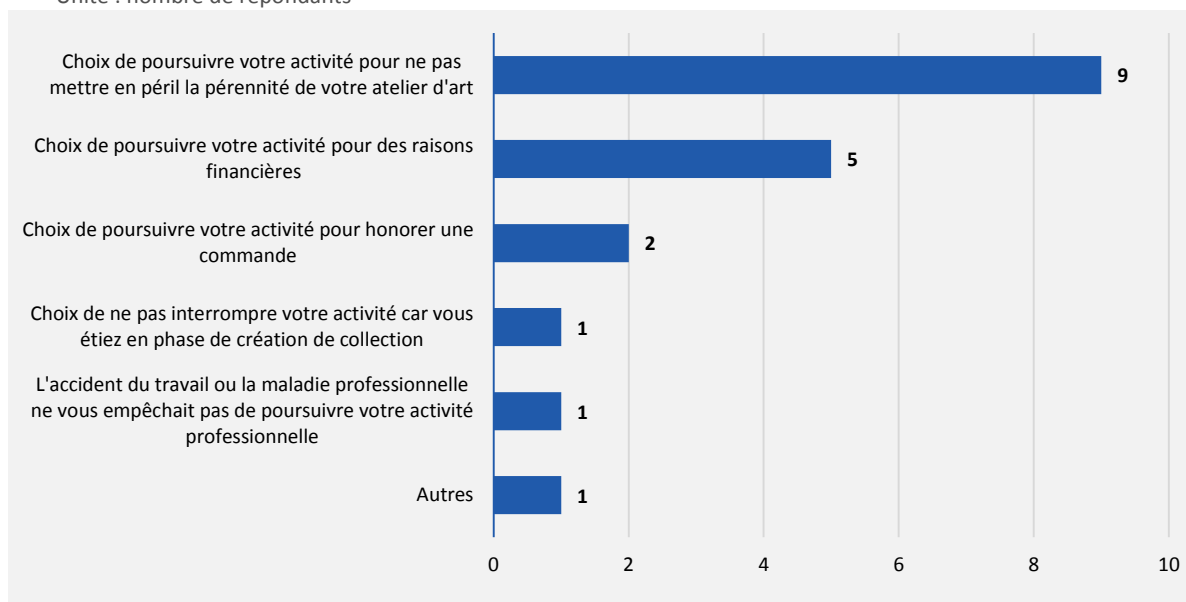
Unité : part en % du nombre de répondants



Données sur la base des répondants dont l'accident de travail / maladie professionnelle n'a pas été reconnu(e) ou ayant eu un arrêt de travail même si l'accident/maladie n'a pas été reconnu(e)

■ Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas respecté la durée totale de votre arrêt de travail ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants

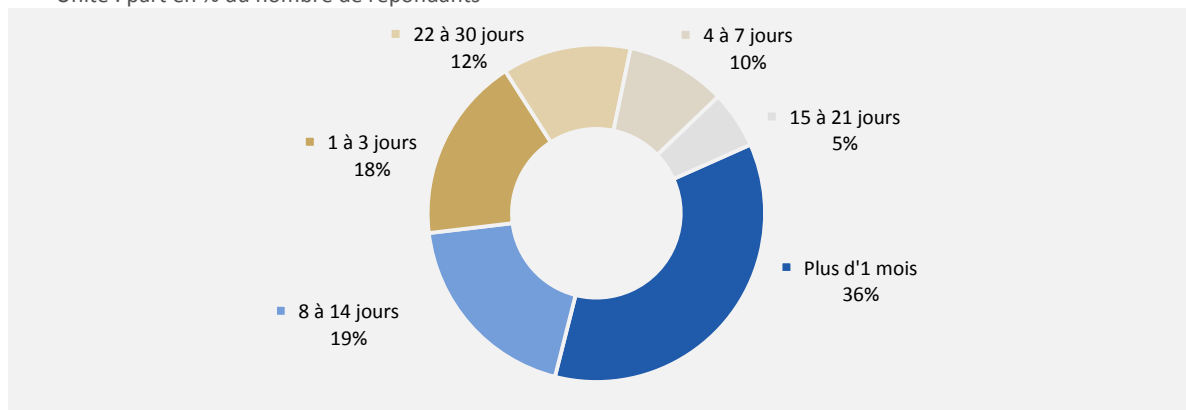


Données sur la base des répondants n'ayant pas respecté la durée totale de l'arrêt de travail établi par le médecin

- 36% des répondants ayant été victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ont subi un arrêt d'activité supérieur à un mois.
- 13% des 50-64 ans ont subi un arrêt de travail inférieur à une semaine, versus 27% pour l'ensemble des répondants.

■ Combien de jours avez-vous stoppé votre activité ?

Unité : part en % du nombre de répondants

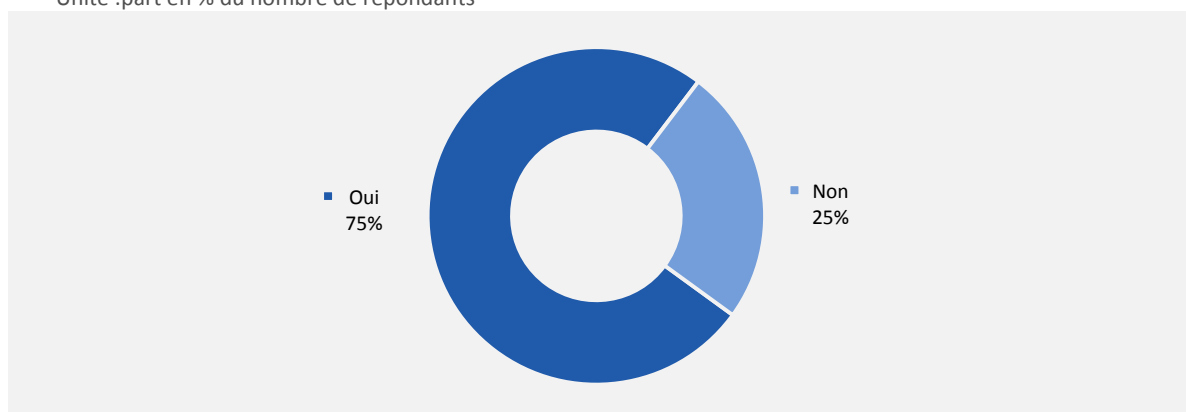


Données sur la base des répondants n'ayant été victimes d'un accident de travail / d'une maladie professionnelle

- 75% des répondants considèrent que leur accident du travail ou leur maladie professionnelle a engendré une perte de revenus dans leur activité professionnelle.
- Cette part monte à 85% chez les 50-64 ans.

■ Cet accident du travail / maladie professionnelle a-t-il(elle) engendré une perte de revenus dans votre activité professionnelle ?

Unité : part en % du nombre de répondants



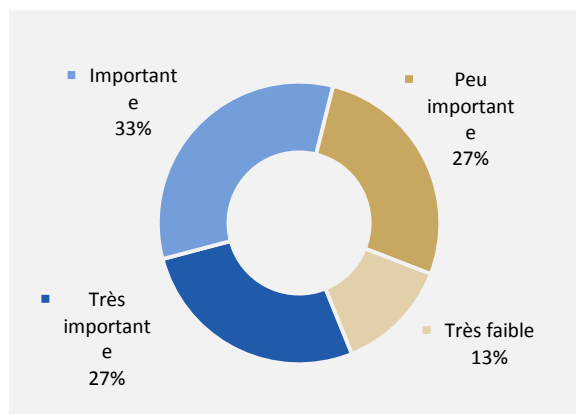
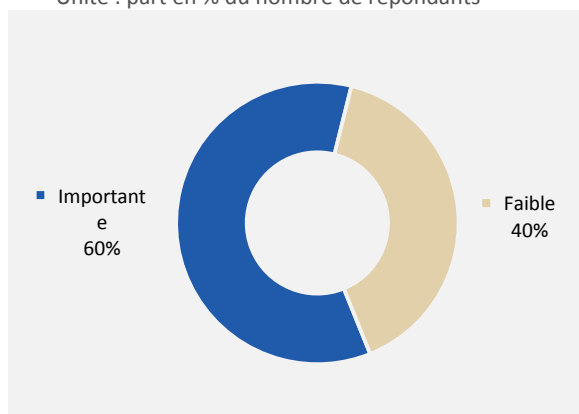
Données sur la base des répondants n'ayant été victimes d'un accident de travail / d'une maladie professionnelle

➔ 60% des répondants estiment que la perte de revenus liée à leur accident du travail ou leur maladie professionnelle a été importante (entre 11% et 30%) ou très importante (supérieure à 30%).

- Cette part monte à :
 - 68% chez les femmes, versus 40% chez les hommes.
 - 72% chez les 50-64 ans, versus 41% chez les autres catégories d'âge.
 - 73% chez les adhérents à un syndicat ou une association professionnelle.
 - 70% chez les répondants n'ayant pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 39% chez ceux qui y ont souscrit.
- Elle tombe à :
 - 51% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
 - 51% chez les répondants rattachés au Régime Social des Indépendants.

■ Cette perte de revenus était... ?

Unité : part en % du nombre de répondants

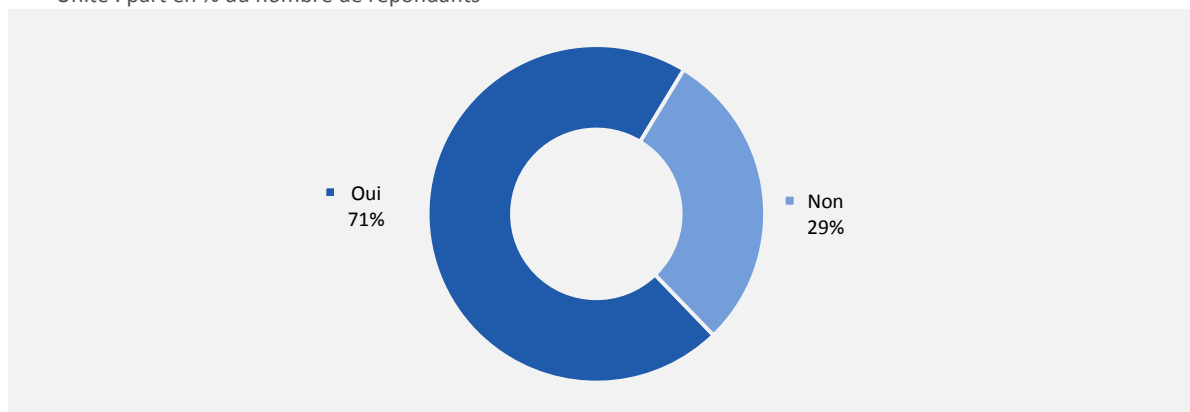


Données sur la base des répondants ayant subi une perte de revenus

➔ 71% des répondants estiment que la perte de revenus suite à leur accident du travail ou leur maladie professionnelle a pénalisé leur vie quotidienne d'un point de vue financier.

■ Cette perte de revenus a-t-elle pénalisé votre vie quotidienne d'un point de vue financier ?

Unité : part en % du nombre de répondants

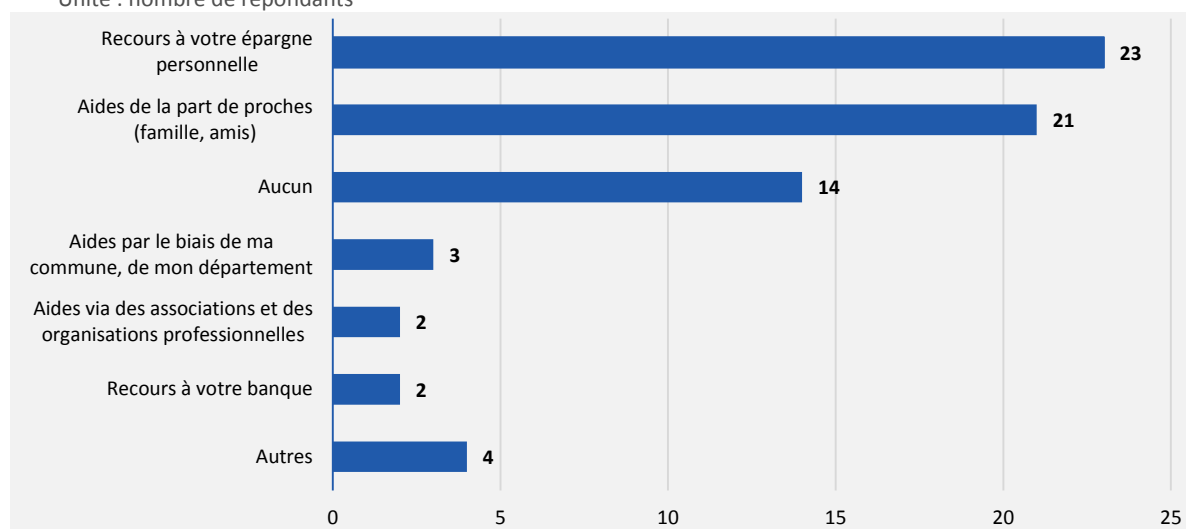


Données sur la base des répondants ayant subi une perte de revenus

- Le recours à l'épargne personnelle et l'aide de la part des proches constituent les principaux moyens recherchés par les répondants pour pallier la perte de revenus liée à leur accident du travail ou leur maladie professionnelle.
- 47% des répondants qui ne disposent pas de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art ont eu recours à leur épargne personnelle pour pallier cette perte de revenus, versus 42% pour l'ensemble des répondants.
- 46% des répondants travaillant seuls ont fait appel à des proches pour pallier la perte de revenus liée à leur accident du travail ou leur maladie professionnelle, versus 38% pour l'ensemble des répondants.

■ Quel(s) moyen(s) avez-vous recherché pour pallier cette perte de revenus ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants

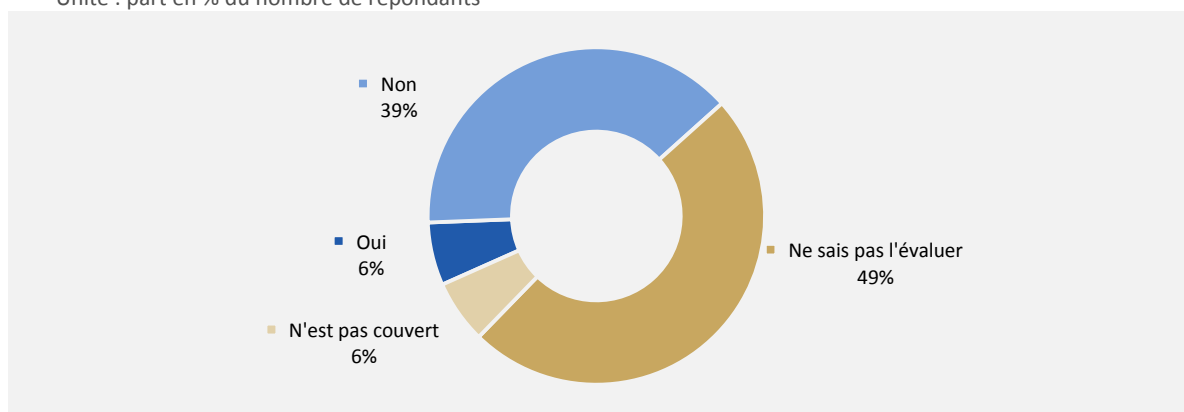


Données sur la base des répondants ayant subi une perte de revenus

- ➔ 49% des répondants ne sont pas en mesure d'évaluer le rapport entre leurs cotisations et leur couverture en matière d'accident du travail ou de maladie professionnelle.
- Cette part monte à :
 - 52% chez les femmes, versus 43% chez les hommes.
 - 67% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 42% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.
 - 59% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 38% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 59% chez les répondants rattachés au régime social de la Maison des Artistes.
- 12% des 25-34 ans ne sont pas couverts contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, versus 5% pour les autres catégories d'âge.
- Les personnes considérant être bien couvertes en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles sont :
 - 11% chez les spécialistes de l'ameublement et décoration considèrent être, versus 2% des professionnels de la céramique.
 - 16% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 4% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 17% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €.
 - 10% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 5% pour ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 15% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 3% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 15% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes, versus 5% pour les structures unipersonnelles.
 - 13% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

■ **Par rapport aux cotisations que vous payez, estimez-vous être bien couvert(e) en matière d'accident du travail / de maladie professionnelle ?**

Unité : part en % du nombre de répondants



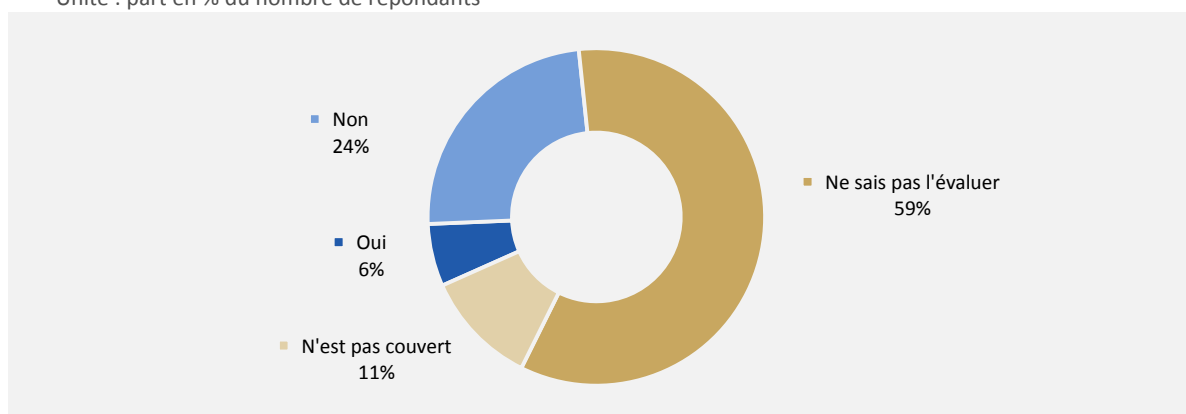
Focus « régime social »

- 45% des répondants bénéficiant de la sécurité sociale via le Régime Social des Indépendants estiment être mal couverts en matière d'accident du travail ou de maladie professionnelle, versus 24% des répondants rattachés au régime social de la Maison des Artistes.

Régime social de la Maison des Artistes

- Par rapport aux cotisations que vous payez, estimez-vous être bien couvert(e) en matière d'accident du travail / de maladie professionnelle ?

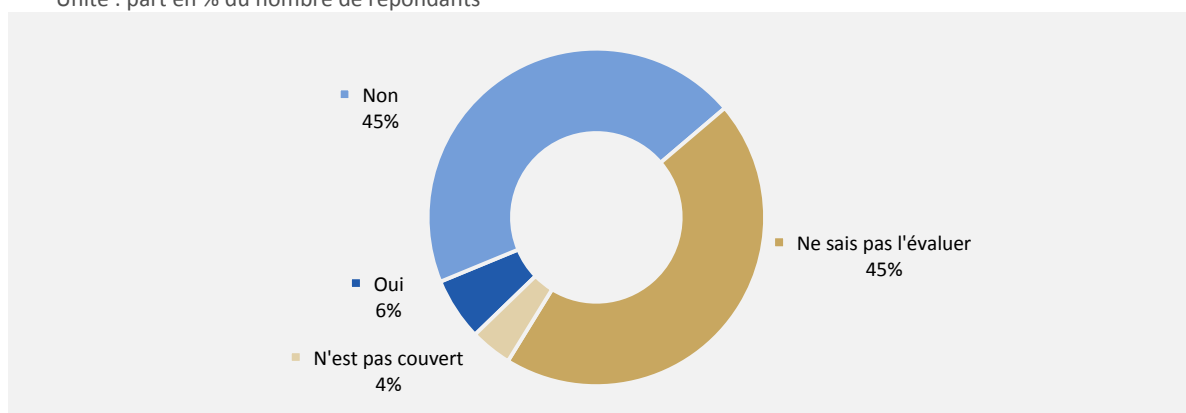
Unité : part en % du nombre de répondants



Régime Social des Indépendants

- Par rapport aux cotisations que vous payez, estimez-vous être bien couvert(e) en matière d'accident du travail / de maladie professionnelle ?

Unité : part en % du nombre de répondants

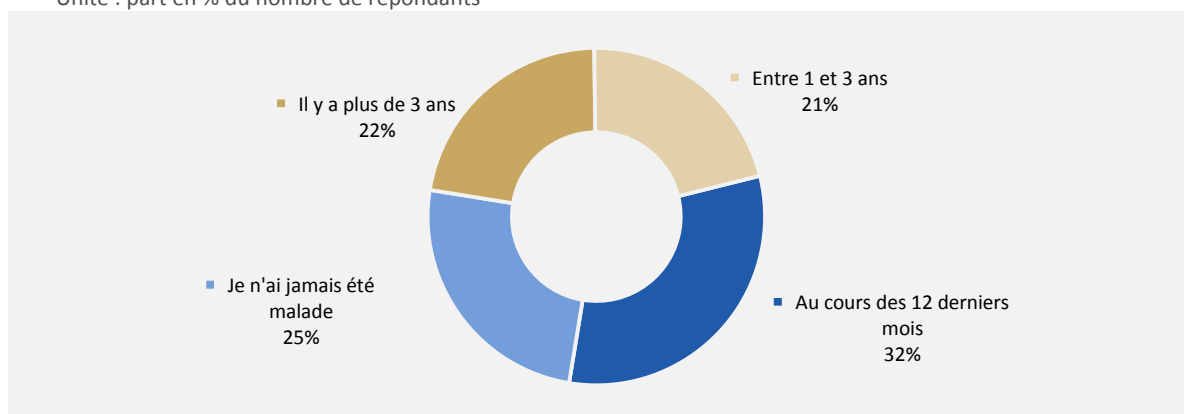


➔ 32% des répondants ont été malades au cours des douze derniers mois.

- Cette part monte à :
 - 37% chez les femmes, versus 22% chez les hommes.
 - 43% chez les 25-34 ans, versus 30% chez les autres catégories d'âge.
 - 42% chez les répondants ayant entre 11 et 15 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 22% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.

■ **Hors accident du travail et maladie professionnelle, quand avez-vous été malade pour la dernière fois ?**

Unité : part en % du nombre de répondants

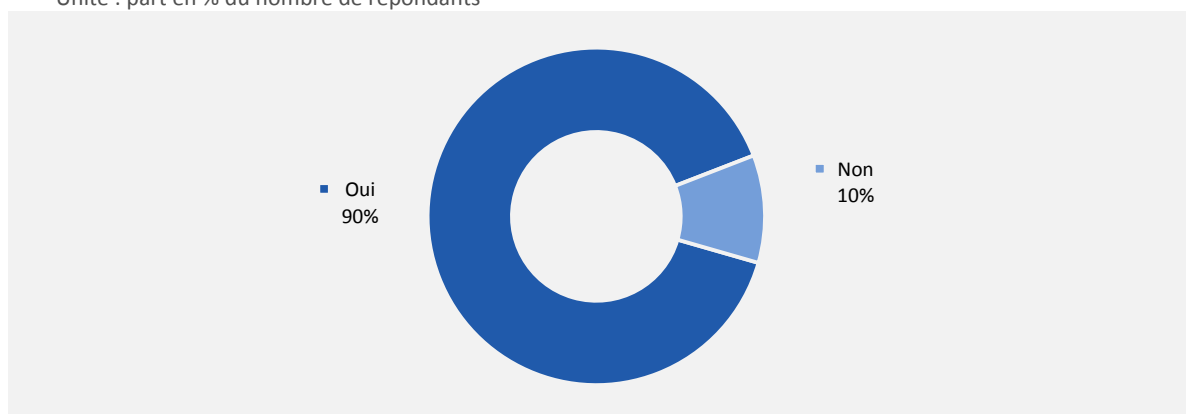


➔ 90% des répondants exposés à une maladie ont consulté un médecin.

- Cette part tombe à :
 - 61% chez les 25-34 ans, versus 94% pour les autres catégories d'âge.
 - 79% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 98% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.
- Elle monte à 98% chez les répondants rattachés au régime social de la Maison des Artistes.

■ Cette maladie a-t-elle donné lieu à une consultation chez le médecin ?

Unité : part en % du nombre de répondants

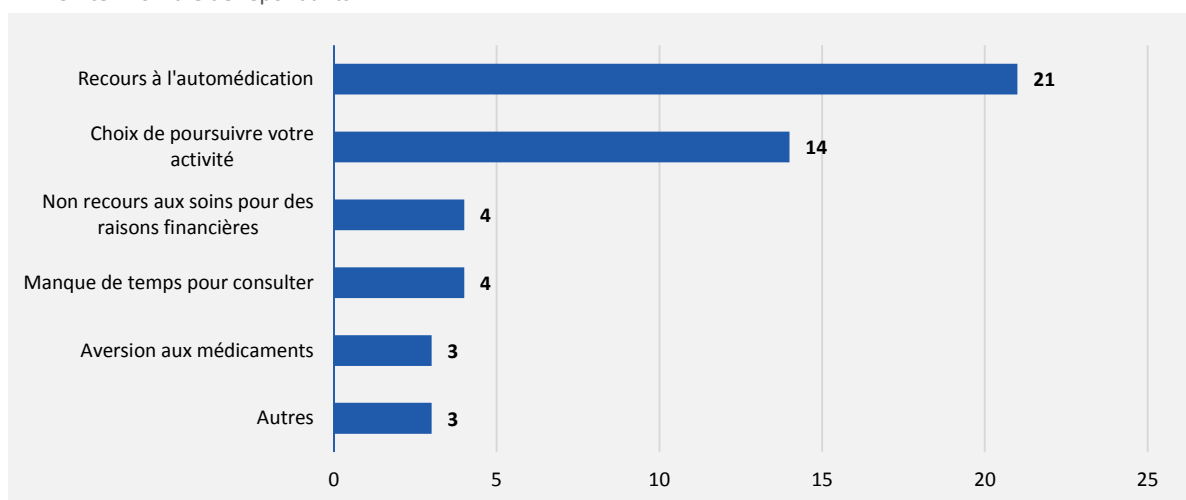


Données sur la base des répondants ayant été malades

➔ Le recours à l'automédication et la volonté de poursuivre leur activité constituent les deux principales raisons évoquées par les répondants qui n'ont pas consulté de médecin suite à leur maladie.

■ Pourquoi n'avez-vous pas consulté de médecin ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants



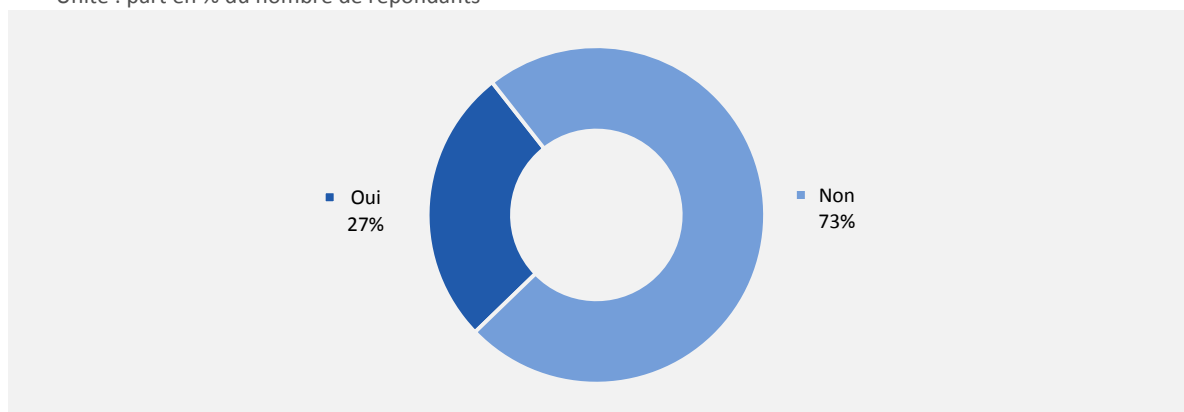
Données sur la base des répondants n'ayant pas consulté de médecin

➔ Pour 27% des répondants victimes d'une maladie, la consultation d'un médecin a donné lieu à un arrêt de travail.

- Cette part monte à 38% pour les répondants ayant plus de 15 ans d'ancienneté dans les métiers d'art.

■ Cette maladie a-t-elle donné lieu à un arrêt de travail établi par un médecin ?

Unité : part en % du nombre de répondants



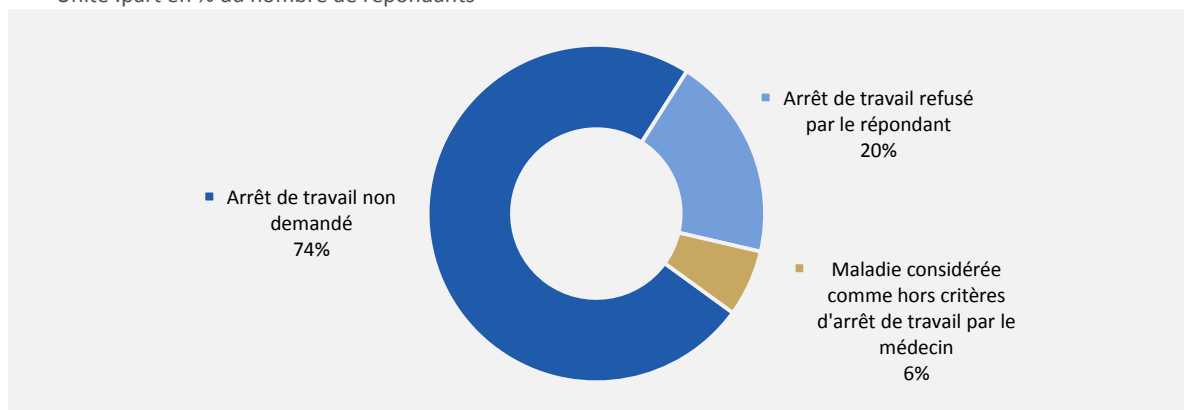
Données sur la base des répondants n'ayant consulté un médecin

➔ Parmi les répondants n'ayant pas eu un arrêt de travail, 74% n'en ont pas demandé à leur médecin.

- Cette part monte à :
 - 85% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art.
 - 87% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 71% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 86% chez les répondants rattachés au régime social de la Maison des Artistes.
- 11% des répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art ont refusé l'arrêt de travail prescrit par leur médecin, versus 20% pour l'ensemble des répondants.

■ Pour quelle raison n'avez-vous pas bénéficié d'un arrêt de travail ?

Unité : part en % du nombre de répondants

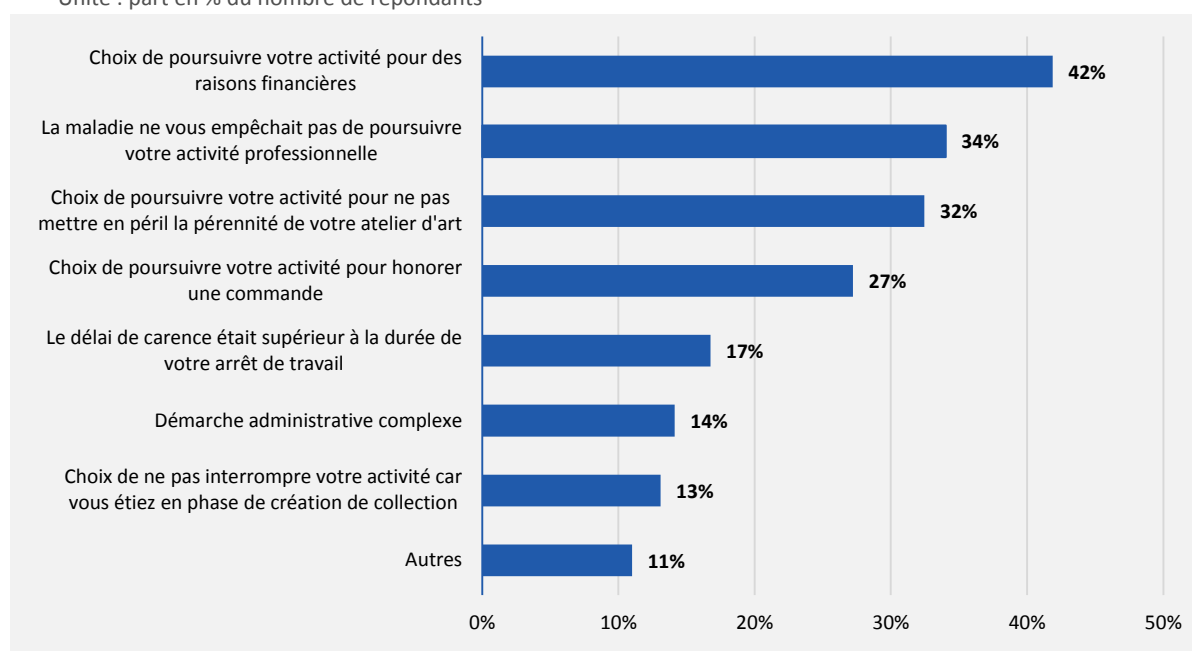


Données sur la base des répondants n'ayant pas obtenu un arrêt de travail établi par un médecin

- Le choix de poursuivre l'activité pour des raisons financières ou pour ne pas mettre en péril la pérennité de l'atelier d'art et l'absence de gêne pour poursuivre l'activité professionnelle constituent les principaux critères des répondants pour justifier le fait qu'ils n'ont pas demandé ou qu'ils ont refusé un arrêt de travail.
- Parmi les répondants n'ayant pas demandé ou ayant refusé un arrêt de travail :
 - 49% des répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 € souhaitent honorer une commande, versus 27% pour l'ensemble des répondants.
 - 28% des répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 € étaient en phase de création, versus 3% des répondants dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 37% des répondants ne disposant pas de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art voulaient éviter de mettre en péril la pérennité de leur atelier d'art, versus 22% chez ceux qui en ont.

■ Pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : part en % du nombre de répondants

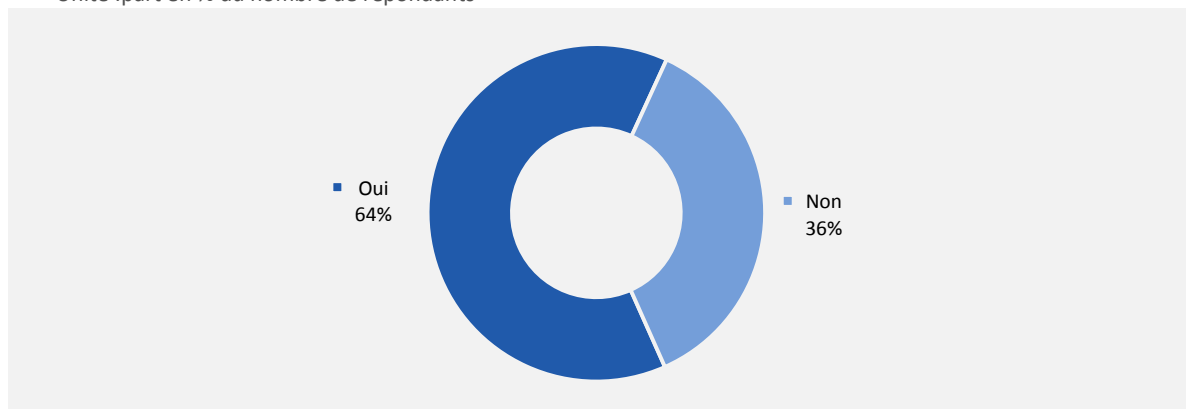


Données sur la base des répondants n'ayant pas demandé ou ayant refusé de se faire prescrire un arrêt de travail

- ➔ 64% des répondants ayant bénéficié d'un arrêt de travail l'ont envoyé à leur caisse d'assurance maladie, au service médical de votre caisse RSI, etc.

■ Avez-vous envoyé votre arrêt de travail (à votre caisse d'assurance maladie, au service médical de votre caisse RSI, etc.) ?

Unité : part en % du nombre de répondants

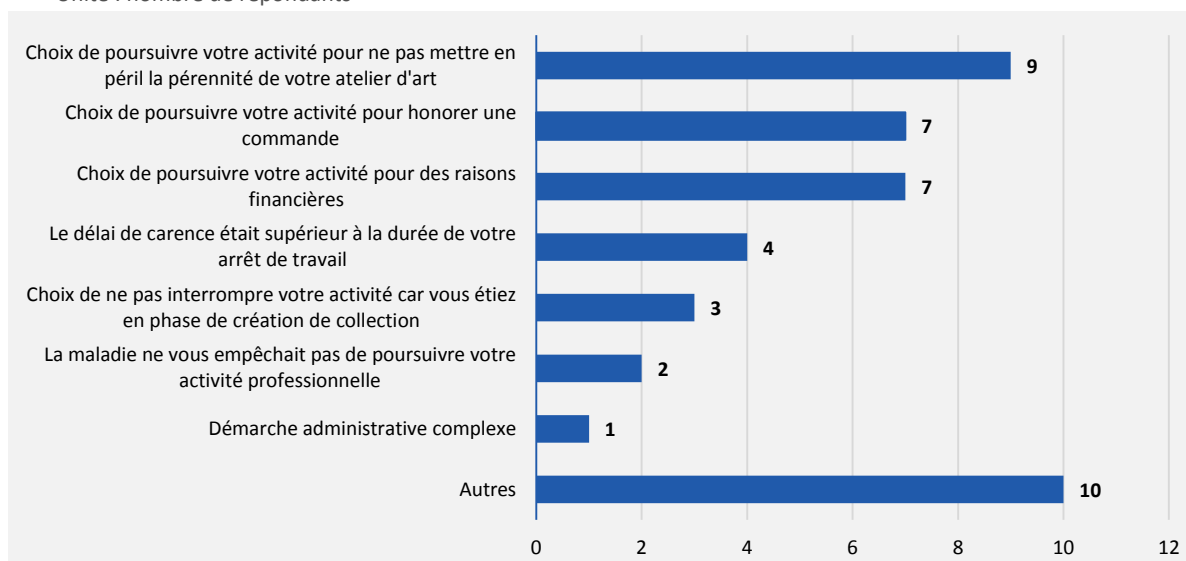


Données sur la base des répondants ayant obtenu un arrêt de travail établi par un médecin

- ➔ Le choix de poursuivre l'activité pour ne pas mettre en péril la pérennité de l'atelier d'art, pour des raisons financières ou pour honorer une commande constituent les principaux critères des répondants pour justifier le fait qu'ils n'ont pas envoyé leur arrêt de travail à leur caisse d'assurance maladie, au service médical de votre caisse RSI, etc.

■ Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas envoyé votre arrêt de travail (à votre caisse d'assurance maladie, au service médical de votre caisse RSI, etc.) ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants

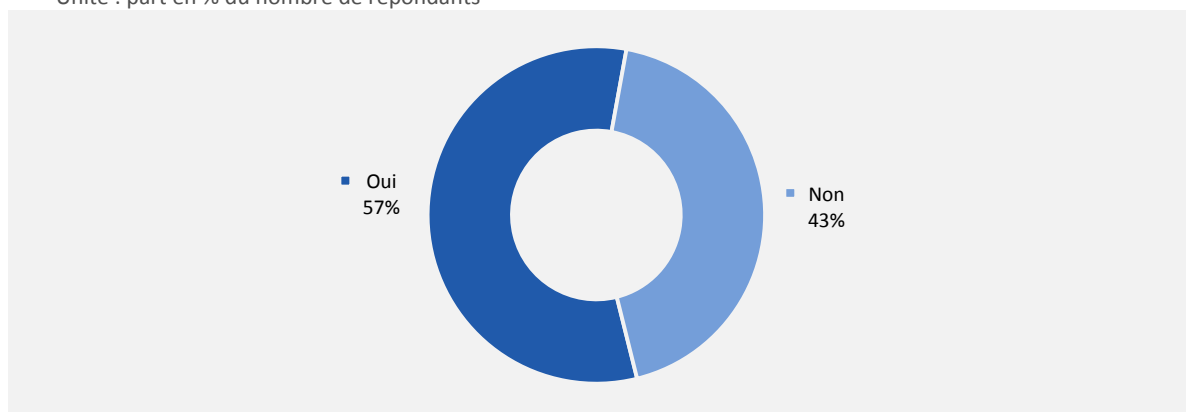


Données sur la base des répondants n'ayant pas envoyé leur arrêt de travail

- ➔ 57% des répondants ayant bénéficié d'un arrêt de travail en ont respecté la durée totale.

■ Avez-vous respecté la durée totale de votre arrêt de travail ?

Unité : part en % du nombre de répondants

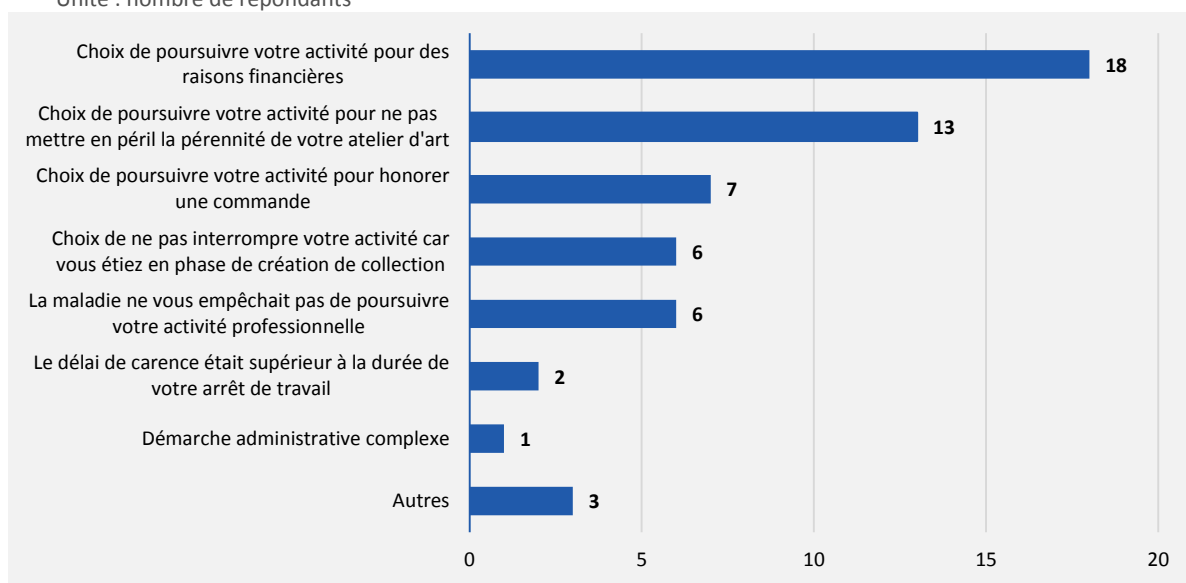


Données sur la base des répondants ayant obtenu un arrêt de travail établi par un médecin

- ➔ Le choix de poursuivre l'activité pour des raisons financières ou pour ne pas mettre en péril la pérennité de l'atelier d'art constituent les principaux critères des répondants pour justifier le fait qu'ils n'ont pas respecté la durée totale de leur arrêt de travail.

■ Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas respecté la durée totale de votre arrêt de travail ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants



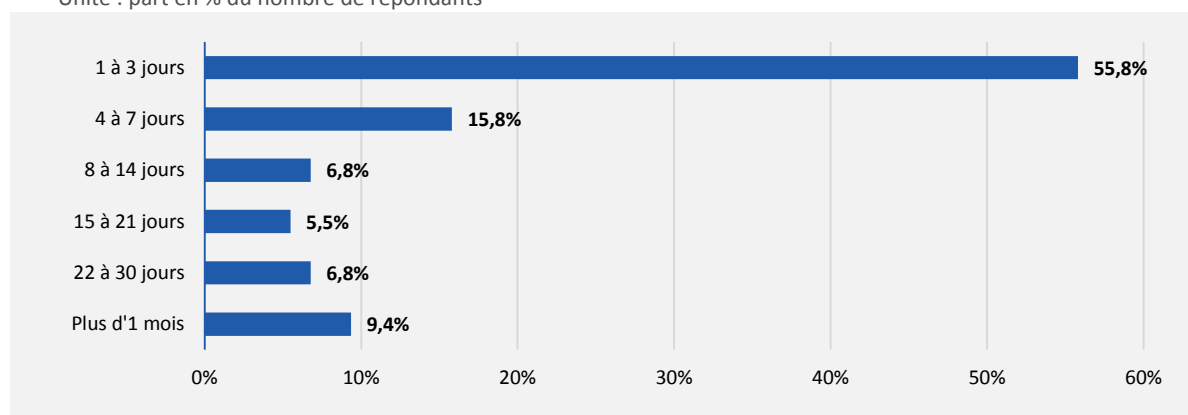
Données sur la base des répondants n'ayant pas respecté la durée totale de leur arrêt de travail

➔ 56% des répondants ayant été victimes d'une maladie ont arrêté leur activité pendant un à trois jour(s).

- Cette part monte à
 - 65% chez les 25-49 ans, versus 47% chez les 50 ans et plus.
 - 70% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 46% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.
- 12% des femmes ayant été victimes d'une maladie ont arrêté leur activité pendant plus d'un mois, versus 5% des hommes.
- 15% des professionnels de la céramique ont arrêté leur activité pendant plus d'un mois, versus 5% des hommes, versus 9% chez l'ensemble des répondants.

■ Combien de jours avez-vous été arrêté(e) ou vous êtes-vous arrêté(e) de votre propre chef ?

Unité : part en % du nombre de répondants

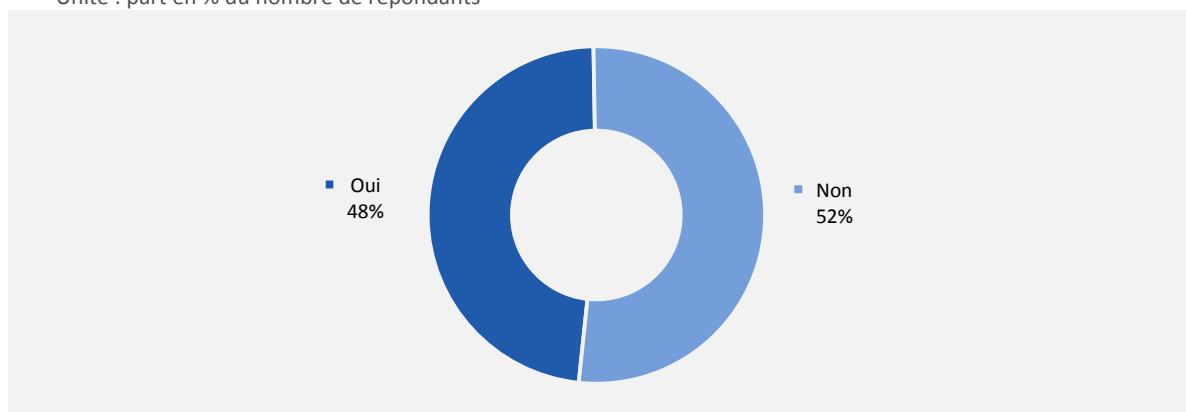


Données sur la base des répondants ayant été malades

- ➔ 48% des répondants considèrent que leur maladie a eu un impact sur leur activité professionnelle.

■ Cette(ces) maladie(s) a(ont)-t-elle(s) eu un impact sur votre activité professionnelle ?

Unité : part en % du nombre de répondants

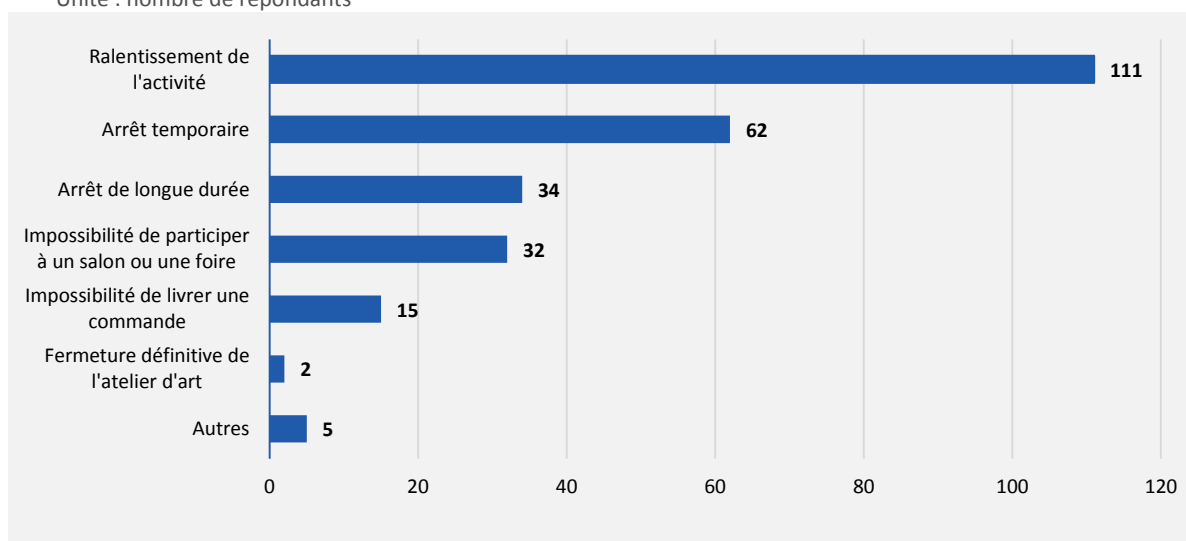


Données sur la base des répondants ayant été malades

- ➔ Le ralentissement de l'activité et l'arrêt temporaire ou de longue durée sont les principaux impacts sur l'activité professionnelle mis en avant par les répondants ayant été victimes d'une maladie.
- 28% des répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 € ont subi un arrêt temporaire de leur activité professionnelle, versus 42% pour l'ensemble des répondants.

■ Quel(s) impact(s) a(ont) eu cette(ces) maladie(s) sur votre activité professionnelle ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants



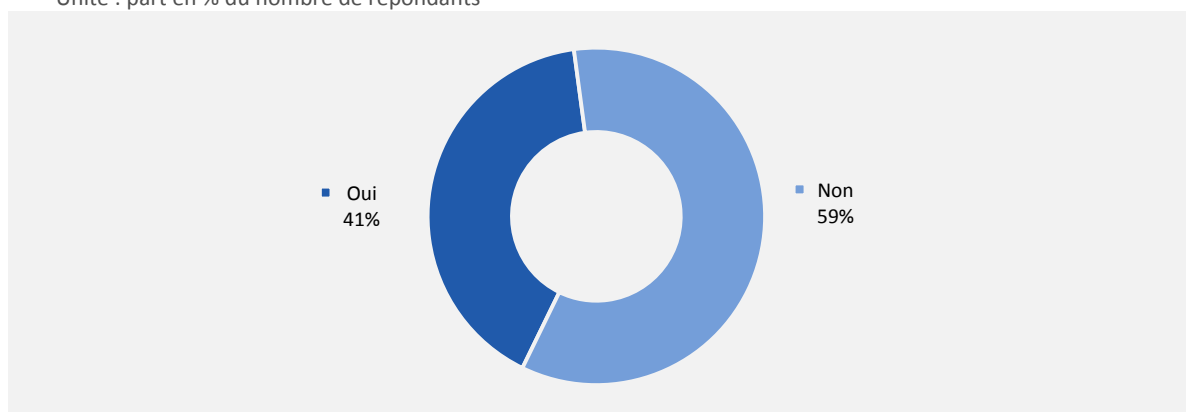
Données sur la base des répondants dont la maladie a eu un impact sur l'activité professionnelle

➔ 41% des répondants considèrent que leur maladie a engendré une perte de revenus dans leur activité professionnelle.

- Cette part monte à 48% chez les professionnels de la céramique, versus 28% chez les spécialistes de l'ameublement et décoration.
- Elle tombe à :
 - 27% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €.
 - 18% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes, versus 43% pour les structures unipersonnelles.

■ Cette(ces) maladie(s) a-t-elle(ont-elles) engendré une perte de revenus dans votre activité professionnelle ?

Unité : part en % du nombre de répondants



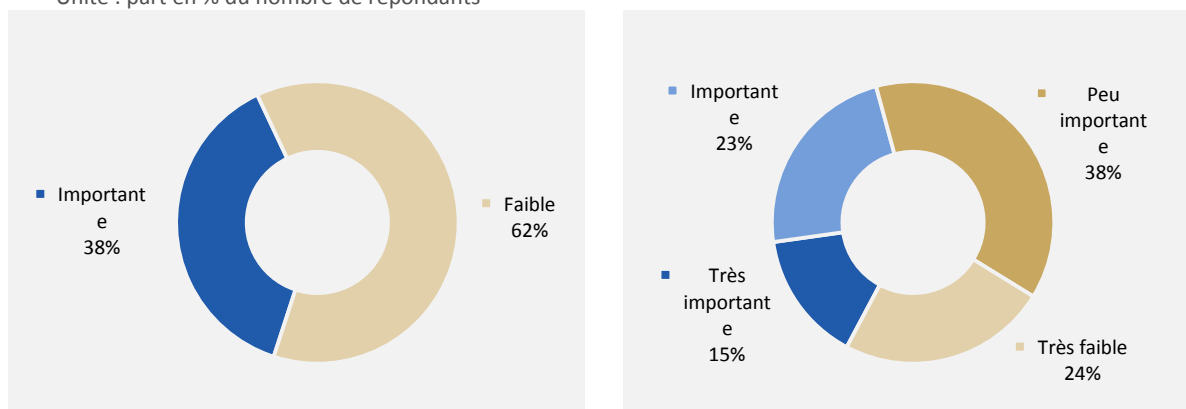
Données sur la base des répondants ayant été malades

➔ 38% des répondants estiment que la perte de revenus liée à leur maladie a été importante (entre 11% et 30%) ou très importante (supérieure à 30%).

- Cette part monte à 43% chez les adhérents à un syndicat ou une association professionnelle.

■ Cette perte de revenus était... ?

Unité : part en % du nombre de répondants

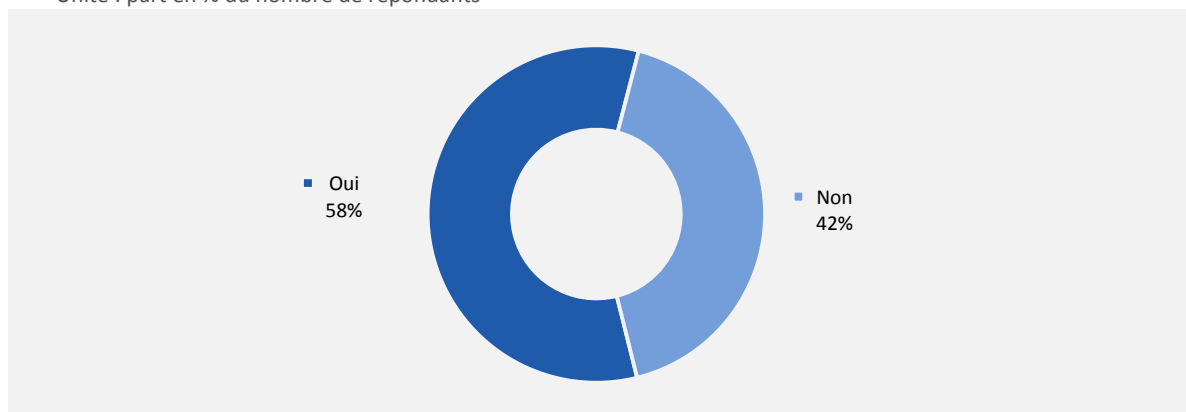


Données sur la base des répondants ayant subi une perte de revenus

- ➔ 58% des répondants estiment que la perte de revenus suite à leur maladie a pénalisé leur vie quotidienne d'un point de vue financier.

■ Cette perte de revenus a-t-elle pénalisé votre vie quotidienne d'un point de vue financier ?

Unité : part en % du nombre de répondants

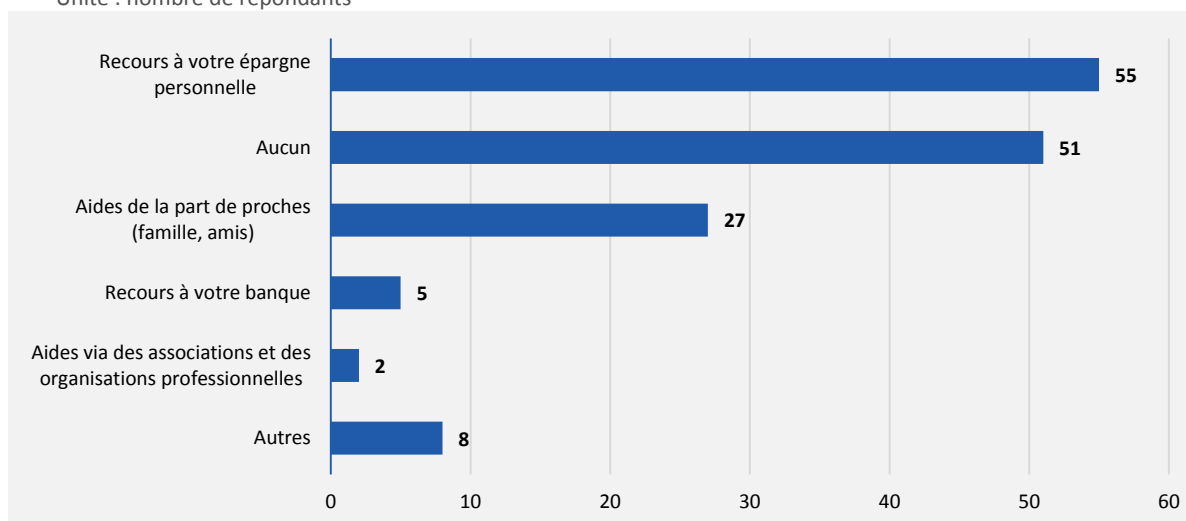


Données sur la base des répondants ayant subi une perte de revenus

- ➔ Le recours à l'épargne personnelle constitue le principal moyen recherché par les répondants pour pallier la perte de revenus liée à leur maladie.
- ➔ 40% des répondants n'ont engagé aucune démarche pour pallier la perte de revenus liée à leur maladie.

■ Quel(s) moyen(s) avez-vous recherché pour pallier cette perte de revenus ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants



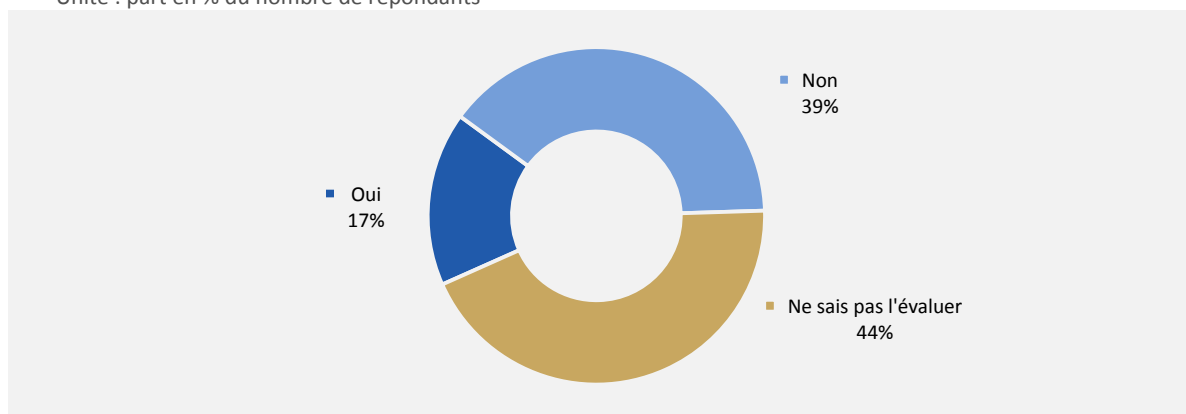
Données sur la base des répondants ayant subi une perte de revenus

➔ 17% des répondants estiment être bien couverts en matière de maladie par rapport aux cotisations qu'ils paient.

- Cette part tombe à :
 - 13% chez les femmes, versus 23% chez les hommes.
 - 11% chez les 25-49 ans, versus 22% chez les 50 ans et plus.
 - 8% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 24% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.
 - 10% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 24% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
- Elle monte à :
 - 25% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 15% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 26% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 14% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
- Les personnes estimant être mal couvertes en matière de maladie sont :
 - 54% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 35% pour ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 45% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

■ Par rapport aux cotisations globales que vous payez, estimez-vous être bien couvert(e) en matière de maladie ?

Unité : part en % du nombre de répondants



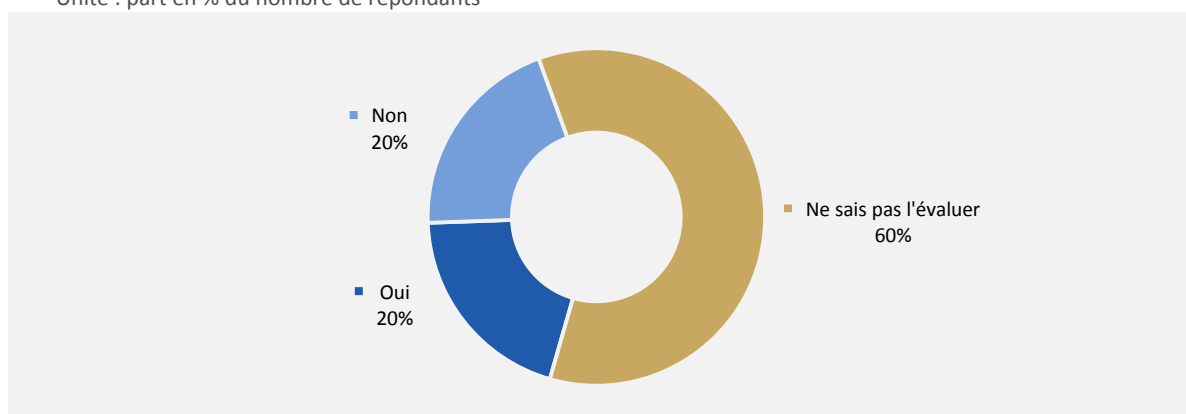
Focus « régime social »

- 47% des répondants bénéficiant de la sécurité sociale via le Régime Social des Indépendants estiment être mal couverts en matière de maladie, versus 20% des répondants rattachés au régime social de la Maison des Artistes.

Régime social de la Maison des Artistes

■ Par rapport aux cotisations globales que vous payez, estimez-vous être bien couvert(e) en matière de maladie ?

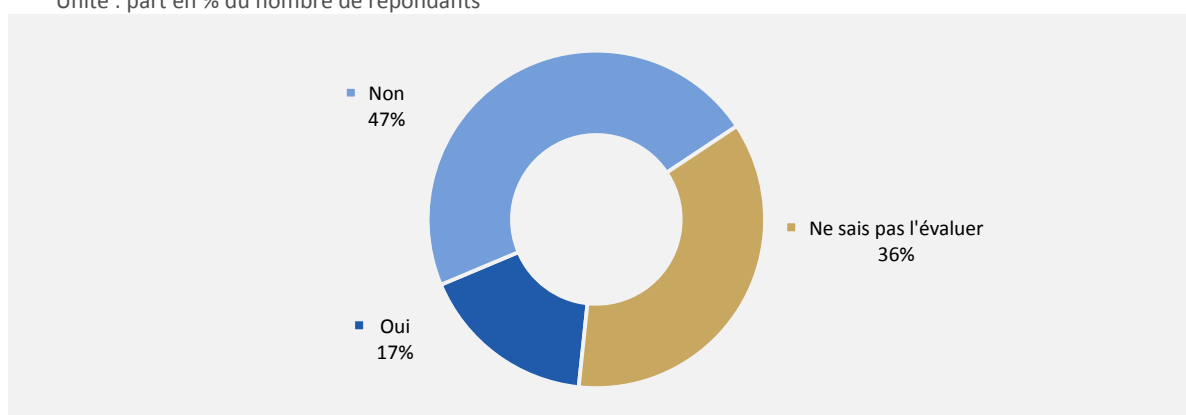
Unité : part en % du nombre de répondants



Régime Social des Indépendants

■ Par rapport aux cotisations globales que vous payez, estimez-vous être bien couvert(e) en matière de maladie ?

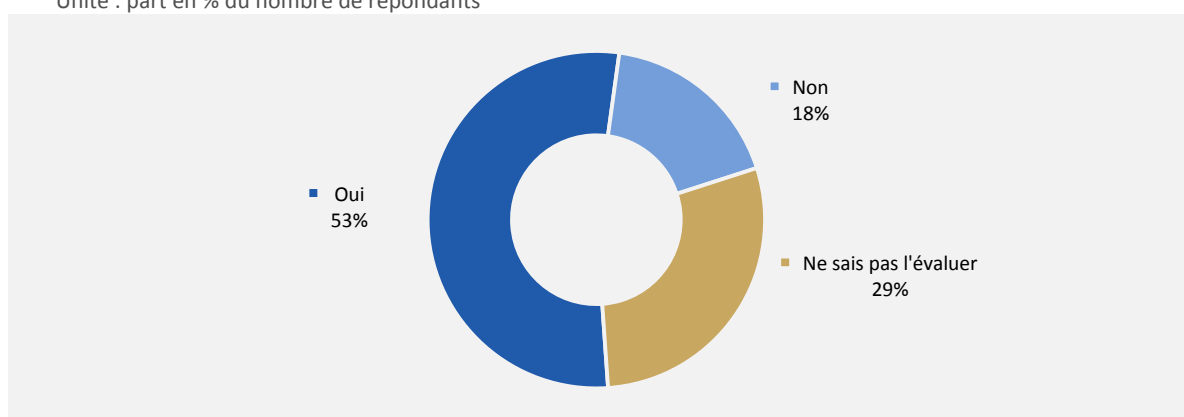
Unité : part en % du nombre de répondants



- 53% des répondants estiment être bien couverts en matière de soins médicaux et paramédicaux.
- 29% des répondants ne sont pas en mesure d'évaluer leur couverture en matière de soins médicaux et paramédicaux.
- 44% des 25-49 ans estiment être bien couverts en matière de soins médicaux et paramédicaux, versus 60% des 50 ans et plus.
- 26% des répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin considèrent être mal couverts en matière de soins médicaux et paramédicaux, versus 15% pour ceux qui n'y ont pas souscrit.
- 6% des répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé ne sont pas couverts en matière de soins médicaux et paramédicaux, versus 1% chez ceux qui y ont souscrit.

■ Parmi les dépenses médicales, estimez-vous être bien couvert(e) en matière de soins médicaux et paramédicaux ?

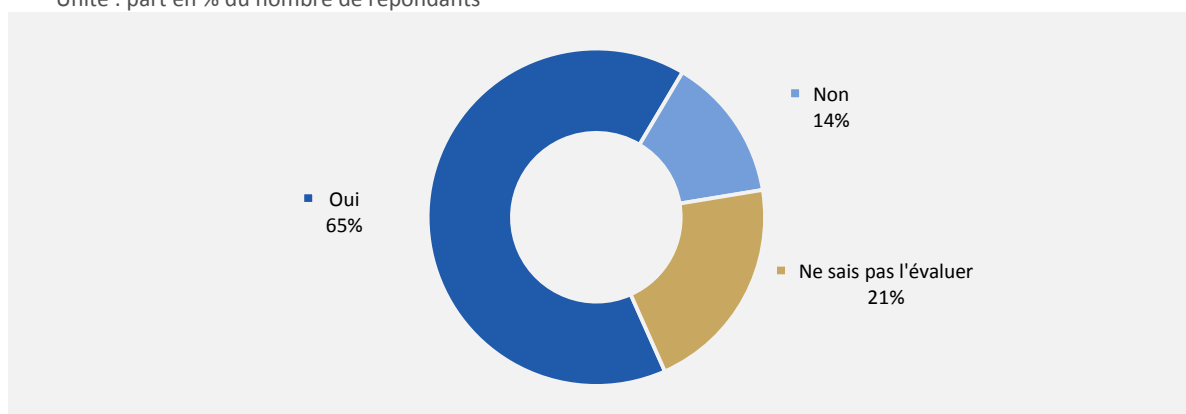
Unité : part en % du nombre de répondants



- 65% des répondants estiment être bien couverts en matière de médicaments.
- 21% des répondants ne sont pas en mesure d'évaluer leur couverture en matière de médicaments.
- Les répondants n'étant pas en mesure d'évaluer leur couverture en matière de médicaments sont :
 - 41% chez les 25-34 ans, versus 16% chez les 50 ans et plus.
 - 29% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 11% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 11% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 24% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 9% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 24% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.

■ **Parmi les dépenses médicales, estimez-vous être bien couvert(e) en matière de médicaments ?**

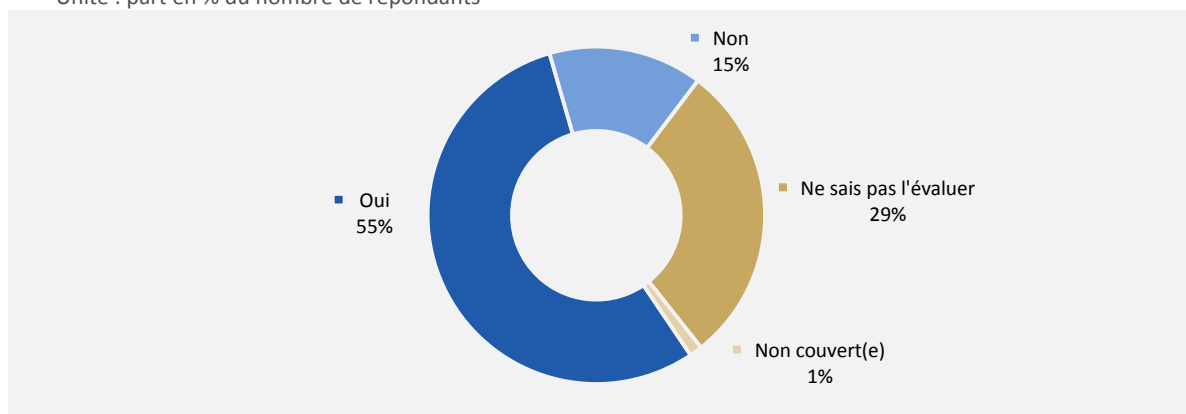
Unité : part en % du nombre de répondants



- 55% des répondants estiment être bien couverts en matière d'analyses et d'examens.
- 29% des répondants ne sont pas en mesure d'évaluer leur couverture en matière d'analyses et d'examens.
- 59% des femmes estiment être bien couvertes en matière d'analyses et d'examen, versus 48% des hommes.
- 8% des répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé ne sont pas couverts en matière d'analyses et d'examens, versus 1% chez ceux qui y ont souscrit.
- Les personnes n'étant pas en mesure d'évaluer leur couverture en matière d'analyses et d'examens sont :
 - 49% chez les 25-34 ans, versus 21% chez les 50 ans et plus.
 - 38% chez les non adhérents à un syndicat ou une association professionnelle, versus 26% chez les adhérents.

■ **Parmi les dépenses médicales, estimez-vous être bien couvert(e) en matière d'analyses et d'examens ?**

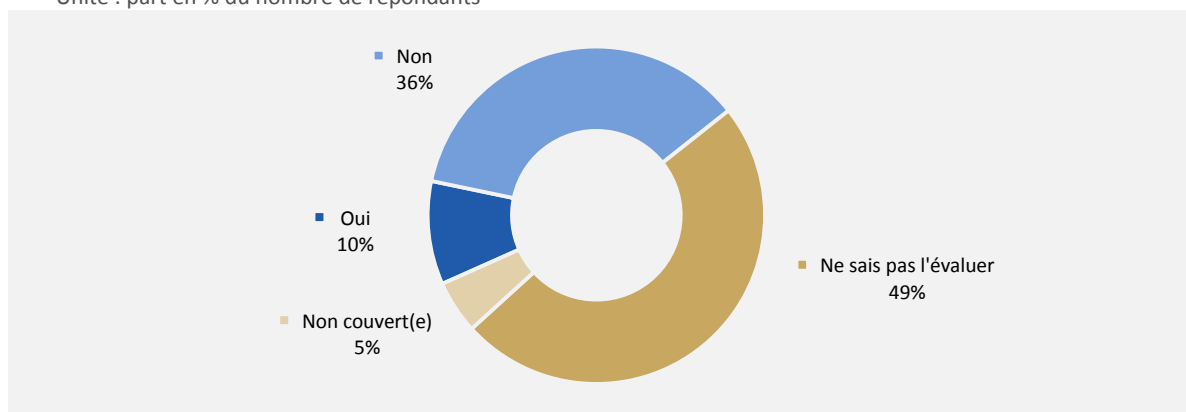
Unité : part en % du nombre de répondants



- 10% des répondants estiment être bien couverts en matière d'appareils et d'accessoires médicaux.
- 49% des répondants ne sont pas en mesure d'évaluer leur couverture en matière d'appareils et d'accessoires médicaux.
- Les personnes estimant être bien couvertes en matière d'appareils et d'accessoires médicaux.
 - 16% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €.
 - 20% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 8% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 18% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.
 - 22% chez les répondants ayant immatriculé leur activité au Service des impôts des entreprises.
- 13% des répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé ne sont pas couverts en matière d'appareillages et d'accessoires médicaux, versus 5% chez ceux qui y ont souscrit.

■ Parmi les dépenses médicales, estimez-vous être bien couvert(e) en matière d'appareils et accessoires médicaux ?

Unité : part en % du nombre de répondants

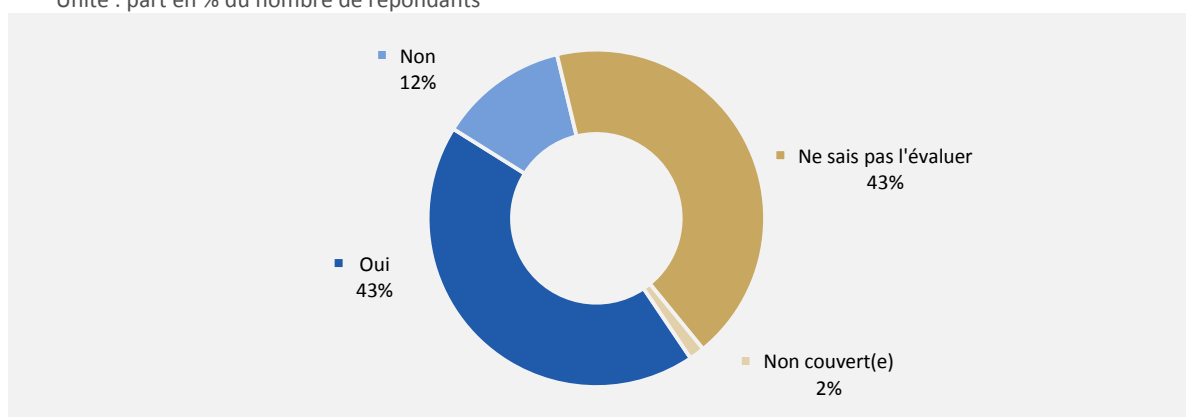


➔ 43% des répondants estiment être bien couverts en matière d'hospitalisation.

- Cette part monte à
 - 53% chez les 50 ans et plus, versus 33% chez les 25-49 ans.
 - 46% chez les adhérents à un syndicat ou une association professionnelle, versus 36% chez les non adhérents.
 - 53% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €.
- 8% des répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé ne sont pas couverts en matière d'hospitalisation, versus 1% chez ceux qui y ont souscrit.

■ Parmi les dépenses médicales, estimez-vous être bien couvert(e) en matière d'hospitalisation ?

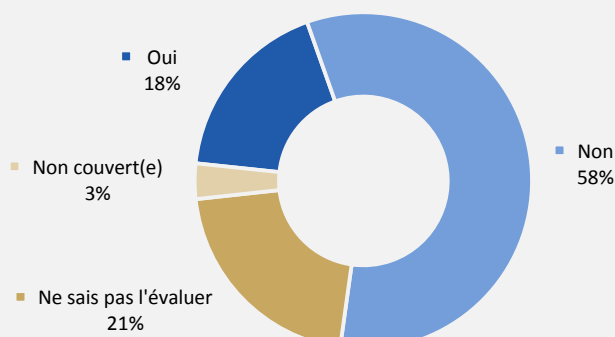
Unité : part en % du nombre de répondants



- 18% des répondants estiment être bien couverts en matière d'optique.
- 21% des répondants ne sont pas en mesure d'évaluer leur couverture en matière d'optique.
- 35% des 25-34 ans estiment ne pas être bien couverts en matière d'optique, versus 65% des 50 ans et plus.
- Les personnes estimant être bien couvertes en matière d'optique sont :
 - 29% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €.
 - 27% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 16% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
- 13% des répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé ne sont pas couverts en matière d'optique, versus 2% chez ceux qui y ont souscrit.

■ Parmi les dépenses médicales, estimez-vous être bien couvert(e) en matière d'optique ?

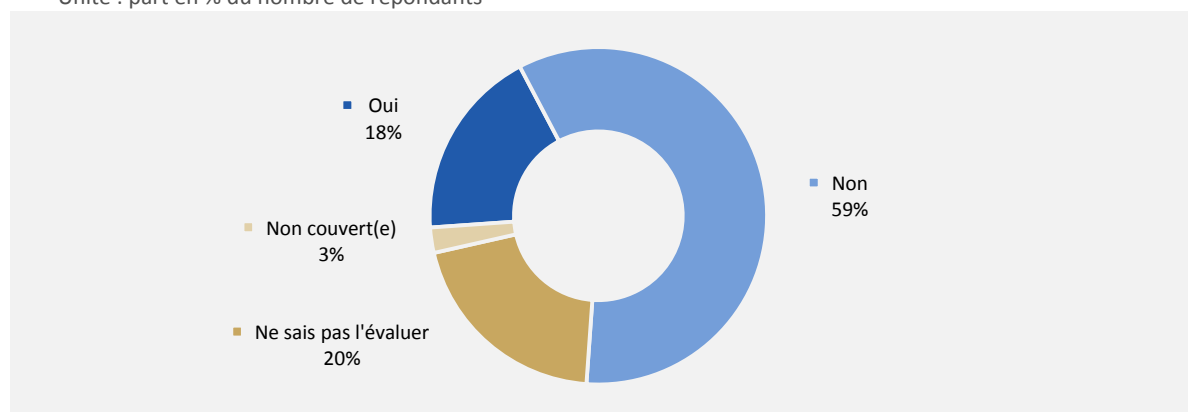
Unité : part en % du nombre de répondants



- 18% des répondants estiment être bien couverts en matière dentaire.
- 20% des répondants ne sont pas en mesure d'évaluer leur couverture en matière dentaire.
- Les répondants estimant être mal couverts en matière dentaire sont :
 - 63% chez les 50 ans et plus, versus 42% chez les 25-34 ans.
 - 61% chez les adhérents à un syndicat ou une association professionnelle, versus 51% des non adhérents.
 - 44% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €.
 - 72% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 55% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
- 6% des répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé ne sont pas couverts en matière dentaires, versus 2% chez ceux qui y ont souscrit.

■ Parmi les dépenses médicales, estimez-vous être bien couvert(e) en matière dentaire ?

Unité : part en % du nombre de répondants

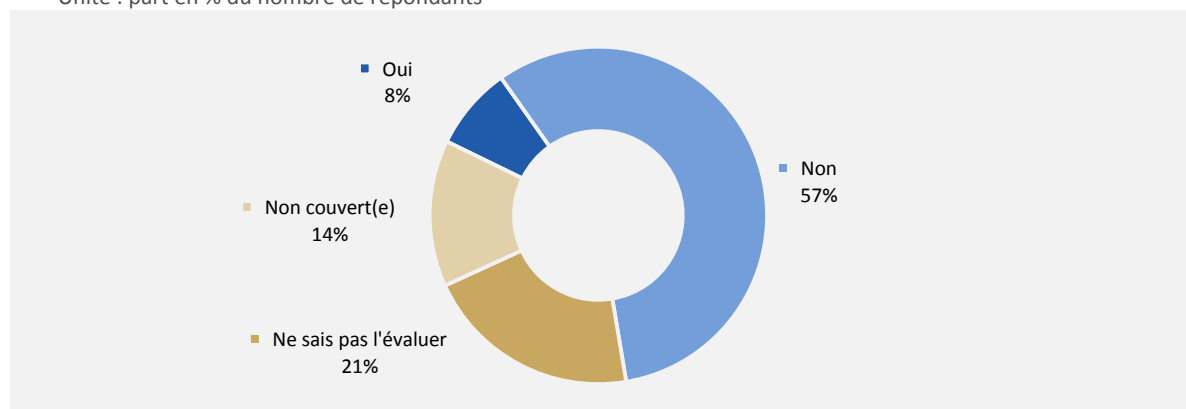


NB 10 répondants ont déclaré ne pas être couverts

- 8% des répondants estiment être bien couverts en matière de médecine douce.
- 21% des répondants ne sont pas en mesure d'évaluer leur couverture en matière de médecine douce.
- Les personnes n'étant pas couvertes en matière de médecine douce sont :
 - 21% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 4% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 27% chez les répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé, versus 12% chez ceux qui y ont souscrit.
 - 15% pour les structures unipersonnelles, versus 4% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes.
- 15% des répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art estiment être bien couverts en matière de médecine douce, versus 6% chez ceux qui n'en ont pas.
- 65% des répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin estiment être mal couverts en matière de médecine douce, versus 55% pour ceux qui n'y ont pas souscrit.

■ **Parmi les dépenses médicales, estimez-vous être bien couvert(e) en matière de médecine douce ?**

Unité : part en % du nombre de répondants



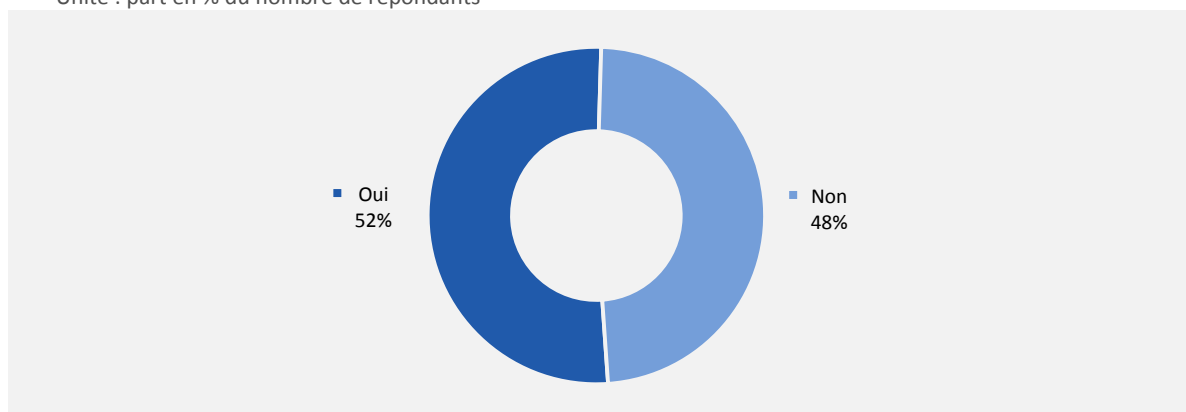
NB 58 répondants ont déclaré ne pas être couverts

➔ 52% des répondants ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières.

- Cette part monte à :
 - 65% chez les 25-34 ans, versus 50 % chez les autres catégories d'âge.
 - 58% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 20 000 €, versus 41% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 64% chez les répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé, versus 49% chez ceux qui y ont souscrit.

■ Avez-vous déjà renoncé à des soins pour des raisons financières ?

Unité : part en % du nombre de répondants

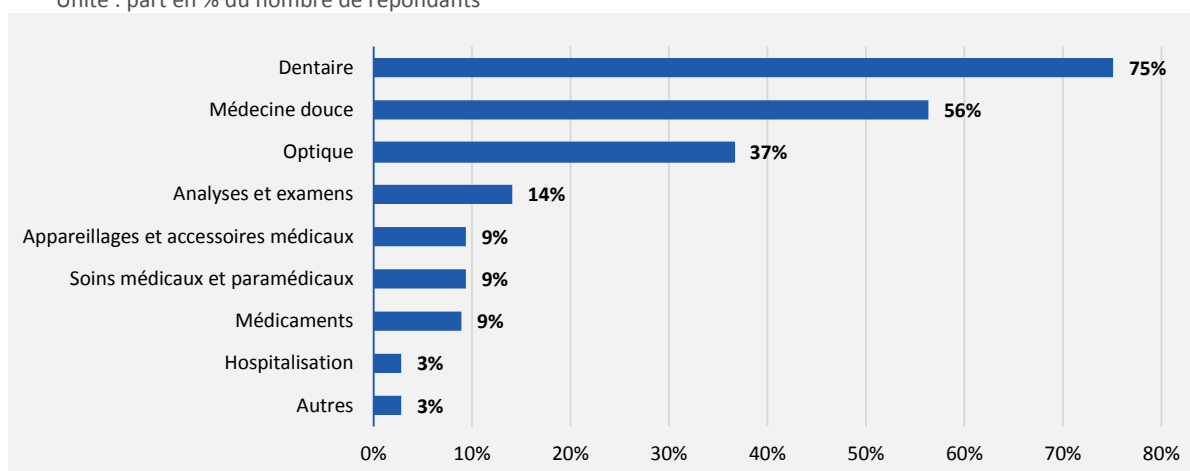


➔ Le dentaire et la médecine douce constituent les deux principaux soins auxquels ont déjà renoncé les répondants pour des questions financières.

- 13% des femmes ont déjà renoncé à des soins médicaux et paramédicaux, (versus 3% des hommes), 29% à des soins optiques (versus 51% des hommes) et 67% à de la médecine douce (versus 36% des hommes).
- 58% des répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art ont déjà renoncé à des soins dentaires, versus 86% pour les répondants ayant plus de 10 ans d'ancienneté.
- 79% des adhérents à un syndicat ou une association professionnelle ont déjà renoncé à des soins dentaires, versus 65% des non adhérents.
- 19% des répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin ont déjà renoncé à des appareillages et accessoires médicaux, versus 7% pour ceux qui n'y ont pas souscrit.

■ À quel(s) type(s) de soins avez-vous déjà renoncé ? (plusieurs réponses possibles)

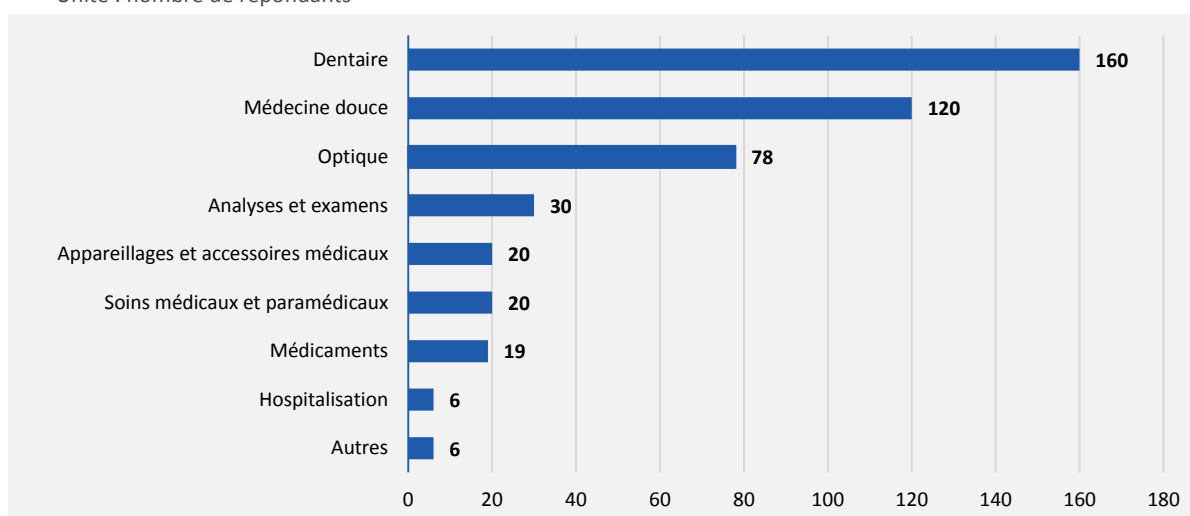
Unité : part en % du nombre de répondants



Données sur la base des répondants ayant renoncé à des soins pour des raisons financières

■ À quel(s) type(s) de soins avez-vous déjà renoncé ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants



Données sur la base des répondants ayant renoncé à des soins pour des raisons financières

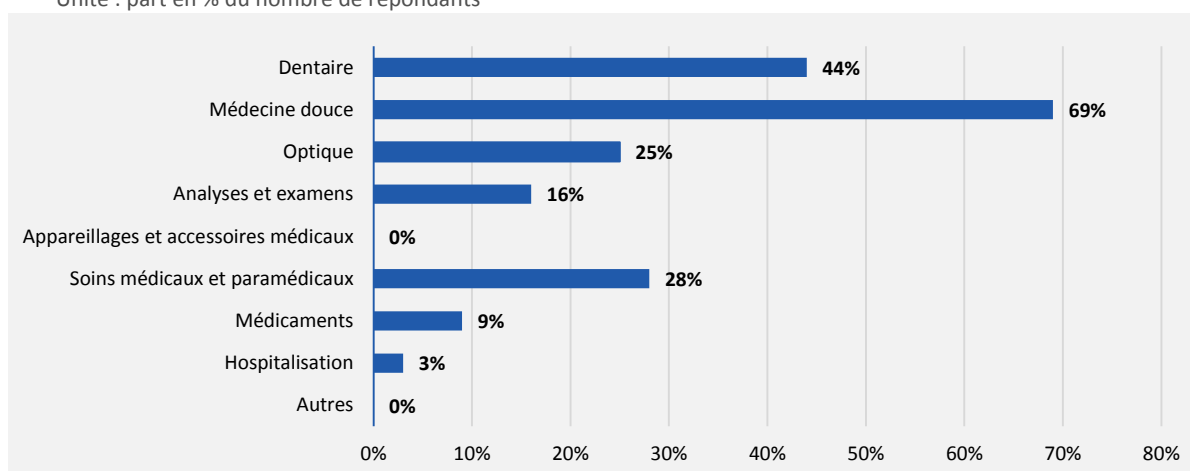
Focus « âge des répondants »

- 44% des 25-34 ans ont déjà renoncé à des soins dentaires, versus 81% des 35 ans et plus.
- 0% des 25-34 ans ont déjà renoncé à des appareillages et accessoires médicaux, versus 11% des 35 ans et plus.
- 28% des 25-34 ans ont déjà renoncé à des soins médicaux et paramédicaux, versus 6% des 35 ans et plus.

25-34 ans

■ À quel(s) type(s) de soins avez-vous déjà renoncé ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : part en % du nombre de répondants

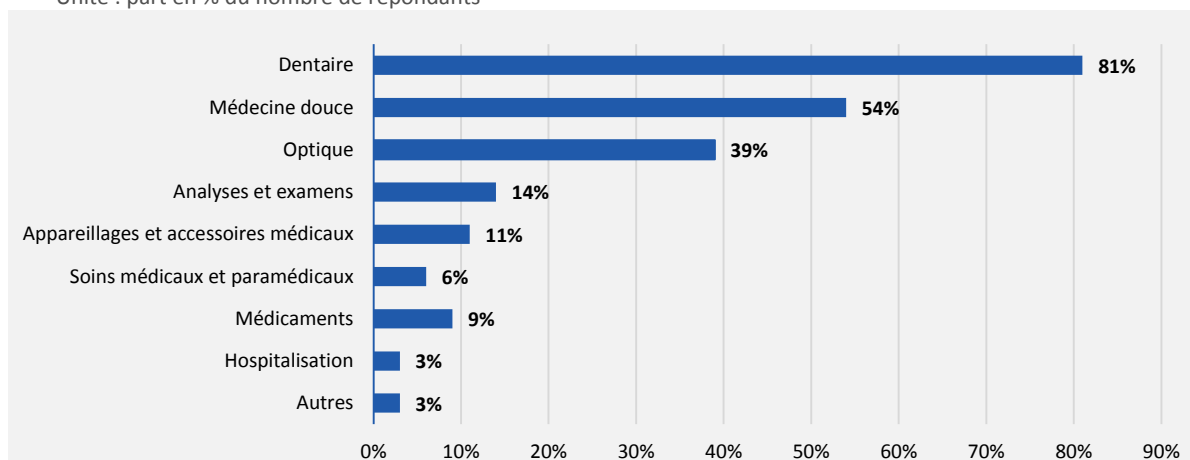


Données sur la base des répondants ayant renoncé à des soins pour des raisons financières

35 ans et plus

■ À quel(s) type(s) de soins avez-vous déjà renoncé ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : part en % du nombre de répondants



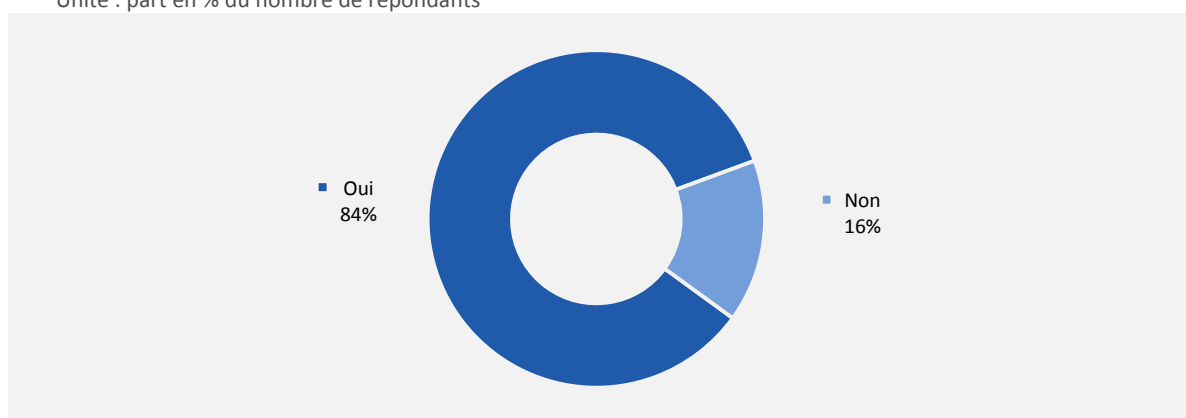
Données sur la base des répondants ayant renoncé à des soins pour des raisons financières

➔ 84% des répondants ont souscrit à une complémentaire santé.

- Cette part monte à :
 - 87% chez les 50 ans et plus, versus 80% chez les 25-49 ans.
 - 89% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art.
 - 93% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €.
 - 96% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 80% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 93% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 80% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
- Elle tombe à 73% chez les professionnels de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie.

■ Avez-vous souscrit à une complémentaire santé (mutuelle santé) ?

Unité : part en % du nombre de répondants

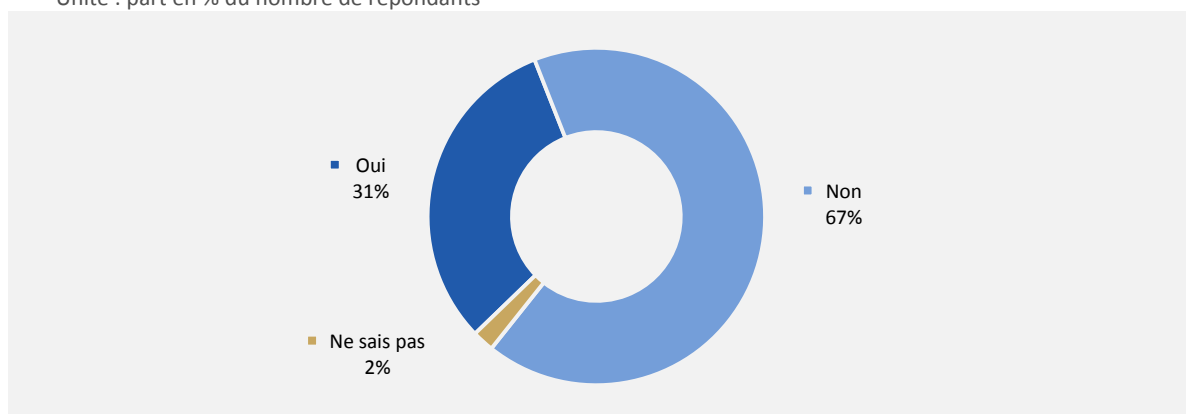


NB 3 répondants ont déclaré ne pas savoir s'ils avaient souscrit à une complémentaire santé (mutuelle santé)

- ➔ Parmi les répondants vivant en couple et n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé, 31% bénéficient d'une mutuelle santé en tant qu'ayant-droit par le biais de leur conjoint(e) ou concubin(e).
- Cette part tombe à 19% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

■ Bénéficiez-vous, en tant qu'ayant-droit, d'une complémentaire santé (mutuelle santé) par le biais de votre conjoint(e) ou concubin(e) ?

Unité : part en % du nombre de répondants



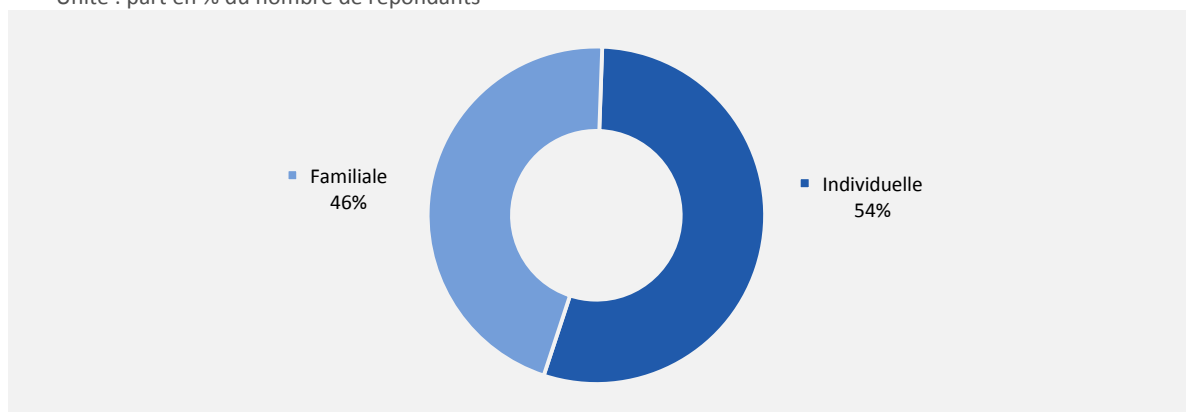
NB 1 répondant a déclaré ne pas savoir s'il bénéficiait d'une complémentaire santé (mutuelle santé) par ce biais / Données sur la base des répondants étant en couple et n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé

➔ Parmi les répondants ayant souscrit à une complémentaire santé, celle-ci est individuelle pour 54% d'entre eux.

- Cette part monte à :
 - 69% chez les 25-34 ans, versus 45% chez les 35-49 ans.
 - 67% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 50% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
- Elle tombe à :
 - 38% chez les répondants disposés à payer des cotisations plus élevées pour obtenir une meilleure prise en charge.
 - 36% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes, versus 57% pour les structures unipersonnelles.

■ Cette complémentaire santé (mutuelle santé) est... ?

Unité : part en % du nombre de répondants



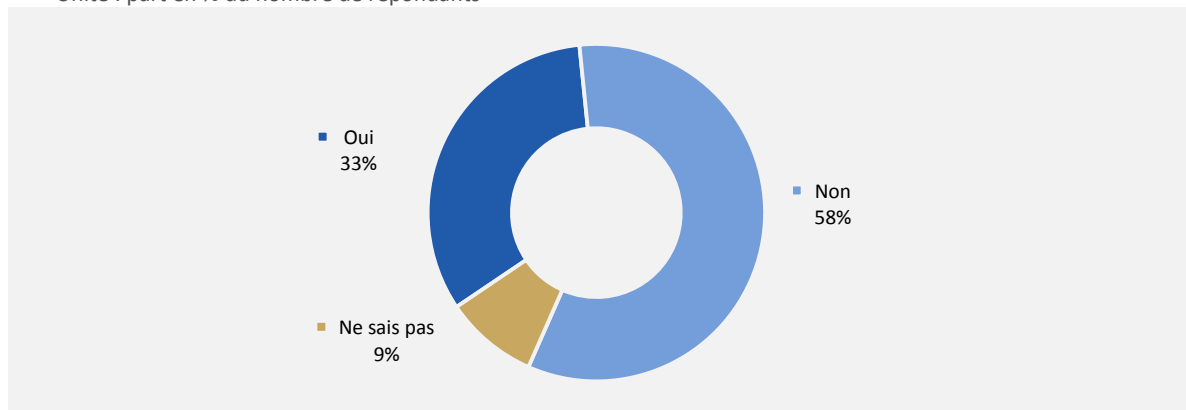
NB 1 répondant a déclaré ne pas savoir / Données sur la base des répondants ayant souscrit à une complémentaire santé

➔ Parmi les répondants qui n'ont pas souscrit à une complémentaire santé ou qui ne savent pas s'ils en ont une, 33% bénéficient de la CMU complémentaire.

- Cette part monte à 45% chez les répondants rattachés au Régime Social des Indépendants.

■ Bénéficiez-vous de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU complémentaire) ?

Unité : part en % du nombre de répondants

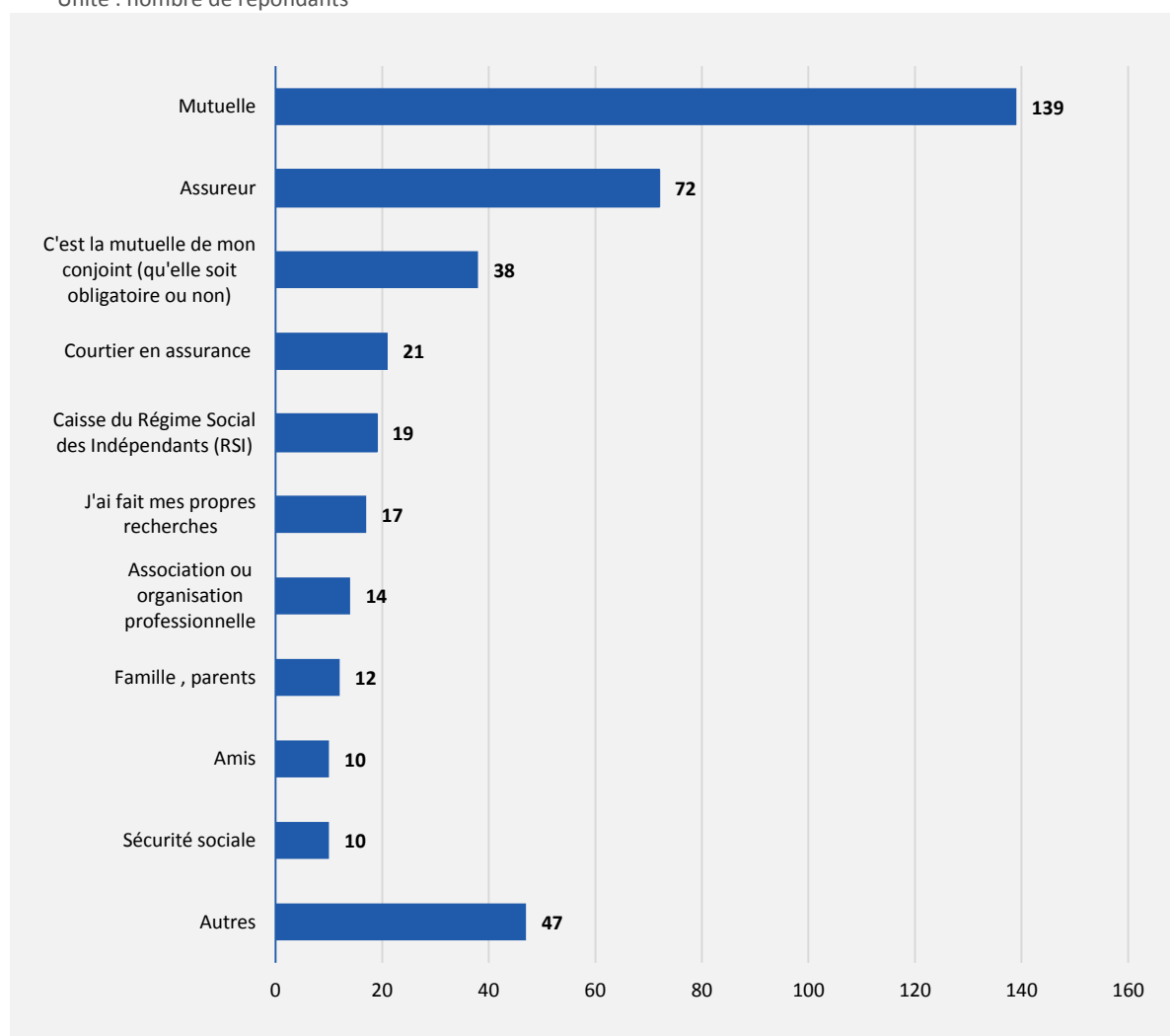


Données sur la base des répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé ou ne sachant pas

- ➔ Les mutuelles et les assureurs représentent les principaux intermédiaires sollicités avant de souscrire à une complémentaire santé.

■ **Après de quel(s) intermédiaire(s) vous êtes-vous renseigné(e) pour souscrire à votre complémentaire santé (mutuelle santé) ? (plusieurs réponses possibles)**

Unité : nombre de répondants

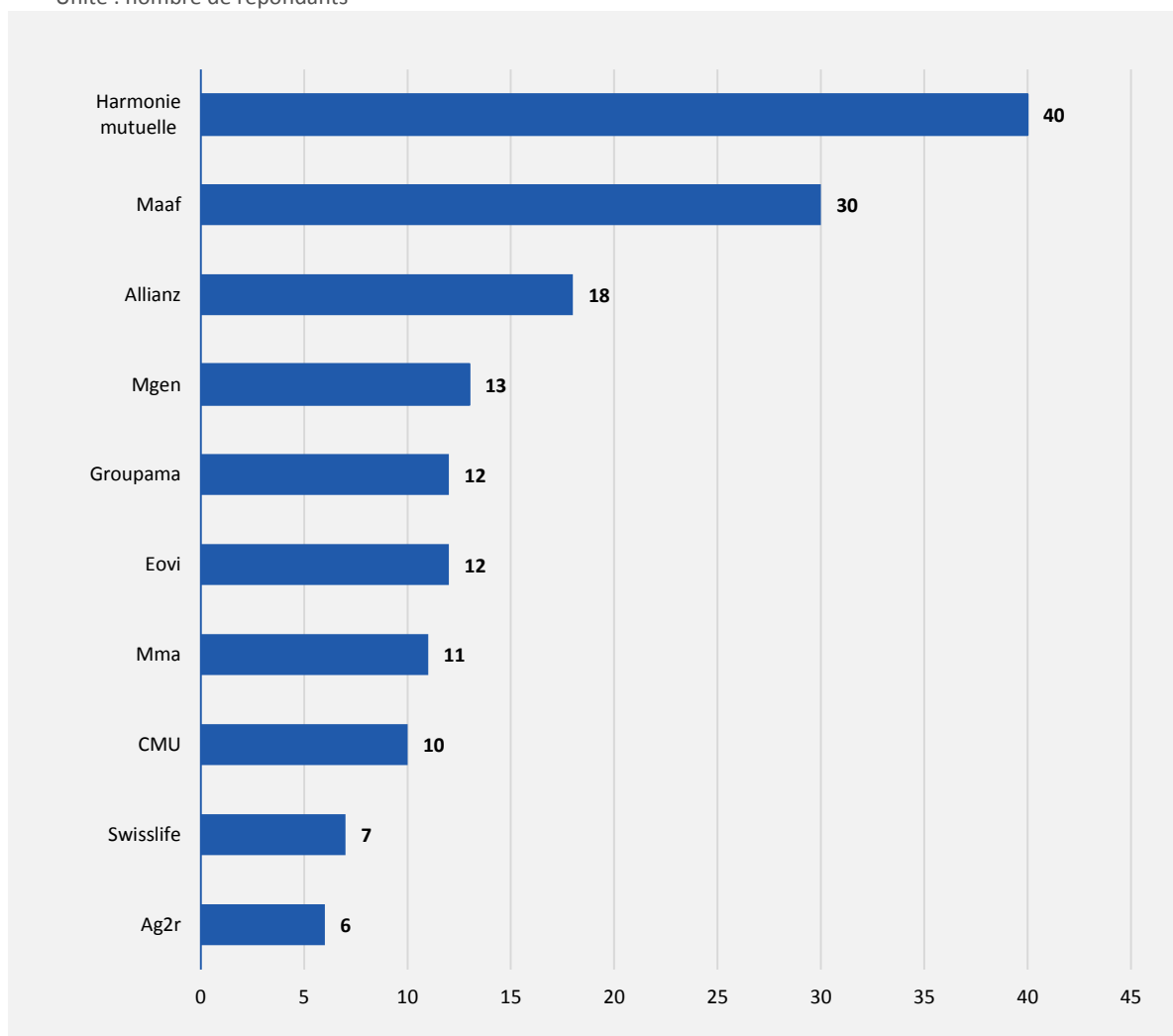


NB : ce graphique présente les 10 principales réponses recensées dans l'étude / Données sur la base des répondants ayant souscrit à une complémentaire santé

- ➔ Les répondants ont principalement souscrit à une complémentaire santé auprès d'Harmonie Mutuelle et de la MAAF.

■ **Auprès de quel organisme avez-vous souscrit à votre complémentaire santé (mutuelle santé) ?**

Unité : nombre de répondants



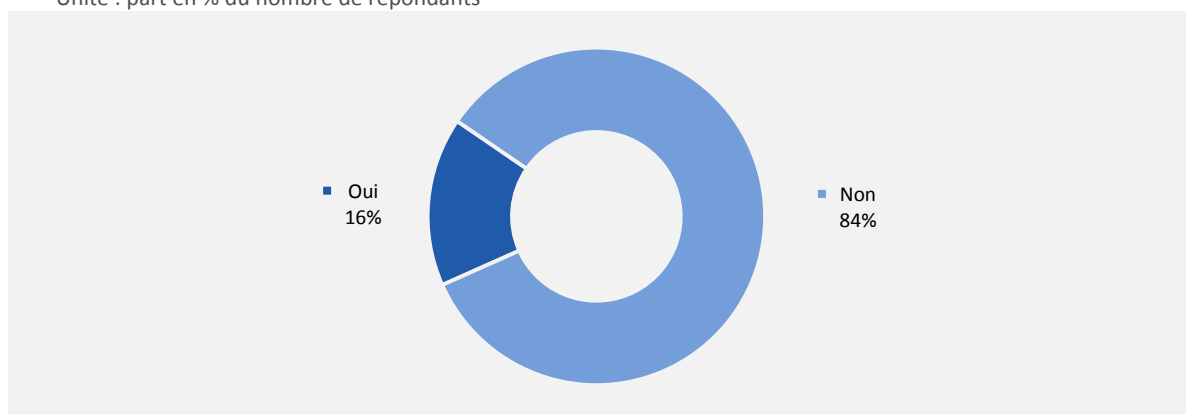
NB 1 : ce graphique présente les 10 principales réponses recensées dans l'étude / NB 2 : 14 répondants ont déclaré ne pas savoir / Données sur la base des répondants ayant souscrit à une complémentaire santé

➔ 16% des répondants connaissent les différents régimes de prévoyance existants.

- Cette part tombe à :
 - 14% chez les femmes, versus 21% chez les hommes.
 - 4% chez les 25-34 ans, versus 18% chez les autres catégories d'âge.
- Elle monte à :
 - 24% chez les professionnels de l'ameublement et décoration.
 - 25% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €.
 - 24% chez les répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art.
 - 24% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 14% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 25% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 15% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 27% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 15% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 29% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes, versus 15% pour les structures unipersonnelles.
 - 33% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.
 - 24% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à l'URSSAF.
 - 27% chez les répondants ayant immatriculé leur activité au Service des impôts des entreprises.

■ Connaissez-vous les différents régimes de prévoyance existants ?

Unité : part en % du nombre de répondants

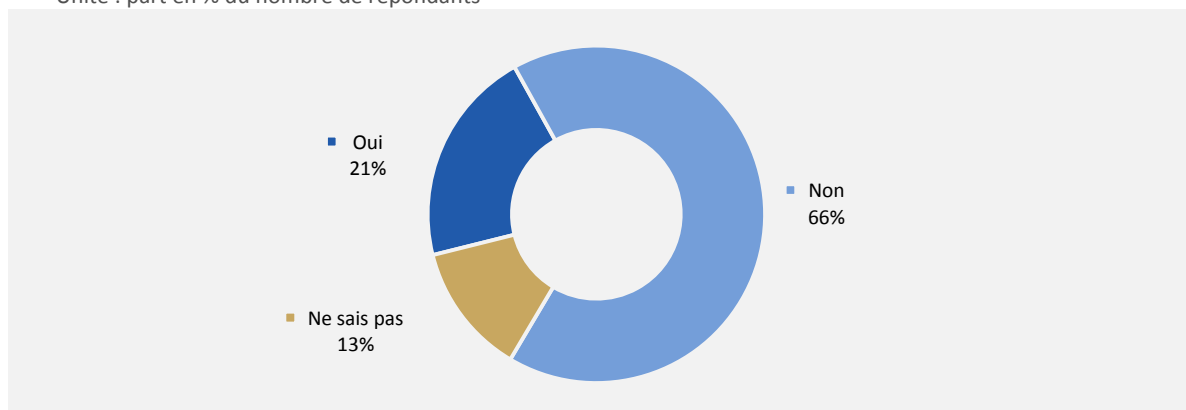


➔ 21% des répondants ont souscrit à un régime de prévoyance.

- Cette part tombe à :
 - 12% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 31% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.
 - 10% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €, versus 50% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
- Elle monte à :
 - 47% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 13% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 49% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 15% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 23% chez les répondants ayant souscrit à une complémentaire santé, versus 9% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 35% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes, versus 19% pour les structures unipersonnelles.
 - 53% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Les personnes n'ayant pas souscrit à un régime de prévoyance sont :
 - 80% chez les 25-34 ans, versus 65% chez les autres catégories d'âge.
 - 70% chez les adhérents à un syndicat ou une association professionnelle, versus 58% chez les non adhérents.

■ Avez-vous souscrit à un régime de prévoyance ?

Unité : part en % du nombre de répondants

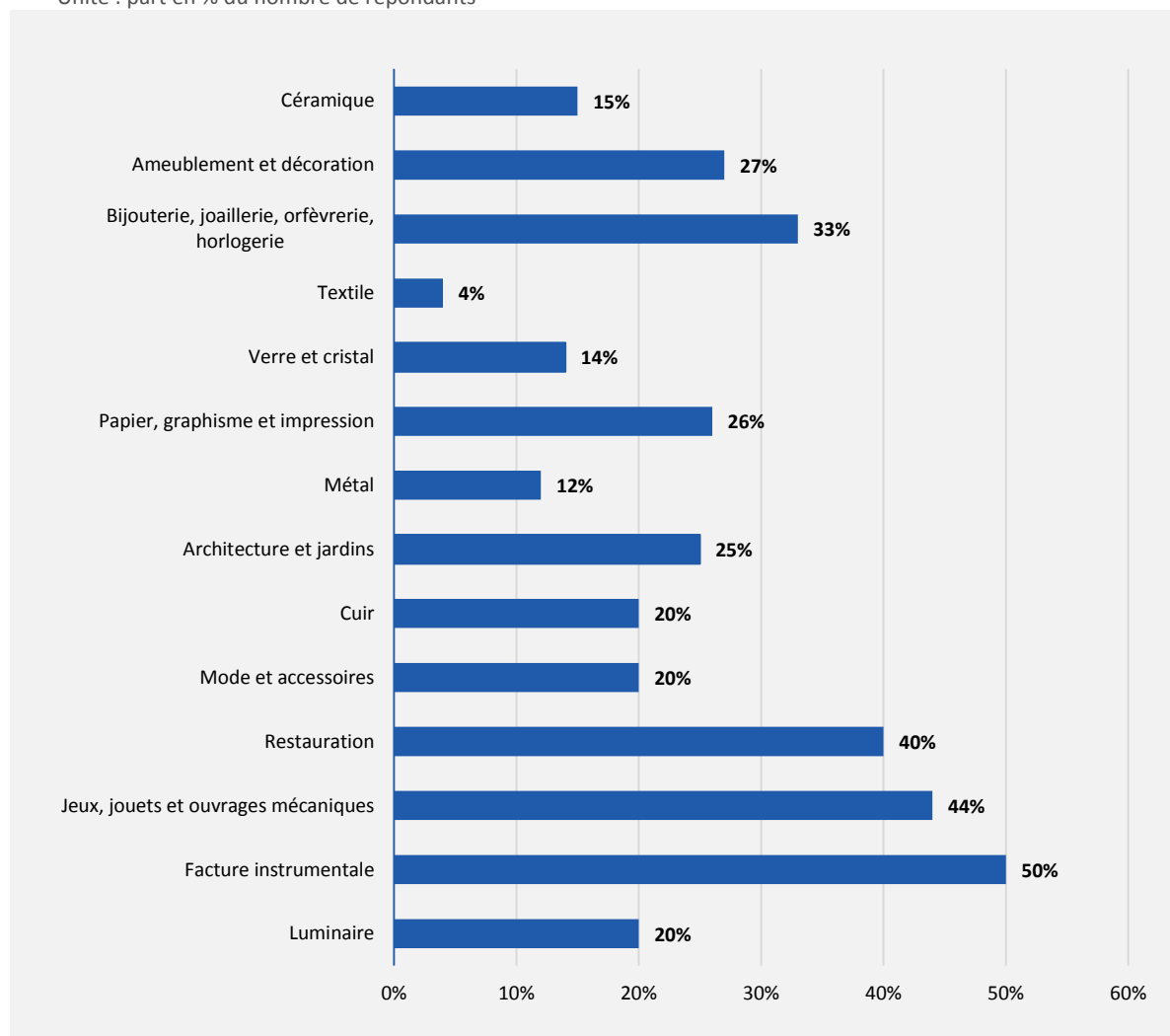


Focus « domaine d'activité »

- Plus de 30% des répondants ont souscrit à un régime de prévoyance dans quatre domaines d'activité : bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie, restauration, jeux, jouets et ouvrages mécaniques, et facture instrumentale.

■ Répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance

Unité : part en % du nombre de répondants



NB : 6 réponses non renseignées

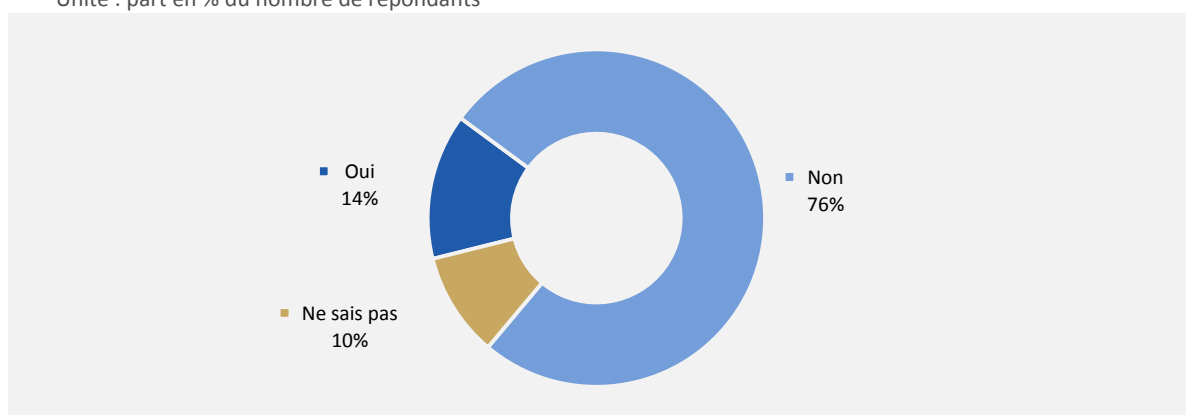
Focus « régime social »

- 24% des répondants bénéficiant de la sécurité sociale via le Régime Social des Indépendants ont souscrit à un régime de prévoyance, versus 14% des répondants rattachés au régime social de la Maison des Artistes.

Régime social de la Maison des Artistes

■ Avez-vous souscrit à un régime de prévoyance ?

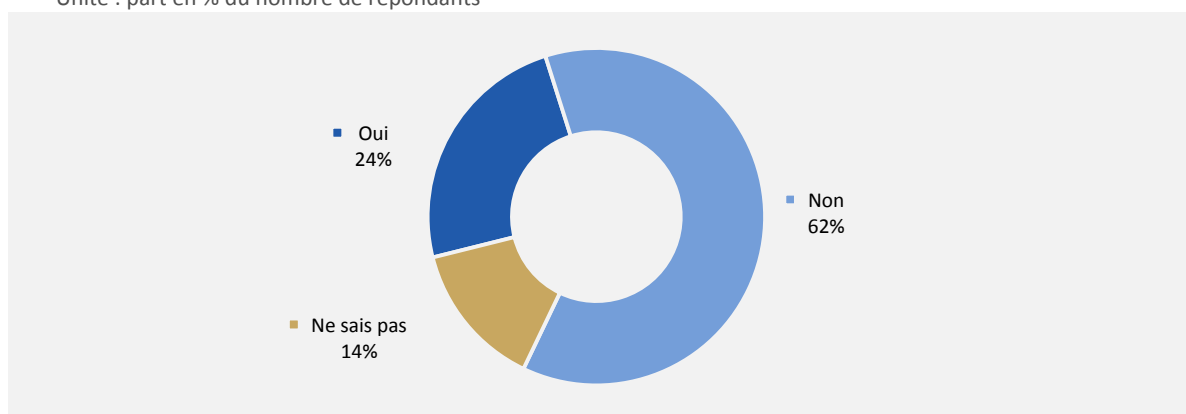
Unité : part en % du nombre de répondants



Régime Social des Indépendants

■ Avez-vous souscrit à un régime de prévoyance ?

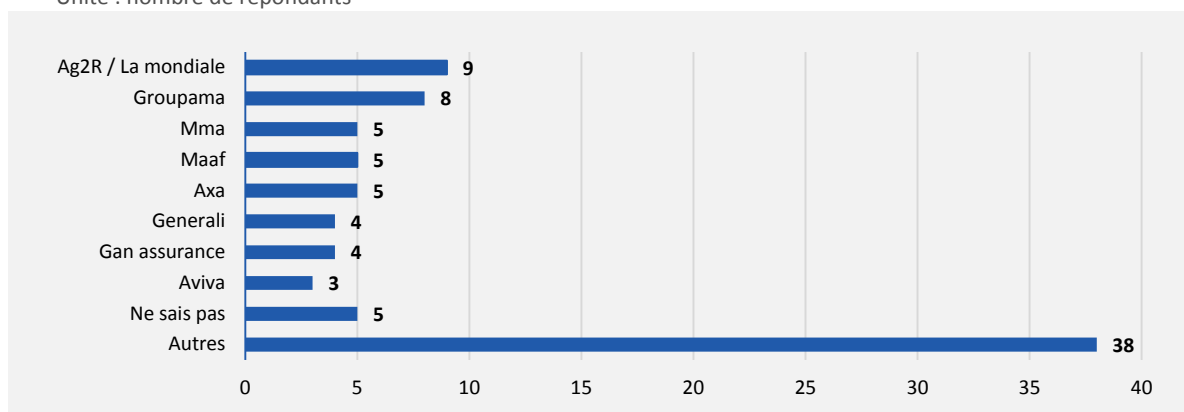
Unité : part en % du nombre de répondants



- ➔ Les répondants ont principalement souscrit à un régime de prévoyance auprès d'AG2R La Mondiale et Groupama.

■ Auprès de quel organisme avez-vous souscrit à votre régime de prévoyance ?

Unité : nombre de répondants

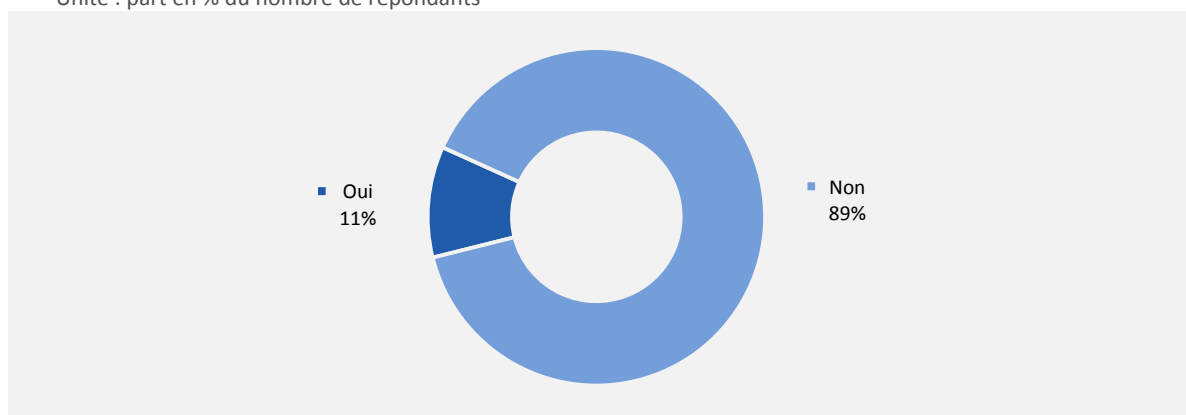


Données sur la base des répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance

- ➔ 11% des répondants ont eu des enfants au cours des cinq dernières années.

■ Avez-vous eu des enfants au cours des 5 dernières années ?

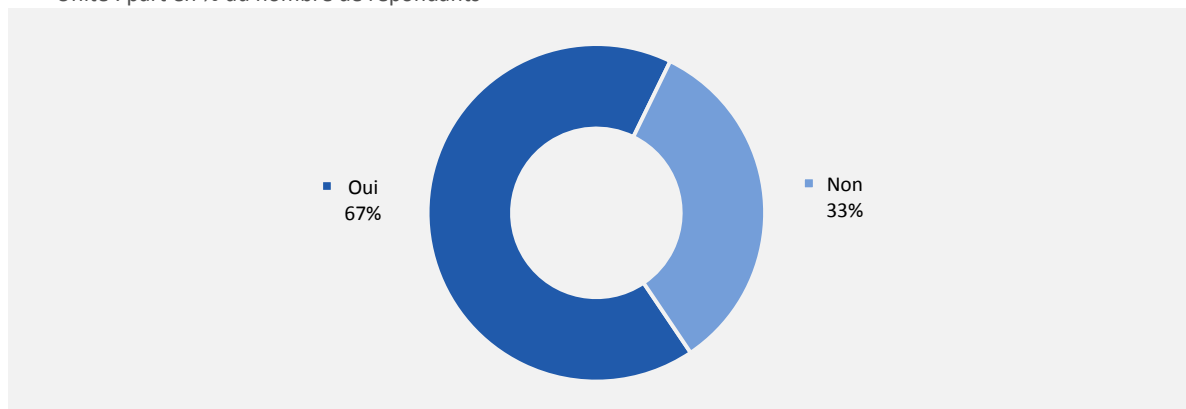
Unité : part en % du nombre de répondants



- ➔ 67% des femmes ayant eu des enfants au cours des cinq dernières années ont respecté la durée légale de leur congé maternité.

■ Avez-vous respecté la durée légale totale de votre congé maternité ?

Unité : part en % du nombre de répondants

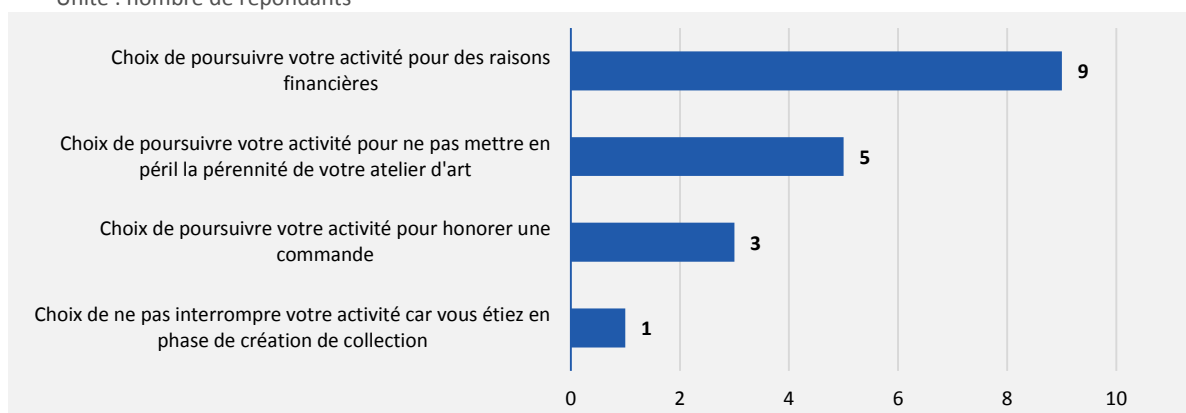


Données sur la base des répondants femme ayant eu des enfants au cours des 5 dernières années

- ➔ Le choix de poursuivre l'activité pour des raisons financières ou pour ne pas mettre en péril la pérennité de l'atelier d'art constituent les principaux critères des répondantes pour justifier le non respect de la durée totale de leur congé maternité.

■ Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas respecté la durée légale totale de votre congé maternité ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants



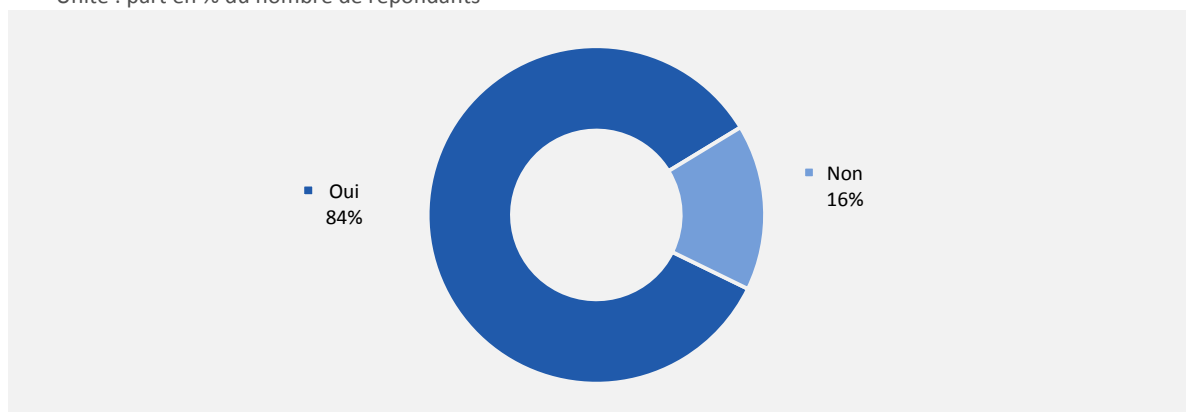
Données sur la base des répondantes n'ayant pas respecté la durée légale totale de leur congé maternité

➔ Parmi les répondants ayant eu des enfants au cours des cinq dernières années, 84% rencontrent des difficultés pour concilier vie personnelle et vie professionnelle.

- Cette part monte à 93% chez les femmes, versus 64% chez les hommes.

■ Rencontrez-vous des difficultés pour concilier vie professionnelle et vie personnelle ?

Unité : part en % du nombre de répondants

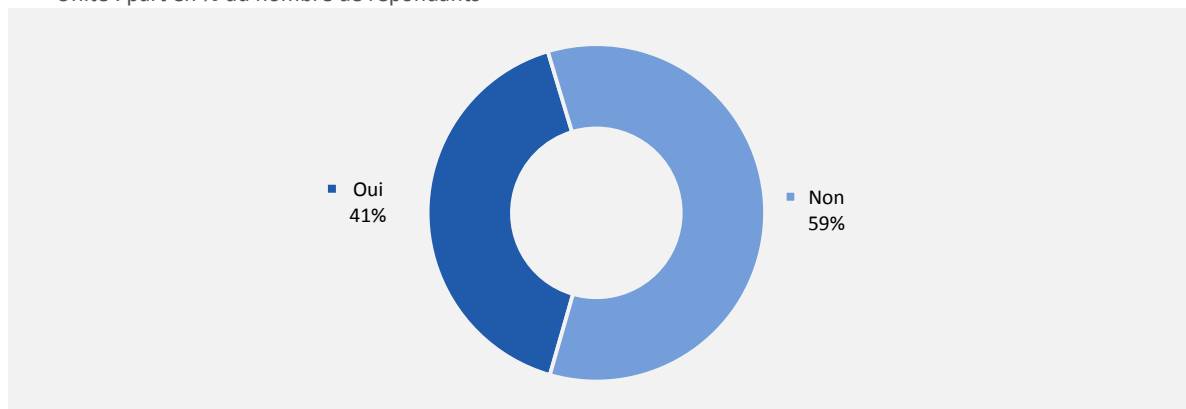


Données sur la base des répondants ayant eu des enfants au cours des 5 dernières années

➔ 41% des répondants ayant eu des enfants au cours des cinq dernières années ont pris un congé parental.

■ Avez-vous pris un congé parental ?

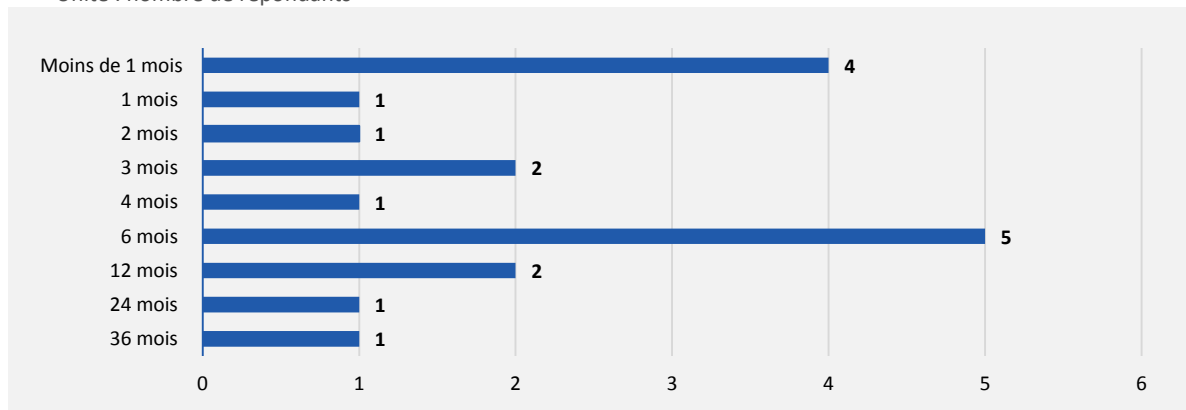
Unité : part en % du nombre de répondants



Données sur la base des répondants ayant eu des enfants au cours des 5 dernières années

■ Quelle a été la durée de votre congé parental ?

Unité : nombre de répondants

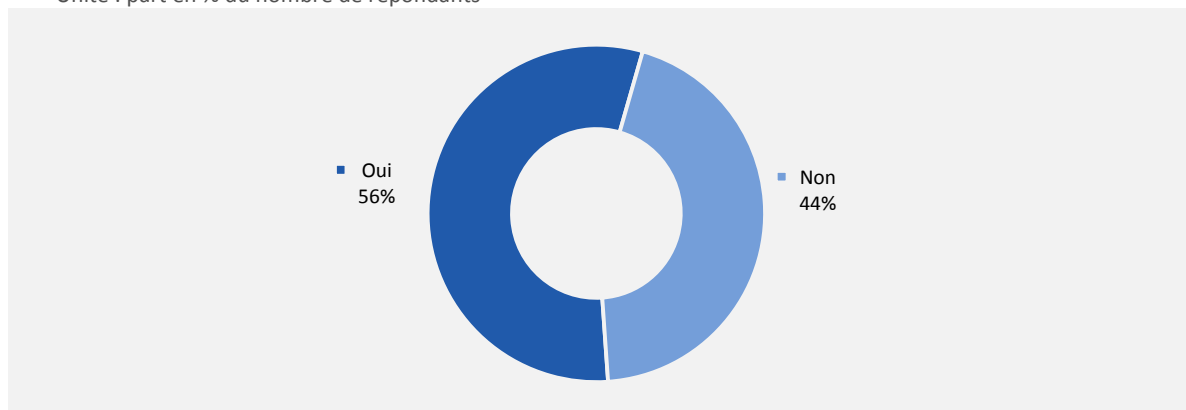


Données sur la base des répondants ayant pris un congé parental

- ➔ 56% des répondants ayant pris un congé parental ont maintenu une activité professionnelle.

■ Durant votre congé parental, avez-vous maintenu une activité professionnelle ?

Unité : part en % du nombre de répondants

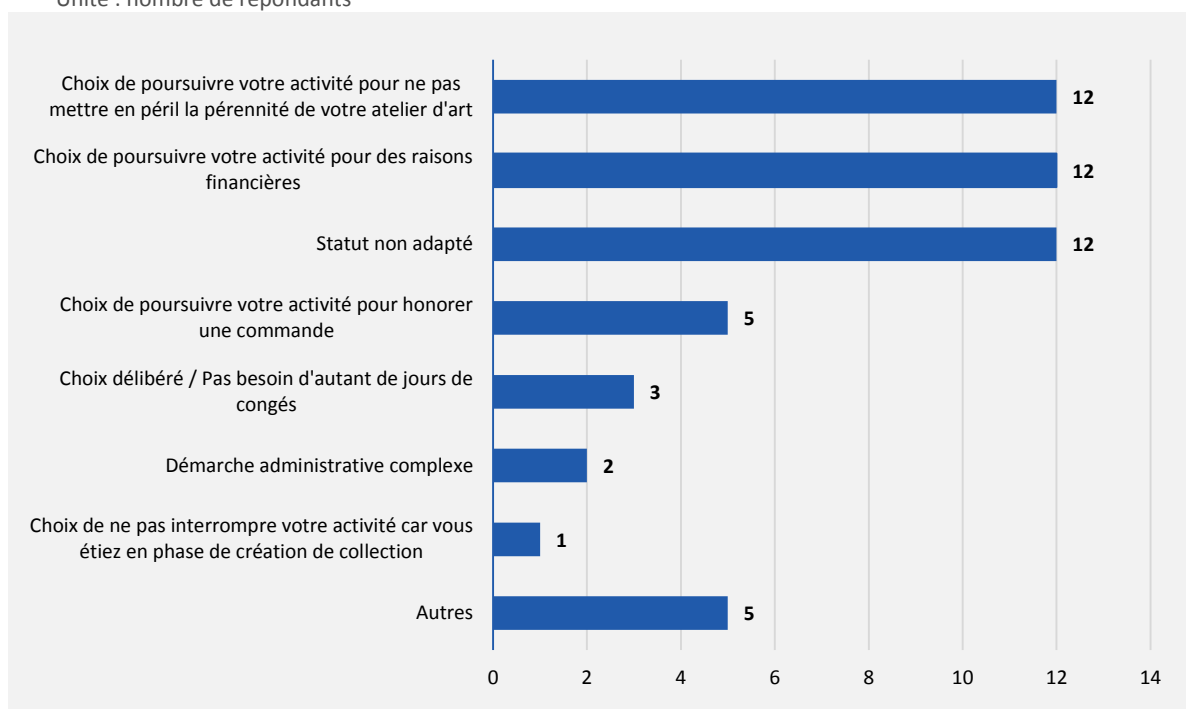


Données sur la base des répondants ayant pris un congé parental

- ➔ Le choix de poursuivre l'activité pour des raisons financières ou pour ne pas mettre en péril la pérennité de l'atelier d'art constituent les principaux critères des répondants pour justifier la non prise de congé parental.

■ Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas pris de congé parental ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants

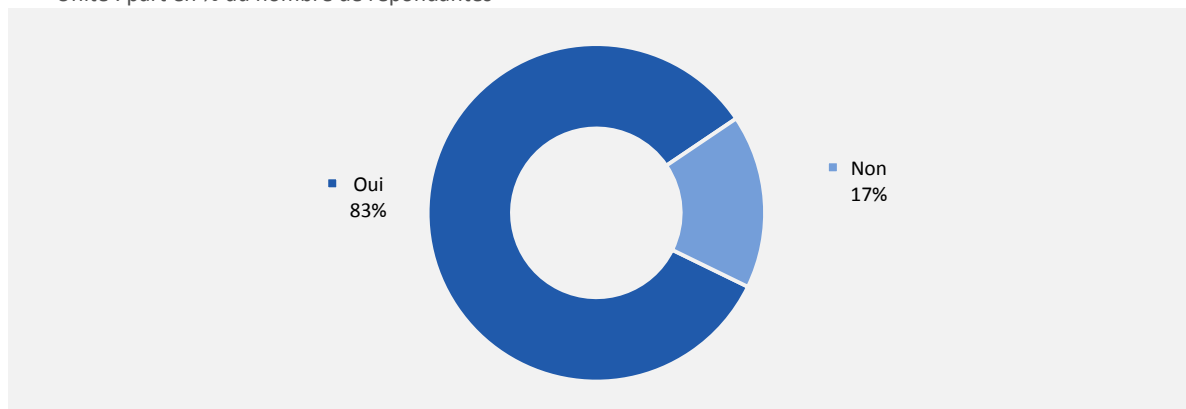


Données sur la base des répondants n'ayant pas pris de congé parental

- ➔ 83% des répondantes ayant eu des enfants au cours des cinq dernières années considèrent que leur maternité a engendré une perte de revenus dans leur activité professionnelle.

■ Cette maternité a-t-elle engendré une perte de revenus dans votre activité professionnelle ?

Unité : part en % du nombre de répondantes

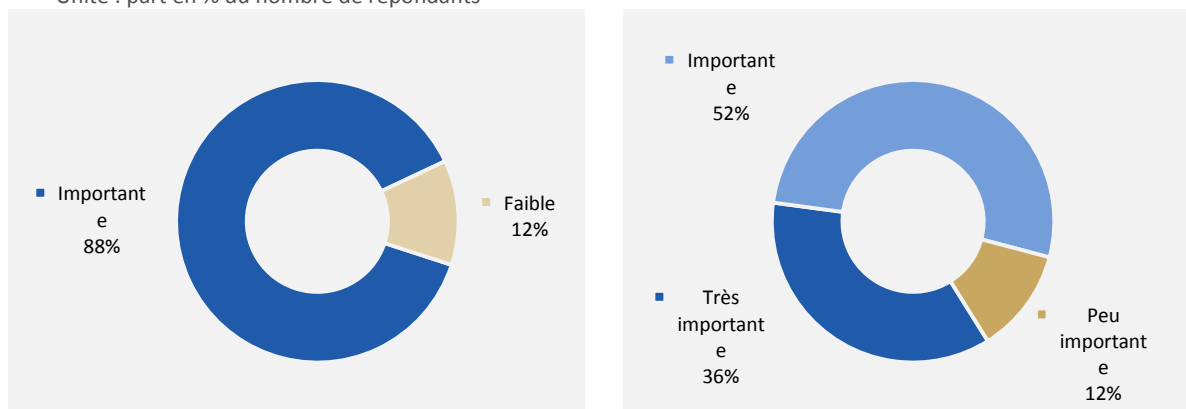


Données sur la base des répondantes ayant eu des enfants dans les 5 dernières années

- ➔ 52% des répondantes ayant eu des enfants au cours des cinq dernières années estiment que la perte de revenus liée à leur maternité a été importante (entre 11% et 30%) et 36% très importante (supérieure à 30%).

■ Cette perte de revenus était... ?

Unité : part en % du nombre de répondants

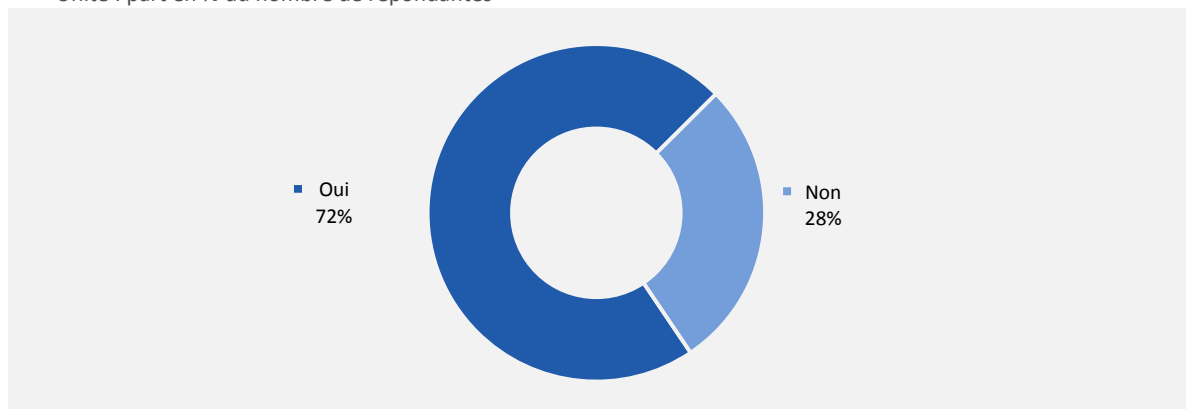


Données sur la base des répondants ayant subi une perte de revenus

- ➔ 72% des répondantes ayant eu des enfants au cours des cinq dernières années estiment que la perte de revenus suite à leur maternité a pénalisé leur vie quotidienne d'un point de vue financier.

■ Cette perte de revenus a-t-elle pénalisé votre vie quotidienne d'un point de vue financier ?

Unité : part en % du nombre de répondantes

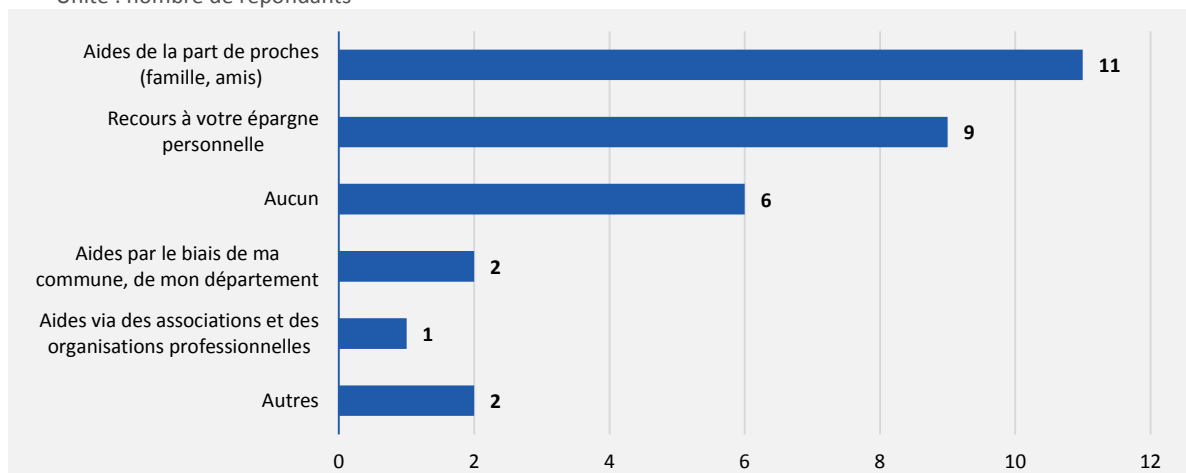


Données sur la base des répondantes ayant subi une perte de revenus

- ➔ L'aide de la part des proches et le recours à l'épargne personnelle constituent les principaux moyens recherchés par les répondantes pour pallier la perte de revenus liée à leur maternité.

■ Quel(s) moyen(s) avez-vous recherché pour pallier cette perte de revenus ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants

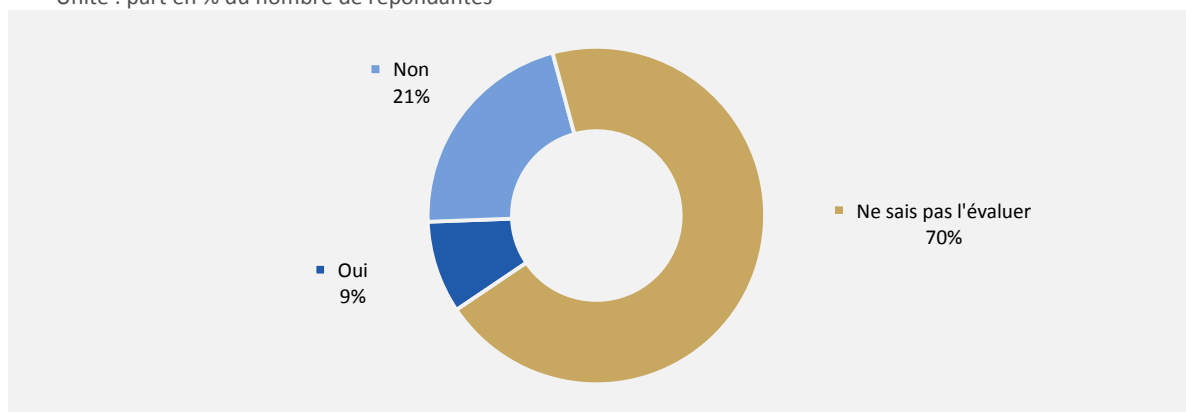


Données sur la base des répondantes ayant subi une perte de revenus

- 9% des répondantes estiment être bien couvertes en matière de maternité par rapport aux cotisations qu'elles paient.
- 70% des répondantes ne sont pas en mesure d'évaluer le rapport entre leurs cotisations et leur couverture en matière de maternité.
- Les personnes estimant ne pas être bien couvertes en matière de maternité sont :
 - 46% chez les 25-34 ans, versus 17% chez les autres catégories d'âge.
 - 24% chez les adhérentes à un syndicat ou une association professionnelle, versus 11% chez les non adhérentes.
 - 33% chez les répondantes réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €, versus 14% chez celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €.
 - 32% chez les répondantes disposées à payer des cotisations plus élevées pour obtenir une meilleure prise en charge, versus 19% chez celles qui ne le sont pas.
 - 25% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 81% des non adhérentes à un syndicat ou une association professionnelle ne sont pas en mesure d'évaluer le rapport entre leurs cotisations et leur couverture maternité, versus 67 % des adhérentes.

■ Par rapport aux cotisations que vous payez, estimez-vous être bien couverte en matière de maternité ?

Unité : part en % du nombre de répondantes



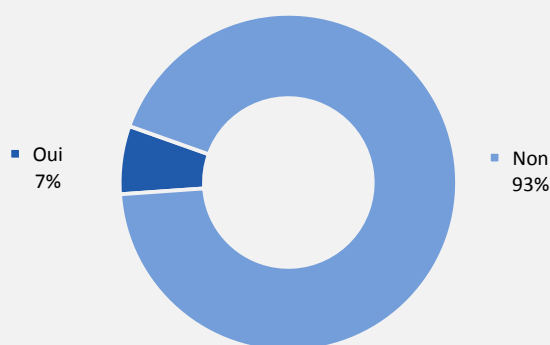
Données sur la base des répondants femmes

➔ 7% des répondants perçoivent une pension de retraite.

- Cette part monte à :
 - 10% chez les hommes, versus 5% chez les femmes.
 - 11% chez les professionnels de l'ameublement et décoration.
 - 20% chez les répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art, versus 2% chez ceux qui n'en ont pas.
 - 13% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 5% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 13% chez les répondants ayant immatriculé leur activité au Service des impôts des entreprises.

■ Percevez-vous une pension de retraite ?

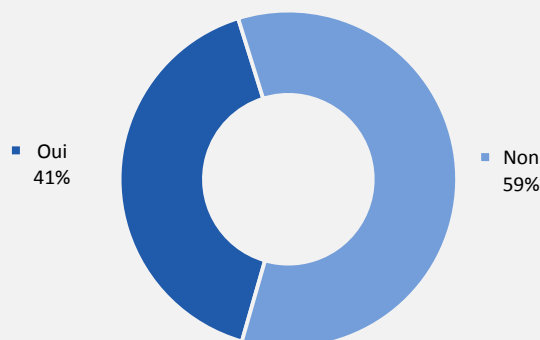
Unité : part en % du nombre de répondants



➔ Pour 41% des répondants, la pension de retraite qu'ils perçoivent est liée à leur activité de métiers d'art.

■ Est-ce une pension de retraite liée à votre activité de métiers d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants

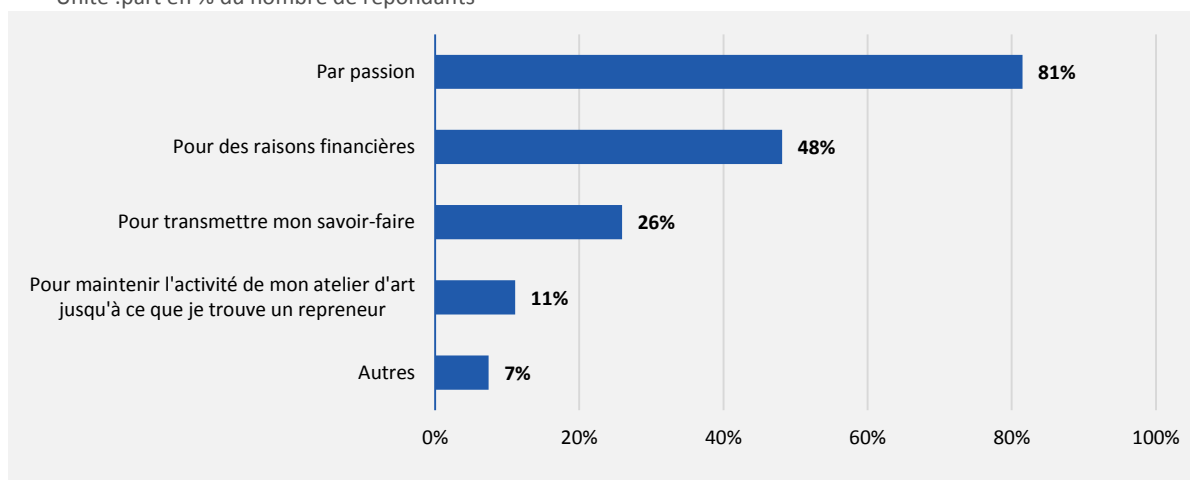


Données sur la base des répondants percevant une pension de retraite

- ➔ Parmi les répondants percevant une pension de retraite, la passion et les raisons financières constituent les principaux motifs qu'ils mettent en avant pour expliquer la poursuite de leur activité dans les métiers d'art.

■ **Pour quelle(s) raison(s) continuez-vous à travailler ? (plusieurs réponses possibles)**

Unité : part en % du nombre de répondants

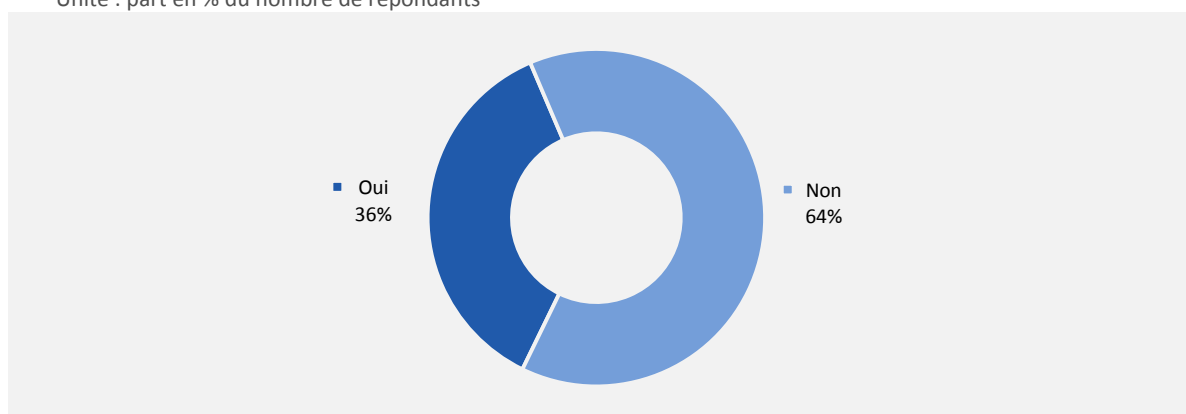


Données sur la base des répondants percevant une pension de retraite

- ➔ 36% des répondants percevant une pension de retraite liée aux métiers d'art en connaissaient le montant avant d'être à la retraite.

■ **Avant d'être à la retraite, connaissiez-vous le montant de votre pension de retraite liée à votre activité de métiers d'art ?**

Unité : part en % du nombre de répondants

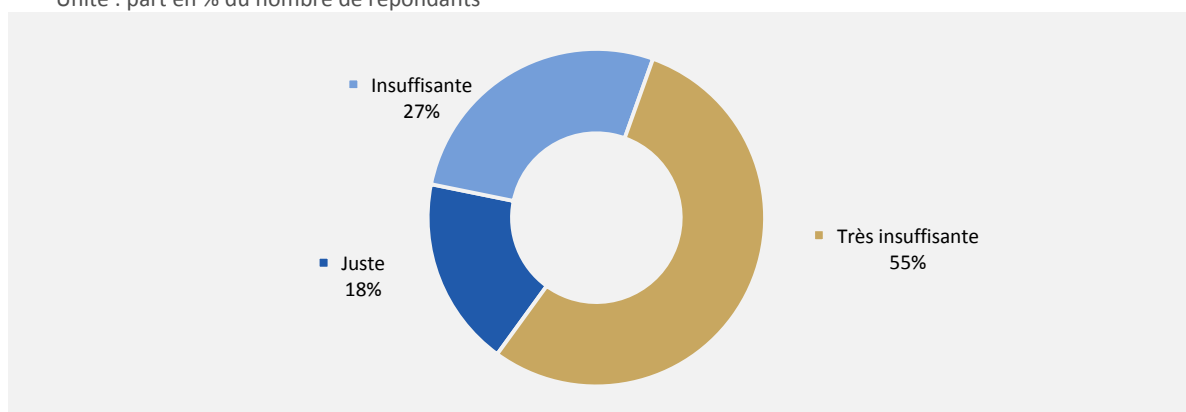


Données sur la base des répondants percevant une pension de retraite liée aux métiers d'art

- ➔ 55% des répondants estiment que leur pension de retraite liée aux métiers d'art est très insuffisante par rapport aux cotisations qu'ils ont payées.
- ➔ Aucun répondant considère que la pension de retraite liée aux métiers d'art est élevée par rapport aux cotisations qu'il a payées.

■ **Par rapport aux cotisations que vous avez payées, estimez-vous que cette pension de retraite liée à votre activité de métiers d'art est... ?**

Unité : part en % du nombre de répondants



Données sur la base des répondants percevant une pension de retraite liée aux métiers d'art

➔ 17% des répondants qui ne perçoivent pas de pension de retraite liée aux métiers d'art savent quel sera son montant.

- Cette part monte à :
 - 26% chez les 50 ans et plus, versus 7% chez les moins de 50 ans.
 - 33% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 2% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté.
- Elle tombe à :
 - 8% chez les professionnels de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie.
 - 9% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 inférieur à 10 000 €.

■ Savez-vous quel sera le montant de votre pension de retraite liée à votre activité de métiers d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants

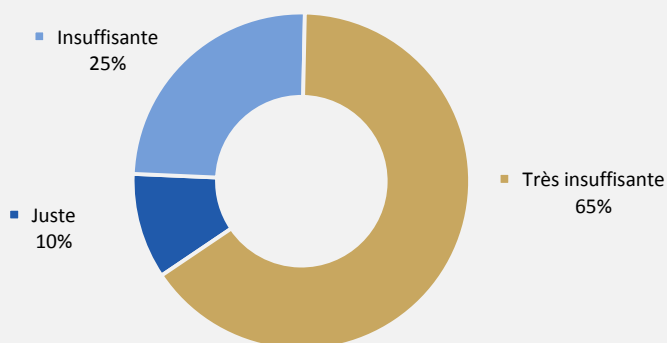


Données sur la base des répondants ne percevant pas de pension de retraite ou en percevant une non liée aux métiers d'art

- ➔ 65% des répondants estiment que la pension de retraite liée aux métiers d'art qu'ils percevront sera très insuffisante par rapport aux cotisations qu'ils paient.
- ➔ Aucun répondant considère que la pension de retraite liée aux métiers d'art sera élevée par rapport aux cotisations qu'ils paient.

■ Par rapport aux cotisations que vous payez, estimez-vous que cette pension de retraite liée à votre activité de métiers d'art sera... ?

Unité : part en % du nombre de répondants



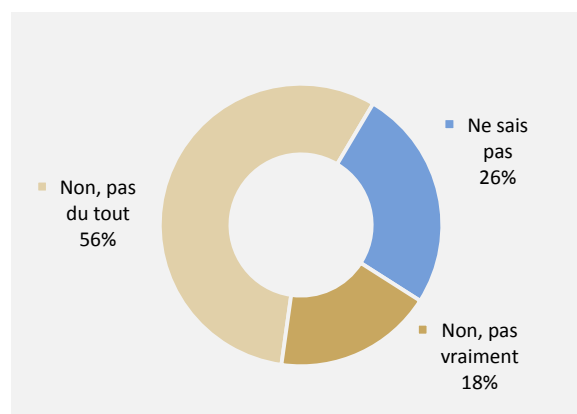
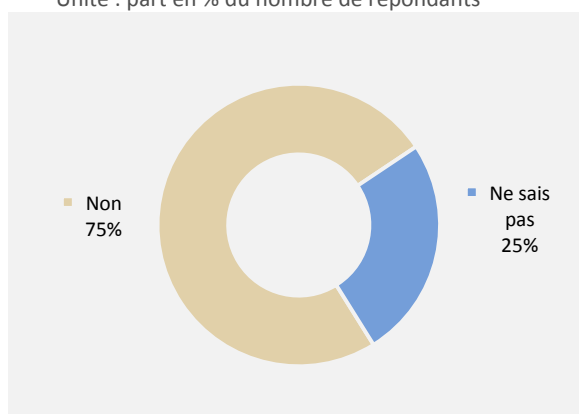
Données sur la base des répondants connaissant le montant de leur pension de retraite

➔ 75% des répondants considèrent que le mode de calcul de leur retraite ne prend pas en compte la singularité des métiers d'art.

- Cette part monte à :
 - 85% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 66% chez les répondants ayant moins de 11 ans d'ancienneté.
 - 81% chez les spécialistes de la céramique.
 - 82% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 72% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 88% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes, versus 73% pour les structures unipersonnelles.
 - 78% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
 - 78% chez les répondants rattachés au Régime Social des Indépendants, versus 62% chez ceux rattachés au régime social de la Maison des Artistes.

■ Estimez-vous que le mode de calcul de votre retraite prend en compte la singularité des métiers d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants

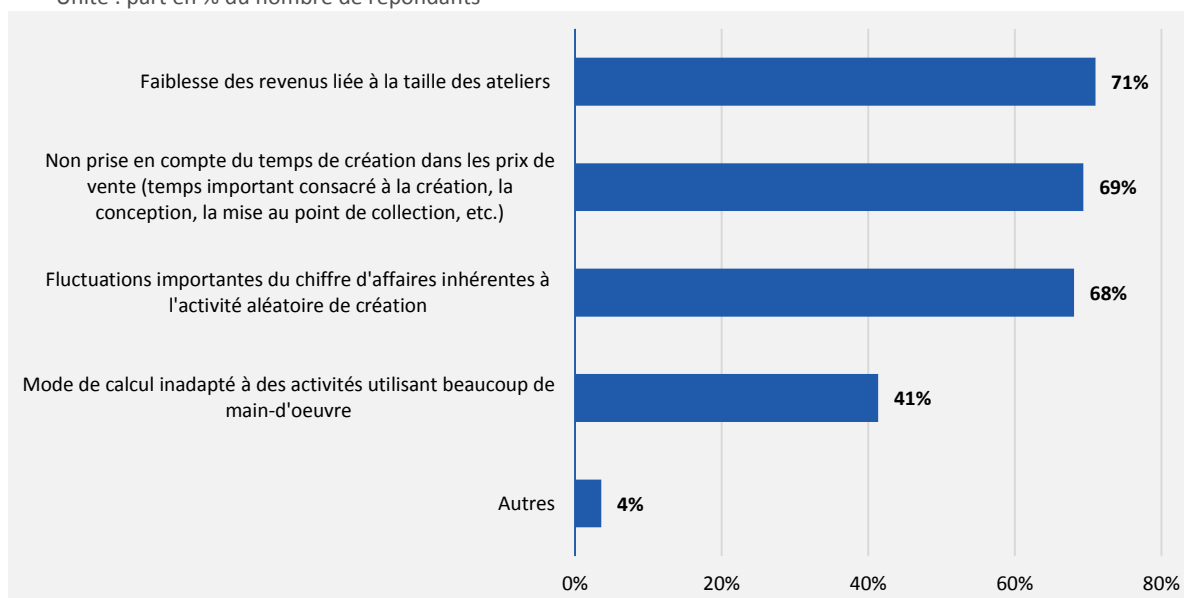


NB : 1 personne a répondu oui

- La faiblesse des revenus liée à la taille des ateliers d'art, la non prise en compte du temps de création dans les prix de vente et les fluctuations importantes du chiffre d'affaires constituent les principales raisons évoquées par les répondants pour justifier le fait qu'ils considèrent que le mode de calcul de leur retraite ne prend pas en compte la singularité des métiers d'art.
- 84% des 25-34 ans considèrent que le mode de calcul de leur retraite ne prend pas en compte la singularité des métiers d'art, eu égard aux fluctuations importantes du chiffre d'affaires inhérentes à l'activité aléatoire de création, versus 66 % pour les autres catégories d'âge.
- 78% des répondants ayant immatriculé leur activité à l'URSSAF considèrent que le mode de calcul de leur retraite ne prend pas en compte le temps de création dans les prix de vente, versus 69% pour l'ensemble des répondants.

Pour quelle(s) raison(s) estimez-vous que le mode de calcul de votre retraite ne prend pas en compte la singularité des métiers d'art ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : part en % du nombre de répondants



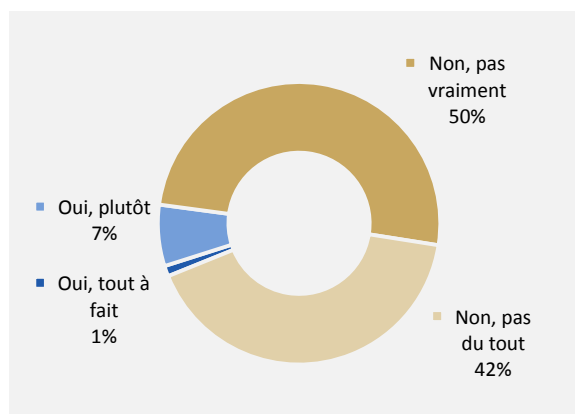
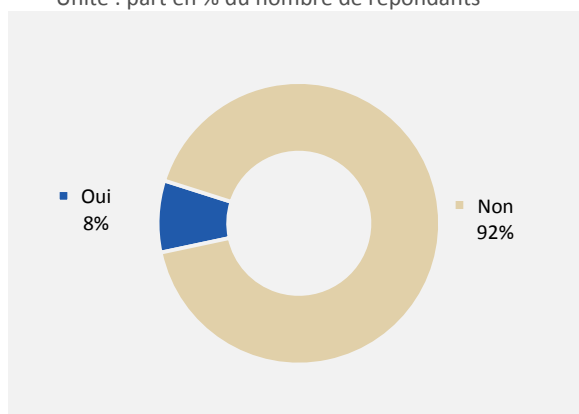
Données sur la base des répondants estimant que le mode de calcul ne prend pas en compte la singularité des métiers d'art

➔ 8% des répondants ont le sentiment de disposer d'informations suffisantes sur la retraite liée à leur activité de métiers d'art.

- Cette part monte à 12% chez les 50 ans et plus, versus 4% chez les 25-49 ans.
- Les personnes ayant le sentiment de ne pas du tout disposer d'informations suffisantes sur la retraite liée à leur activité de métiers d'art sont :
 - 45% chez les femmes, versus 34% chez les hommes.
 - 58% chez les spécialistes de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie, versus 33% chez les professionnels de la céramique.
 - 46% chez les répondants n'ayant pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 28% chez ceux qui y ont souscrit.
 - 57% chez les répondants disposés à payer des cotisations plus élevées pour obtenir une meilleure prise en charge, versus 38% chez ceux qui ne le sont pas.

■ Avez-vous le sentiment de disposer d'informations suffisantes sur votre retraite liée à votre activité de métiers d'art ?

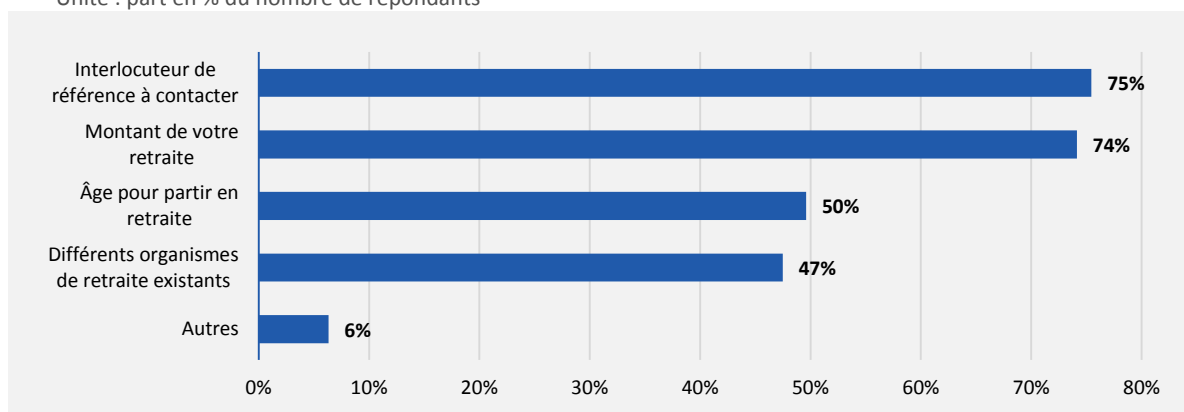
Unité : part en % du nombre de répondants



- Les répondants qui ne disposent pas d'informations suffisantes sur la retraite liée à leur activité de métiers d'art souhaitent principalement avoir un interlocuteur de référence à contacter et connaître le montant de leur retraite.
- 66% des 25-34 ans souhaitent connaître les différents organismes de retraite existants, versus 45% pour les autres catégories d'âge.
- 77% des répondants ne disposant pas de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art souhaitent connaître le montant de leur retraite, versus 65% chez ceux qui en ont.

■ De quel(s) type(s) d'informations auriez-vous besoin concernant votre retraite liée à votre activité de métiers d'art ? (plusieurs réponses possibles)

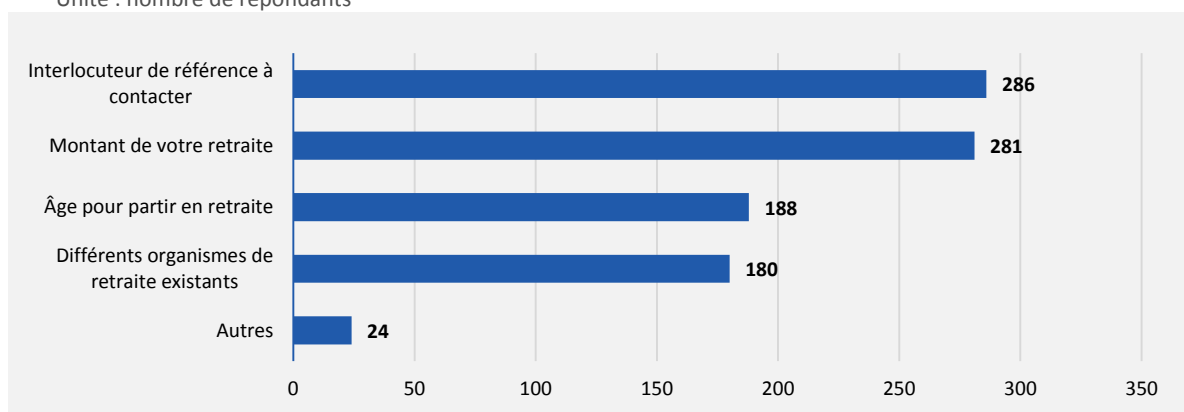
Unité : part en % du nombre de répondants



Données sur la base des répondants ne disposant pas d'informations suffisantes

■ De quel(s) type(s) d'informations auriez-vous besoin concernant votre retraite liée à votre activité de métiers d'art ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants



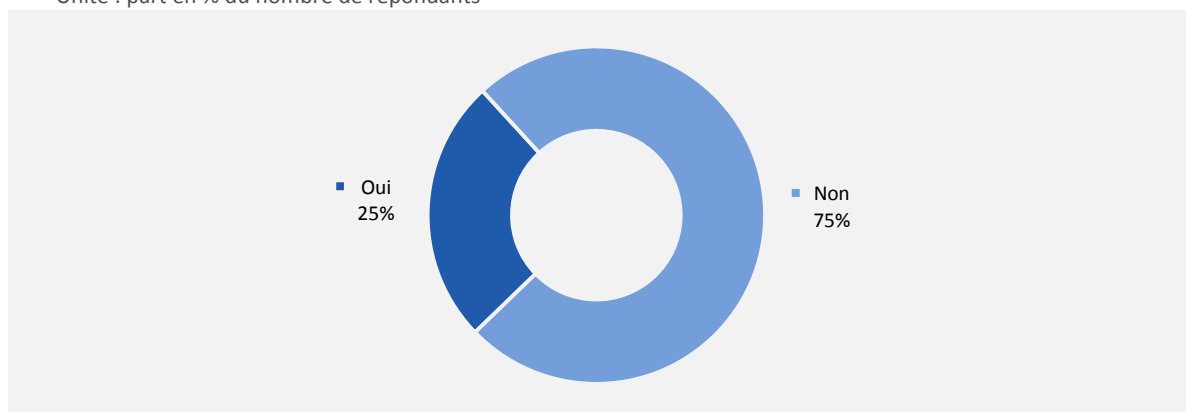
Données sur la base des répondants ne disposant pas d'informations suffisantes

➔ 25% des répondants se sont renseignés sur la retraite liée à leur activité de métiers d'art.

- Cette part monte à :
 - 31% chez les hommes, versus 23% chez les femmes.
 - 35% chez les 50 ans et plus, versus 15% chez les 25-49 ans.
 - 46% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 14% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté.
 - 41% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €, versus 15% chez ceux dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €.
 - 38% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 22% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 38% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 24% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 38% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes, versus 24% pour les structures unipersonnelles.

■ Vous êtes-vous renseigné(e) sur votre retraite liée à votre activité de métiers d'art

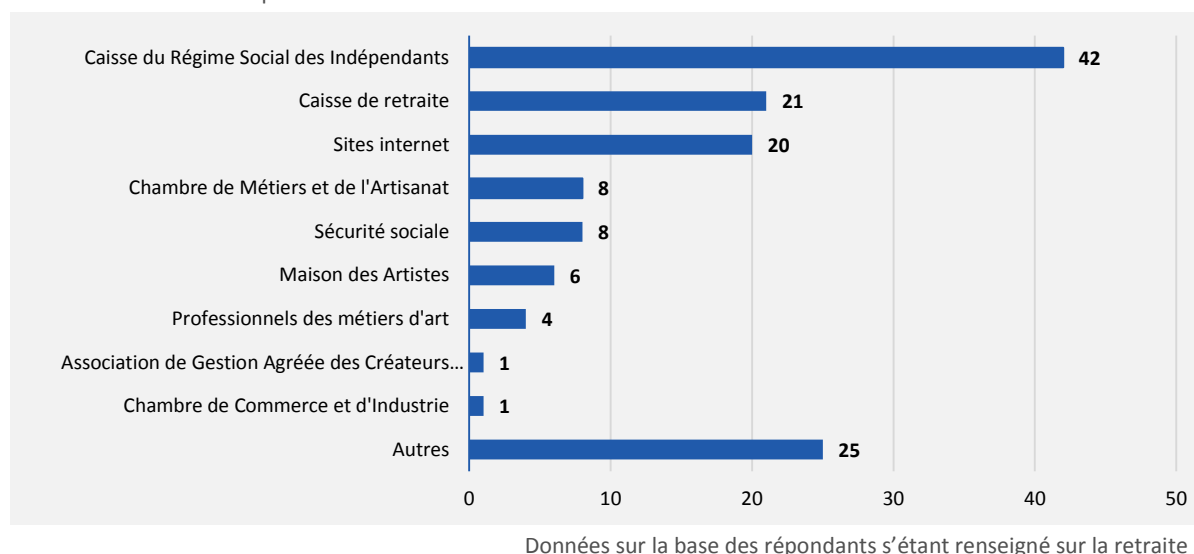
Unité : part en % du nombre de répondants



- Les répondants qui se sont renseignés sur la retraite liée à leur activité de métiers d'art ont principalement obtenu des informations auprès de la caisse du Régime Social des Indépendants, auprès de leur caisse de retraite et sur internet.
- 33% des femmes se sont renseignées sur la retraite liée à leur activité de métiers d'art auprès de la caisse du Régime Social des Indépendants, versus 50% des hommes.
- 16% des répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 € se sont renseignés auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, versus 8% des répondants.

■ **Auprès de qui avez-vous obtenu des renseignements sur votre retraite liée à votre activité de métiers d'art ? (plusieurs réponses possibles)**

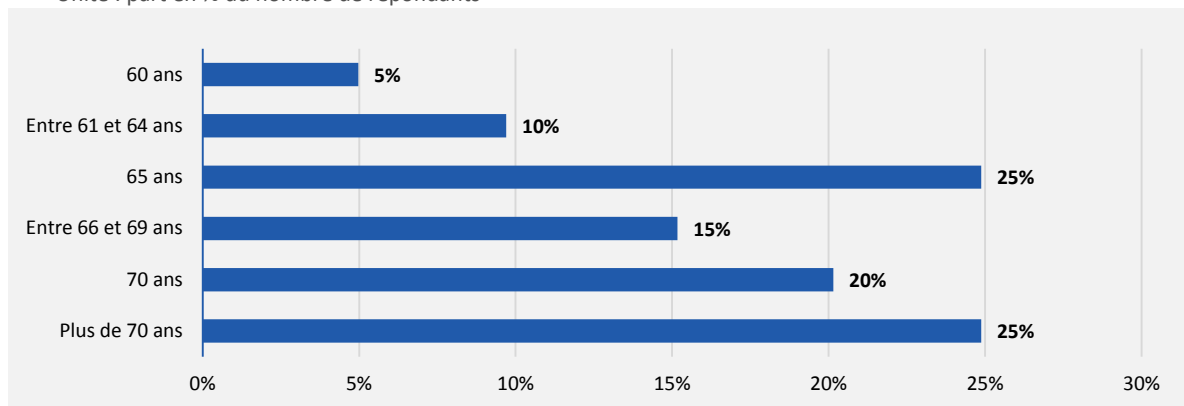
Unité : nombre de répondants



- Parmi les répondants qui ne perçoivent pas de pension de retraite liée aux métiers d'art, 45% pensent prendre leur retraite à partir de 70 ans, et 5% à 60 ans.
-
- 7% des femmes pensent prendre leur retraite entre 61 et 64 ans, versus 15% des hommes.
- 59% des 25-49 ans pensent prendre leur retraite au plus tôt à 70 ans, versus 32% pour les autres 50 ans et plus.

■ À quel âge pensez-vous partir à la retraite de votre activité de métiers d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants



Données sur la base des répondants ne percevant pas de pension de retraite ou en percevant une non liée aux métiers d'art

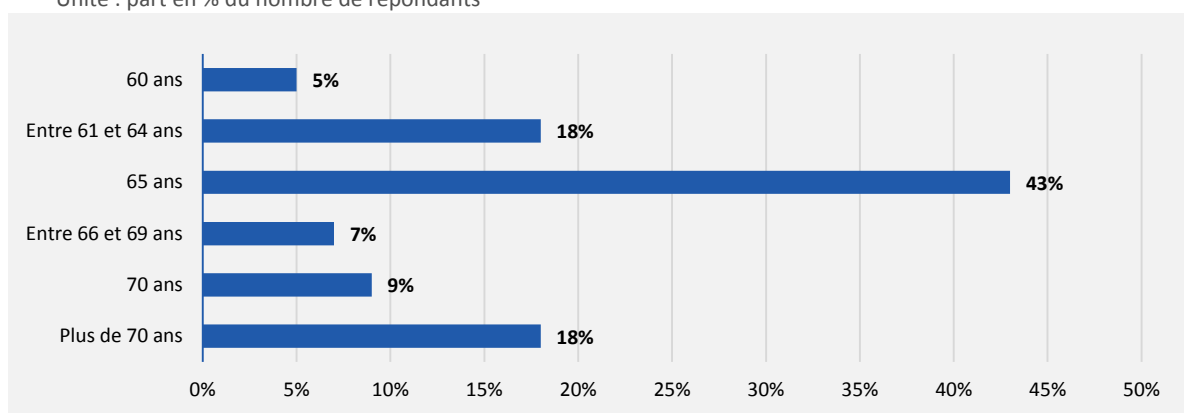
Focus « domaine d'activité »

- 34% des spécialistes de l'ameublement et décoration pensent partir à la retraite après 65 ans, versus 67% des professionnels de la céramique.

Ameublement et décoration

■ À quel âge pensez-vous partir à la retraite de votre activité de métiers d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants

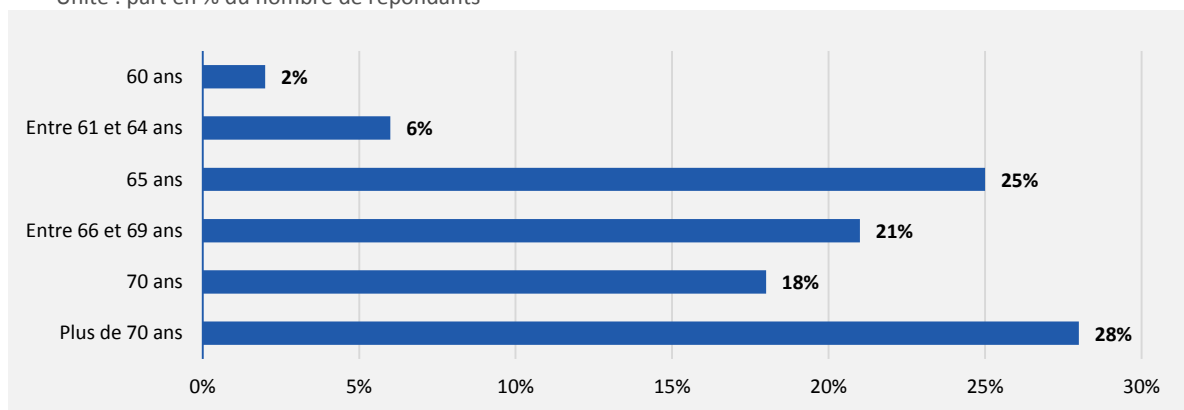


Données sur la base des répondants ne percevant pas de pension de retraite ou en percevant une non liée aux métiers d'art

Céramique

■ À quel âge pensez-vous partir à la retraite de votre activité de métiers d'art ?

Unité : part en % du nombre de répondants



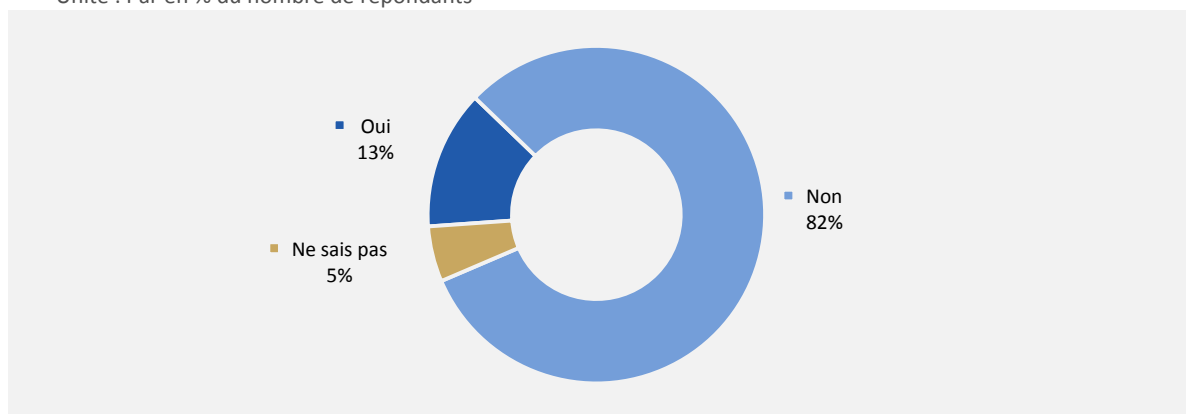
Données sur la base des répondants ne percevant pas de pension de retraite ou en percevant une non liée aux métiers d'art

➔ 13% des répondants ont souscrit à un régime de retraite supplémentaire.

- Cette part monte à :
 - 17% chez les 50 ans et plus, versus 4% chez les 25-34 ans.
 - 19% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 2% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté.
 - 30% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €, versus 5% chez ceux dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €.
 - 30% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 8% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 32% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 8% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 29% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes, versus 11% pour les structures unipersonnelles.
 - 33% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

■ Avez-vous souscrit à un régime de retraite supplémentaire (en sus du régime général de base et du régime complémentaire obligatoire) ?

Unité : Par en % du nombre de répondants



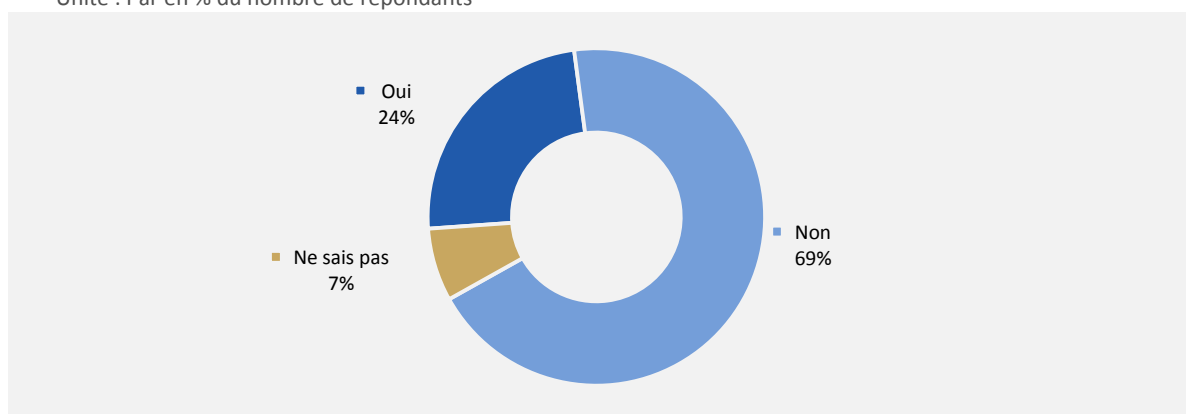
Focus « régime social »

- 24% des répondants bénéficiant de la sécurité sociale via le régime social de la Maison des Artistes ont souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 11% des répondants rattachés au le Régime Social des Indépendants.

Régime social de la Maison des Artistes

■ Avez-vous souscrit à un régime de retraite supplémentaire (en sus du régime général de base et du régime complémentaire obligatoire) ?

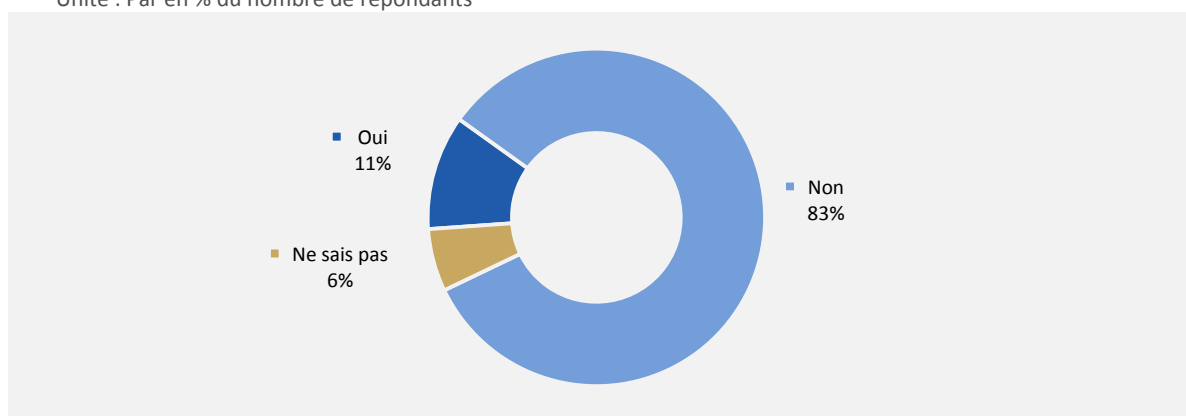
Unité : Par en % du nombre de répondants



Régime Social des Indépendants

■ Avez-vous souscrit à un régime de retraite supplémentaire (en sus du régime général de base et du régime complémentaire obligatoire) ?

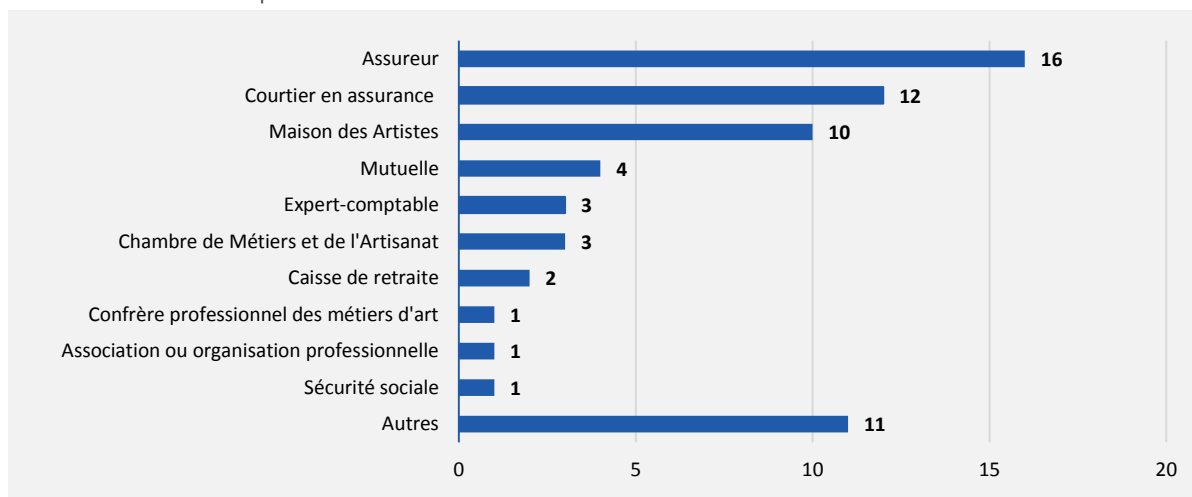
Unité : Par en % du nombre de répondants



- ➔ Les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire se sont principalement renseignés auprès d'un assureur ou d'un courtier en assurance.

■ **Auprès de quel(s) intermédiaire(s) vous êtes-vous renseigné(e) pour souscrire à votre régime de retraite supplémentaire ? (plusieurs réponses possibles)**

Unité : nombre de répondants

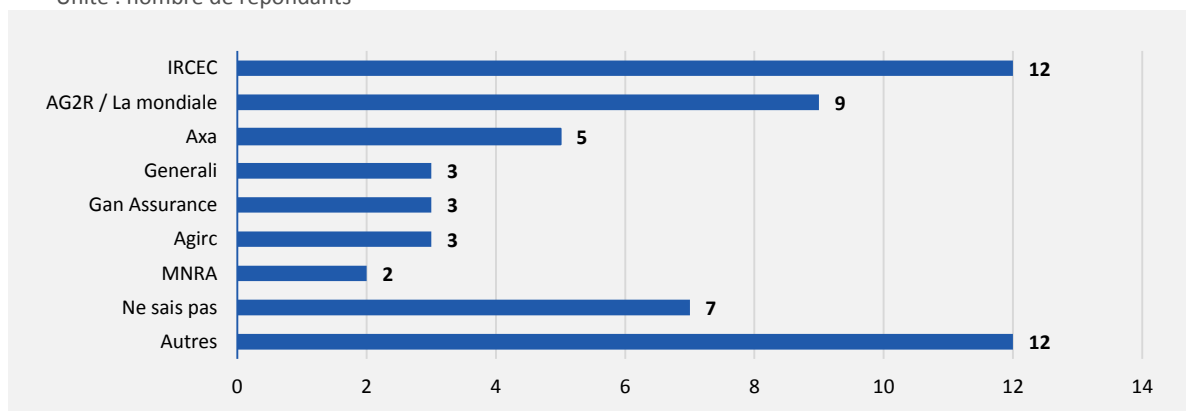


Données sur la base des répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire

- ➔ Les répondants ont principalement souscrit à un régime de retraite supplémentaire auprès de l'IRCEC et d'AG2R La Mondiale.

■ **Auprès de quel organisme avez-vous souscrit à votre régime de retraite supplémentaire ?**

Unité : nombre de répondants



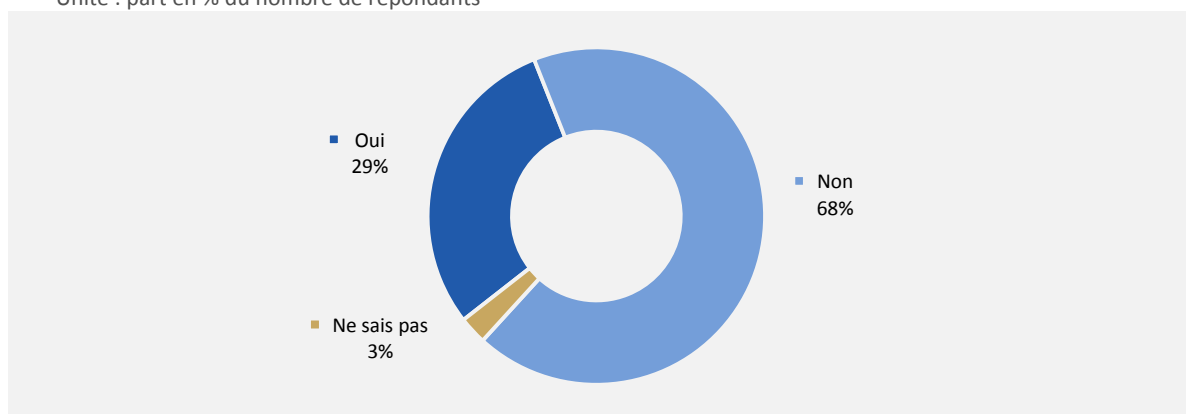
Données sur la base des répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire

➔ 29% des répondants ont mis en place d'autres solutions pour compléter le montant de leur retraite.

- Cette part monte à :
 - 32% chez les 35 ans et plus, versus 12% chez les 25-34 ans.
 - 41% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art.
 - 43% chez les répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art, versus 25% chez ceux qui n'en ont pas.
 - 40% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 27% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 41% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 24% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 42% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes, versus 28% pour les structures unipersonnelles.
- Les répondants n'ayant pas mis en place d'autres solutions pour compléter le montant de leur retraite sont :
 - 80% chez les spécialistes de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie.
 - 71% chez les répondants n'ayant pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 59% chez ceux qui y ont souscrit.

■ Avez-vous mis en place d'autres solutions pour compléter le montant de votre retraite ?

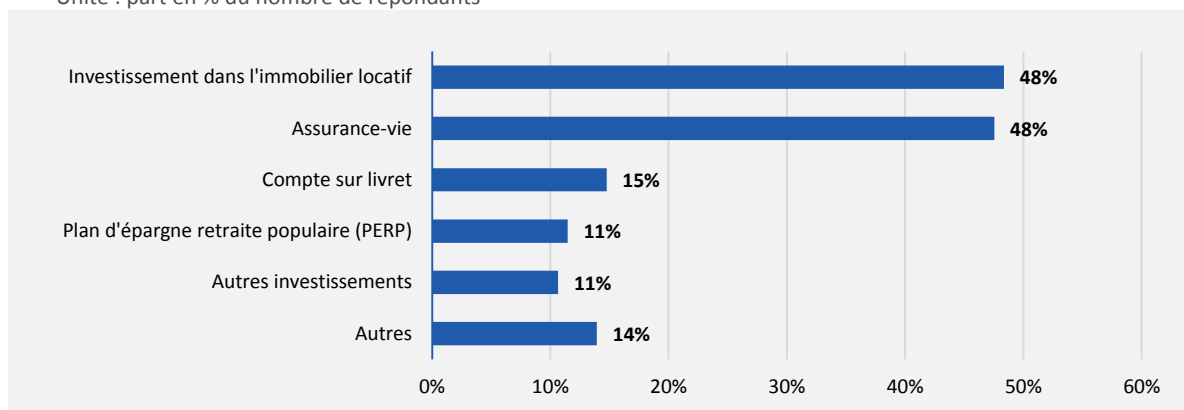
Unité : part en % du nombre de répondants



- ➔ Parmi les répondants ayant mis en place des solutions pour compléter le montant de leur retraite, 48% ont réalisé un investissement dans l'immobilier locatif et 48% ont ouvert une assurance-vie.
- 60% des répondants disposant de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art ont investi dans l'immobilier locatif, versus 41% pour ceux qui n'en ont pas.

■ Pour vous assurer un complément de retraite, quelle(s) solution(s) avez-vous privilégiée(s) ? (plusieurs réponses possibles)

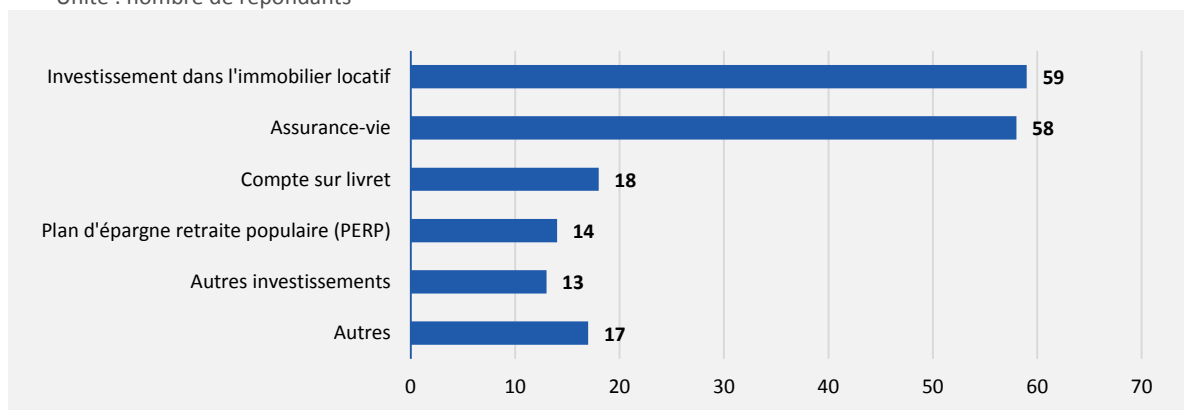
Unité : part en % du nombre de répondants



Données sur la base des répondants ayant mis en place des solutions pour compléter le montant de leur retraite

■ Pour vous assurer un complément de retraite, quelle(s) solution(s) avez-vous privilégiée(s) ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants

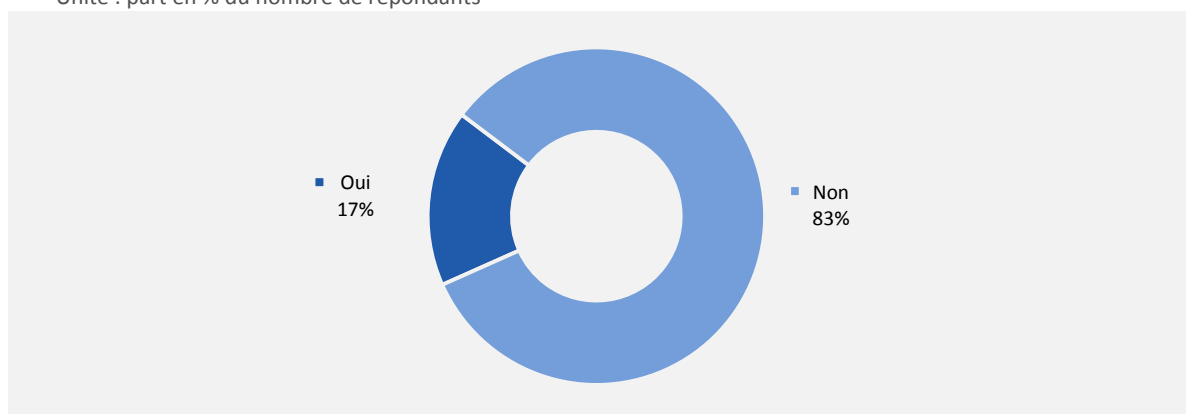


Données sur la base des répondants ayant mis en place des solutions pour compléter le montant de leur retraite

- 17% des répondants estiment que le montant des cotisations qu'ils paient pour leur protection sociale leur assure un bon niveau de prise en charge.
- Cette part tombe à :
 - 4% chez les 25-34 ans, versus 19% chez les autres catégories d'âge.
 - 12% chez les spécialistes de la céramique.
 - 13% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Elle monte à 25% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 15% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.

- **D'un point de vue général, estimez-vous que le montant des cotisations que vous payez pour votre protection sociale (maladie, accident du travail, maternité, retraite) vous assure un bon niveau de prise en charge ?**

Unité : part en % du nombre de répondants



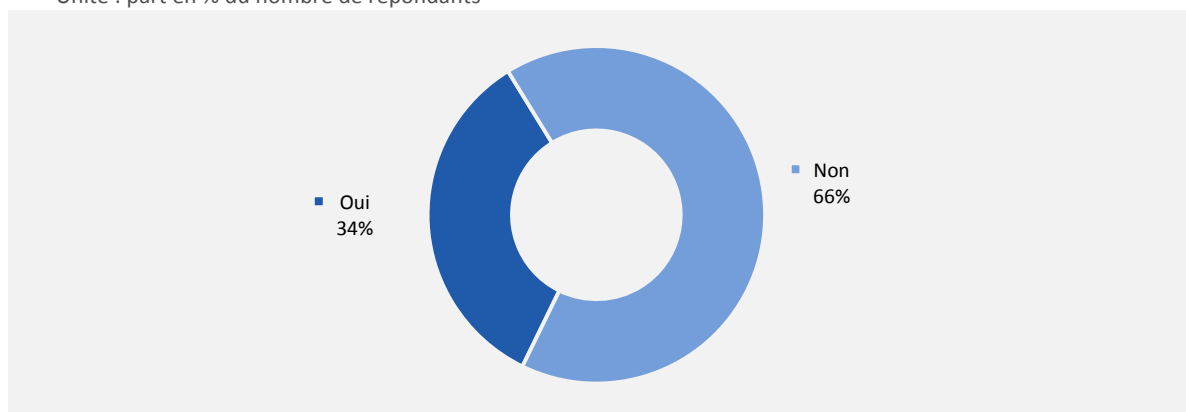
Focus « régime social »

- 34% des répondants bénéficiant de la sécurité sociale via le régime social de la Maison des Artistes estiment que le montant des cotisations qu'ils paient pour leur protection sociale leur assure un bon niveau de prise en charge, versus 11% des répondants rattachés au le Régime Social des Indépendants.

Régime social de la Maison des Artistes

- D'un point de vue général, estimez-vous que le montant des cotisations que vous payez pour votre protection sociale (maladie, accident du travail, maternité, retraite) vous assure un bon niveau de prise en charge ?

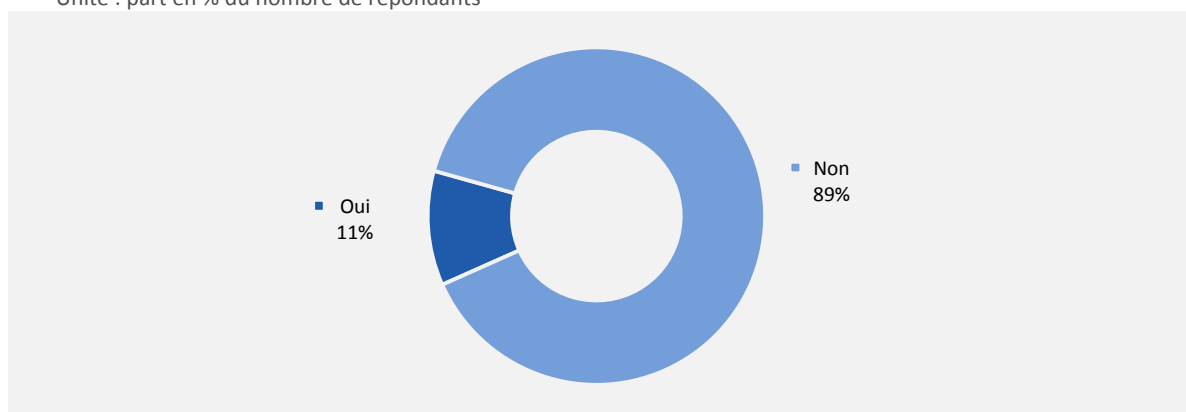
Unité : part en % du nombre de répondants



Régime Social des Indépendants

- D'un point de vue général, estimez-vous que le montant des cotisations que vous payez pour votre protection sociale (maladie, accident du travail, maternité, retraite) vous assure un bon niveau de prise en charge ?

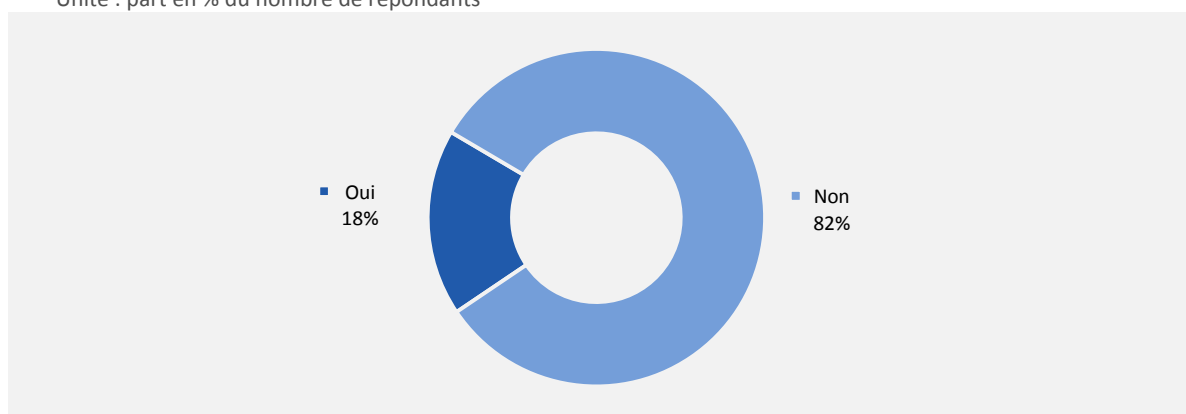
Unité : part en % du nombre de répondants



- ➔ 18% des répondants sont disposés à payer des cotisations plus élevées pour obtenir une meilleure prise en charge.

■ Êtes-vous disposé(e) à payer des cotisations plus élevées pour obtenir une meilleure prise en charge ?

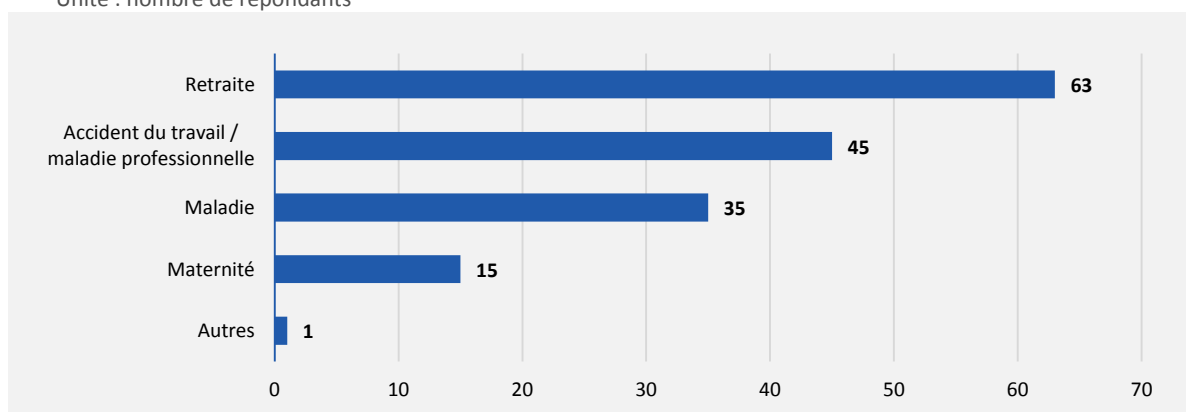
Unité : part en % du nombre de répondants



- ➔ 85% des répondants disposés à payer des cotisations plus élevées souhaitent améliorer la prise en charge de leur retraite.
- ➔ 61% des répondants disposés à payer des cotisations plus élevées souhaitent améliorer la prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles.

■ Pour améliorer la prise en charge de quel(s) type(s) de risques êtes-vous disposé(e) à payer des cotisations plus élevées ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants

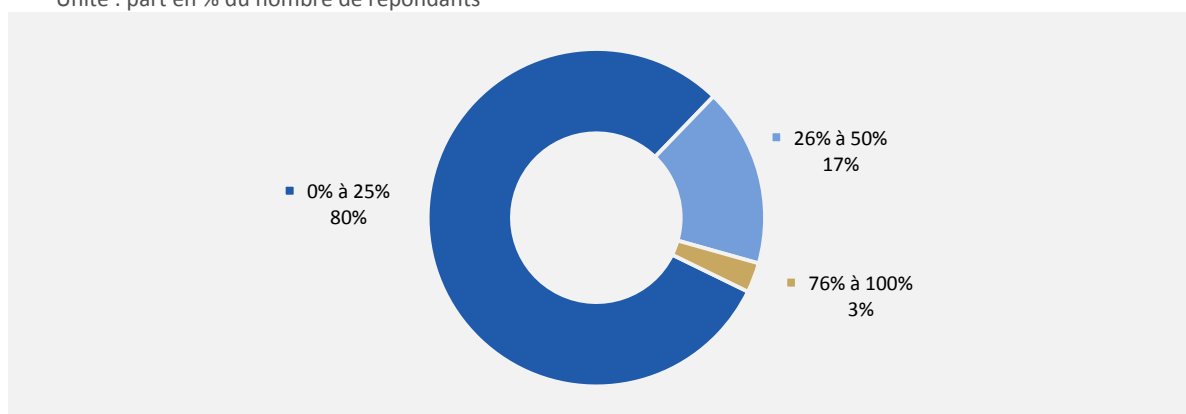


Données sur la base des répondants étant disposés à payer des cotisations plus élevées

- ➔ 80% des répondants disposés à payer des cotisations plus élevées sont prêts à les augmenter de 0% à 25% pour obtenir une meilleure prise en charge de la maladie.

■ Dans quelle proportion seriez-vous disposé(e) à augmenter le montant des cotisations pour obtenir une meilleure prise en charge de la maladie ?

Unité : part en % du nombre de répondants

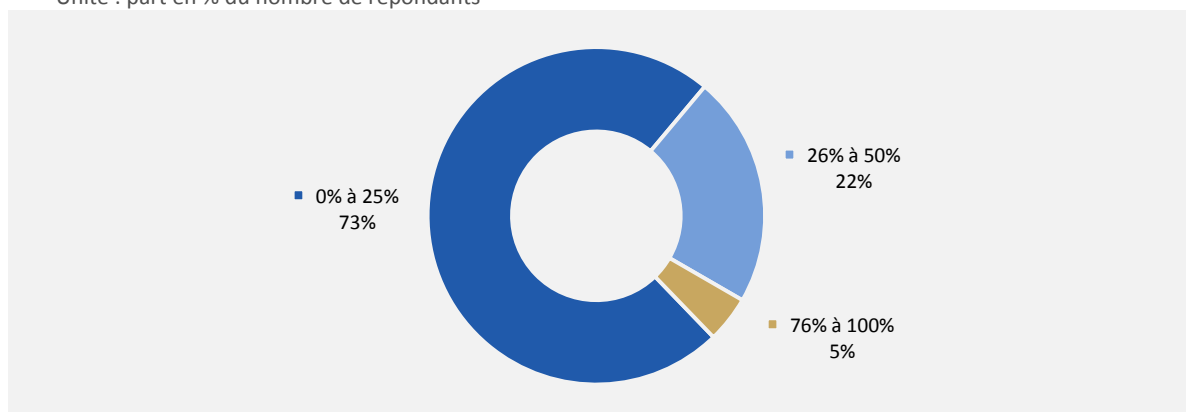


Données sur la base des répondants étant disposés à payer des cotisations plus élevées

- ➔ 73% des répondants disposés à payer des cotisations plus élevées sont prêts à les augmenter de 0% à 25% pour obtenir une meilleure prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Cette part monte à 81% chez les répondants ayant souscrit à une complémentaire santé, versus 55% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.

■ Pour quelle proportion seriez-vous disposé(e) à augmenter le montant des cotisations pour obtenir une meilleure prise en charge des accidents du travail / des maladies professionnelles ?

Unité : part en % du nombre de répondants

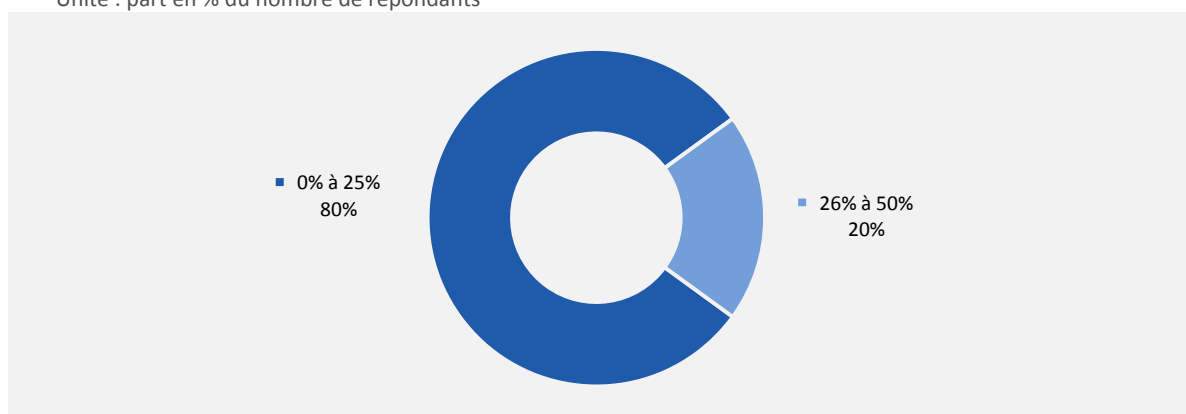


Données sur la base des répondants étant disposés à payer des cotisations plus élevées

- ➔ 80% des répondants disposés à payer des cotisations plus élevées sont prêts à les augmenter de 0% à 25% pour obtenir une meilleure prise en charge de la maternité.

■ **Pour quelle proportion seriez-vous disposé(e) à augmenter le montant des cotisations pour obtenir une meilleure prise en charge de la maternité ?**

Unité : part en % du nombre de répondants

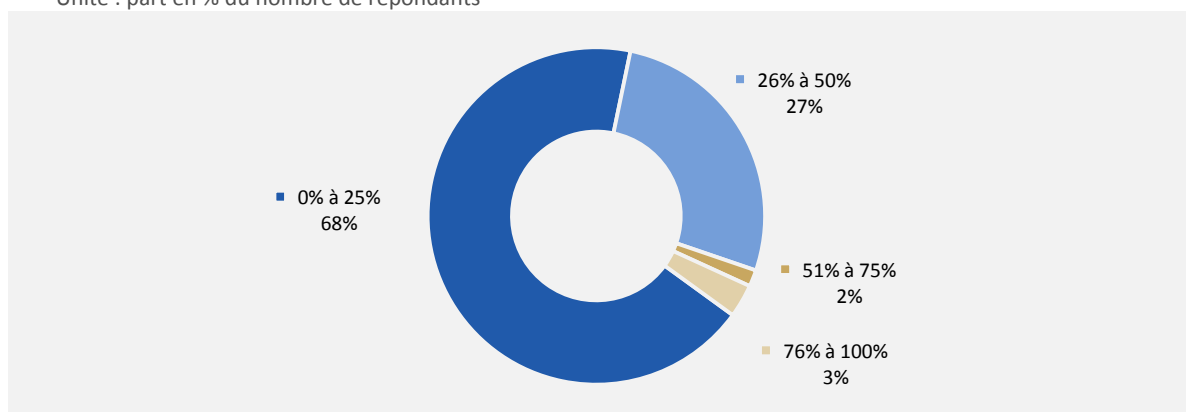


Données sur la base des répondants étant disposés à payer des cotisations plus élevées

- ➔ 68% des répondants disposés à payer des cotisations plus élevées sont prêts à les augmenter de 0% à 25% pour obtenir une meilleure prise en charge de la retraite.
- Cette part monte à 76% chez les répondants ayant souscrit à une complémentaire santé, versus 42% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.

■ **Pour quelle proportion seriez-vous disposé(e) à augmenter le montant des cotisations pour obtenir une meilleure prise en charge de la retraite ?**

Unité : part en % du nombre de répondants



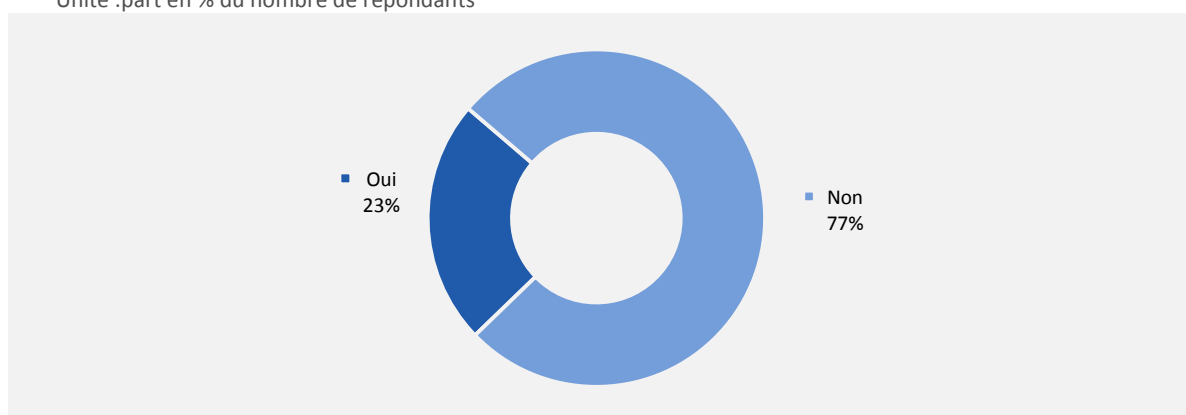
Données sur la base des répondants étant disposés à payer des cotisations plus élevées

➔ 23% des répondants ont souscrit à l'un des dispositifs Madelin.

- Cette part monte à :
 - 30% chez les hommes, versus 20% chez les femmes.
 - 38% chez les répondants ayant plus de 15 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 11% chez les répondants ayant moins de 11 ans d'ancienneté.
 - 62% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €, versus 8% chez ceux dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €.
 - 53% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 17% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 53% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 15% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 27% chez les répondants ayant souscrit à une complémentaire santé, versus 6% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 50% pour les ateliers d'art d'au moins 2 personnes, versus 20% pour les structures unipersonnelles.
 - 63% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.
 - 28% chez les répondants rattachés au Régime Social des Indépendants, versus 14% chez ceux rattachés au régime social de la Maison des Artistes.

■ Avez-vous souscrit à l'un des dispositifs Madelin ?

Unité : part en % du nombre de répondants



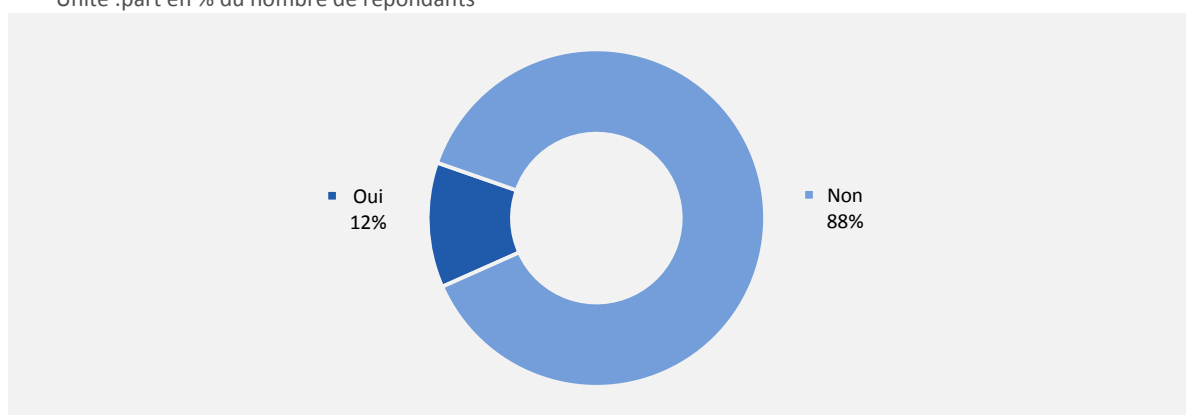
Focus « âge des répondants »

- 12% des 25-34 ans ont souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 25% des 35 ans et plus.

25-34 ans

■ Avez-vous souscrit à l'un des dispositifs Madelin ?

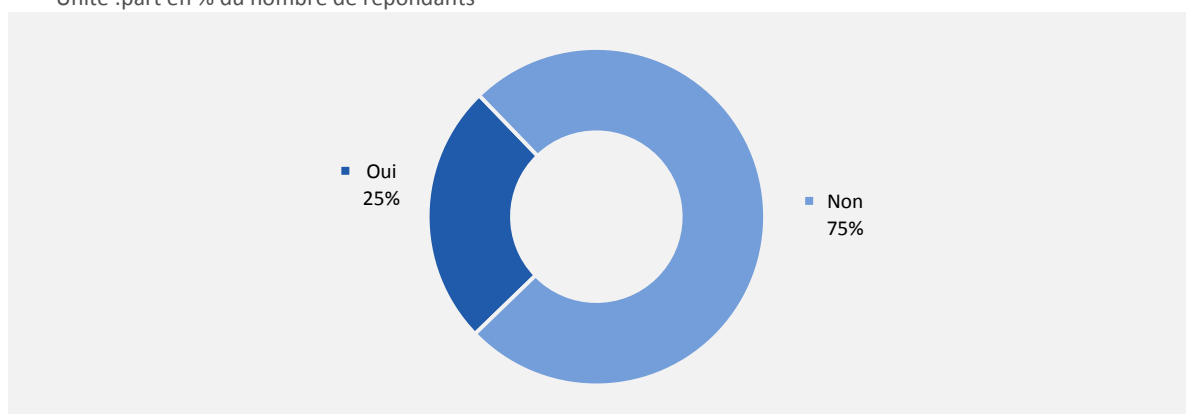
Unité : part en % du nombre de répondants



35 ans et plus

■ Avez-vous souscrit à l'un des dispositifs Madelin ?

Unité : part en % du nombre de répondants

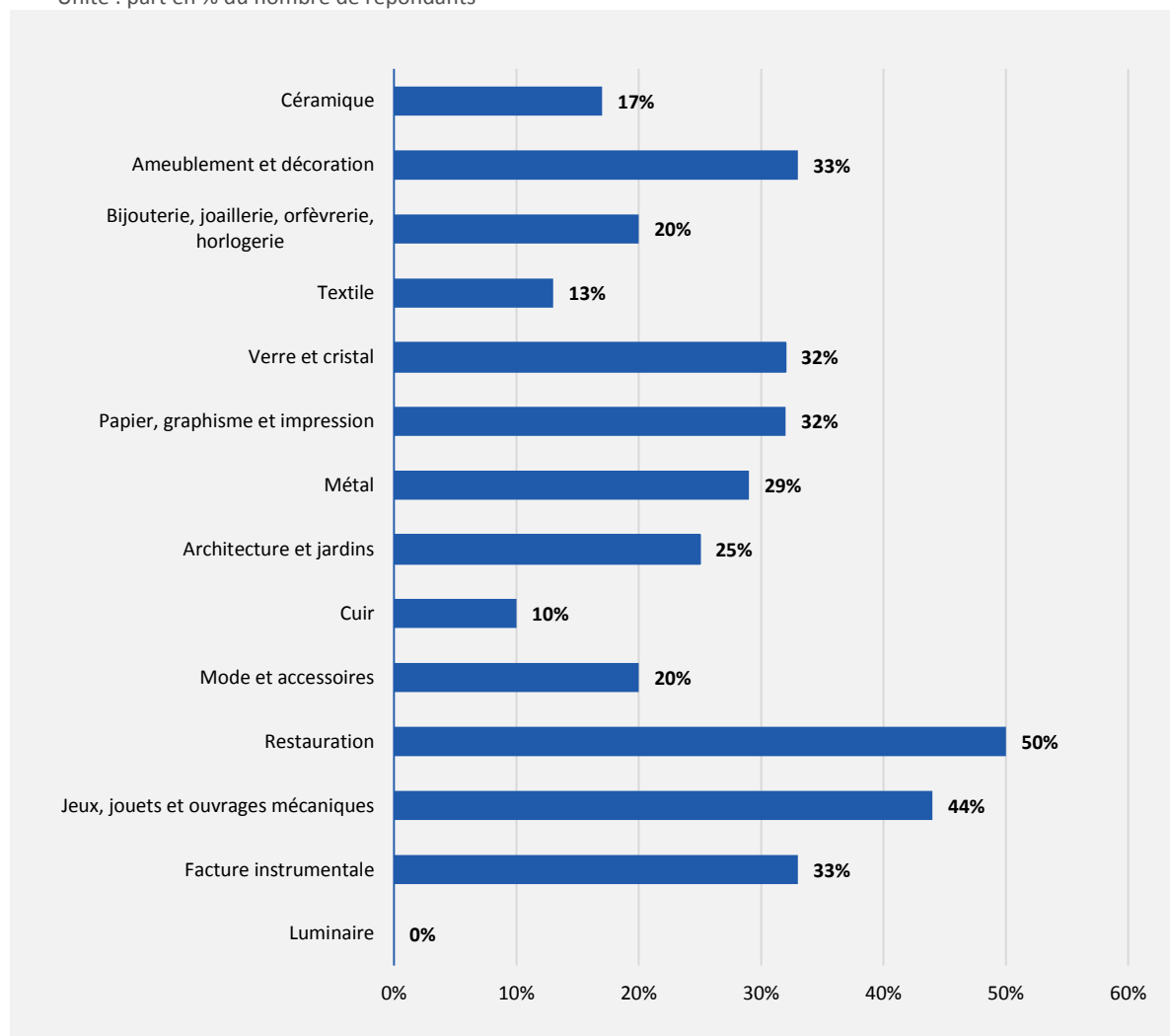


Focus « domaine d'activité »

- Moins de 20% des répondants ont souscrit à l'un des dispositifs Madelin dans quatre domaines d'activité : céramique, textile, cuir et luminaire.

Répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin

Unité : part en % du nombre de répondants



NB : 6 réponses non renseignées

➔ Parmi les répondants n'ayant pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin, 22% en connaissent le cadre fiscal.

- Cette part monte à :
 - 25% chez les 50 ans et plus, versus 16% chez les 25-49 ans.
 - 33% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté dans les métiers d'art.
 - 35% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 22% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.

■ Connaissez-vous le cadre fiscal de la loi Madelin ?

Unité : part en % du nombre de répondants

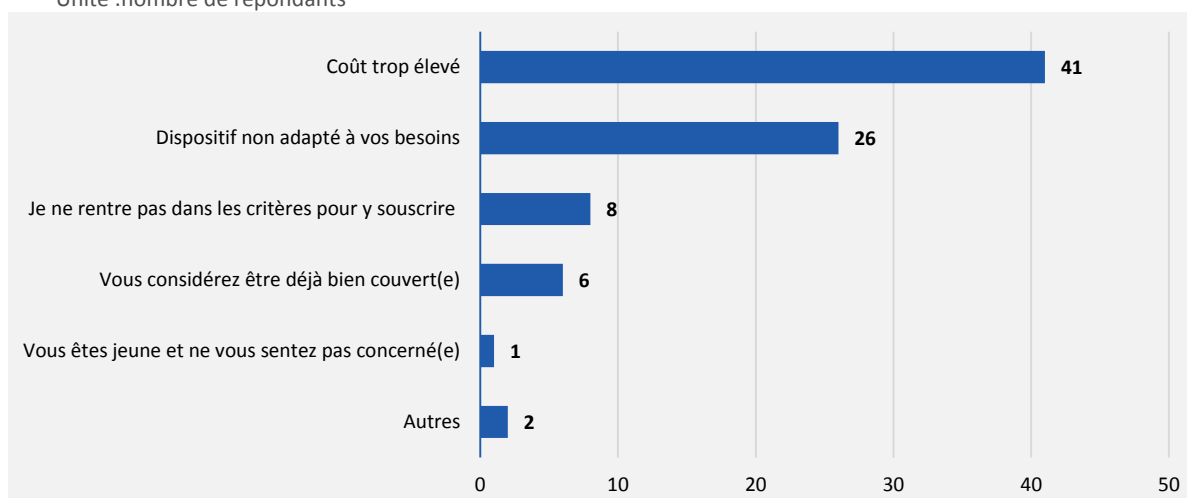


Données sur la base des répondants n'ayant pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin

- ➔ 59% des répondants n'ont pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin en raison d'un coût trop élevé.
- ➔ 37% des répondants n'ont pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin car ils les considèrent inadaptés à leurs besoins.

■ Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin ?

Unité : nombre de répondants



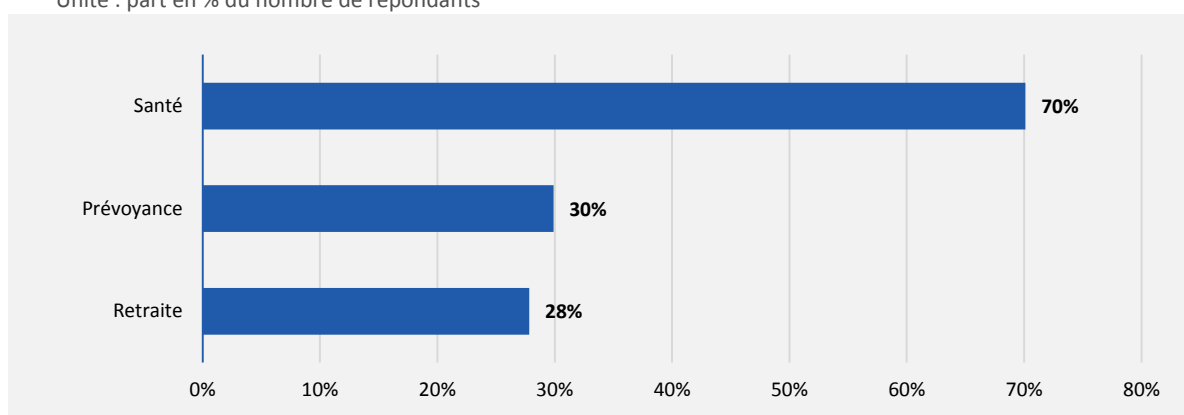
Données sur la base des répondants connaissant le cadre fiscal de la loi Madelin

➔ 70% des répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin ont opté pour un contrat de santé.

- Cette part monte à :
 - 76% chez les adhérents à un syndicat ou une association professionnelle, versus 54% chez les non adhérents.
 - 75% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 36% des 50-64 ans ont opté pour un contrat de retraite, versus 16% des 35-49 ans.
- Parmi les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT supérieur à 50 000 €, 36% ont opté pour un contrat de retraite (versus 28% pour l'ensemble des répondants) et 43% pour un contrat de prévoyance (versus 30% pour l'ensemble des répondants).

■ À quel(s) type(s) de dispositifs Madelin avez-vous souscrit ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : part en % du nombre de répondants

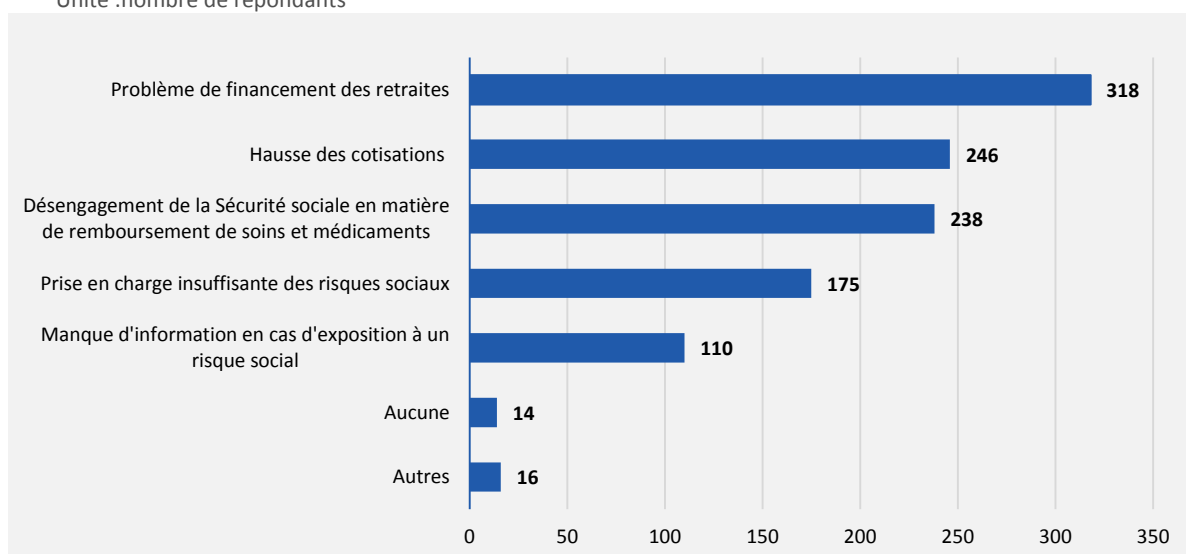


Données sur la base des répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin

- 77% des répondants se déclarent inquiets quant au problème de financement des retraites, 60% quant à une hausse des cotisations liées à leur protection sociale et 58% quant au désengagement de la Sécurité sociale en matière de remboursement de soins et de médicaments.
- Les répondants inquiets quant à une prise en charge insuffisante des risques sociaux sont :
 - 45% chez les répondants ne disposant pas de revenus complémentaires en dehors des métiers d'art, versus 35% chez ceux qui en ont.
 - 56% chez les répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé, versus 40% chez ceux qui y ont souscrit.
- Les répondants inquiets face au manque d'information en cas d'exposition à un risque social sont :
 - 24% chez les adhérents à un syndicat ou une association professionnelle, versus 36% chez les non adhérents.
 - 16% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires HT 2015 supérieur à 50 000 €, versus 27% pour l'ensemble des répondants.
 - 31% chez les répondants n'ayant pas souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 12% chez ceux qui y ont souscrit.
 - 38% chez les répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé, versus 24% chez ceux qui y ont souscrit.

■ **Pour les années à venir, quelles sont vos inquiétudes en matière de protection sociale ?**
(plusieurs réponses possibles)

Unité : nombre de répondants



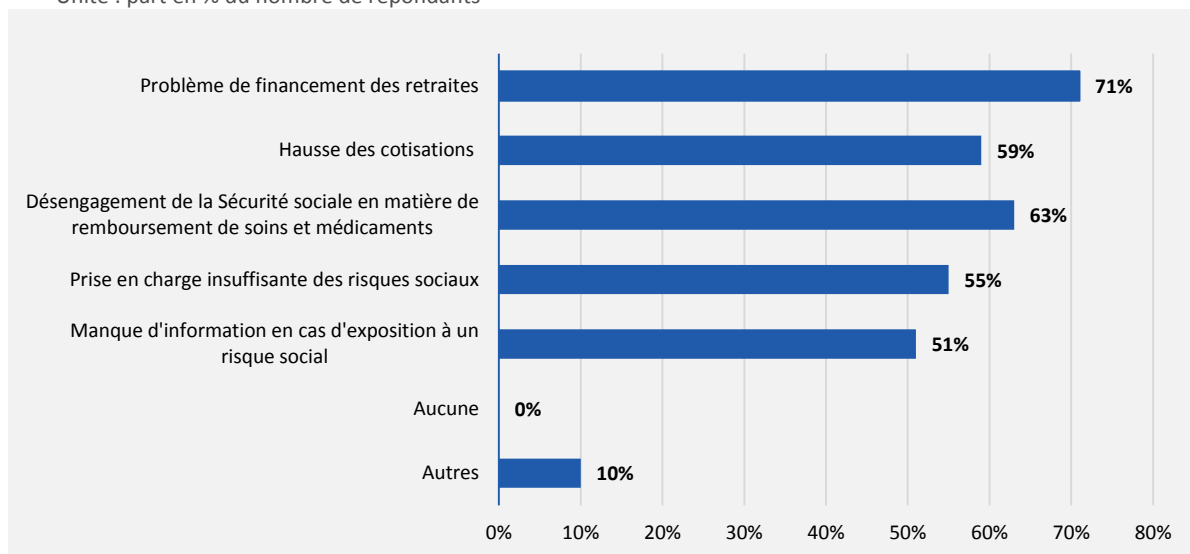
Focus « âge des répondants »

- 55% des 25-34 ans se déclarent inquiets quant à la prise en charge insuffisante des risques sociaux, versus 41% des 35 ans et plus.
- 51% des 25-34 ans expriment leur inquiétude concernant le manque d'information en cas d'exposition à un risque social, versus 23% des 35 ans et plus.

25-34 ans

■ Pour les années à venir, quelles sont vos inquiétudes en matière de protection sociale ? (plusieurs réponses possibles)

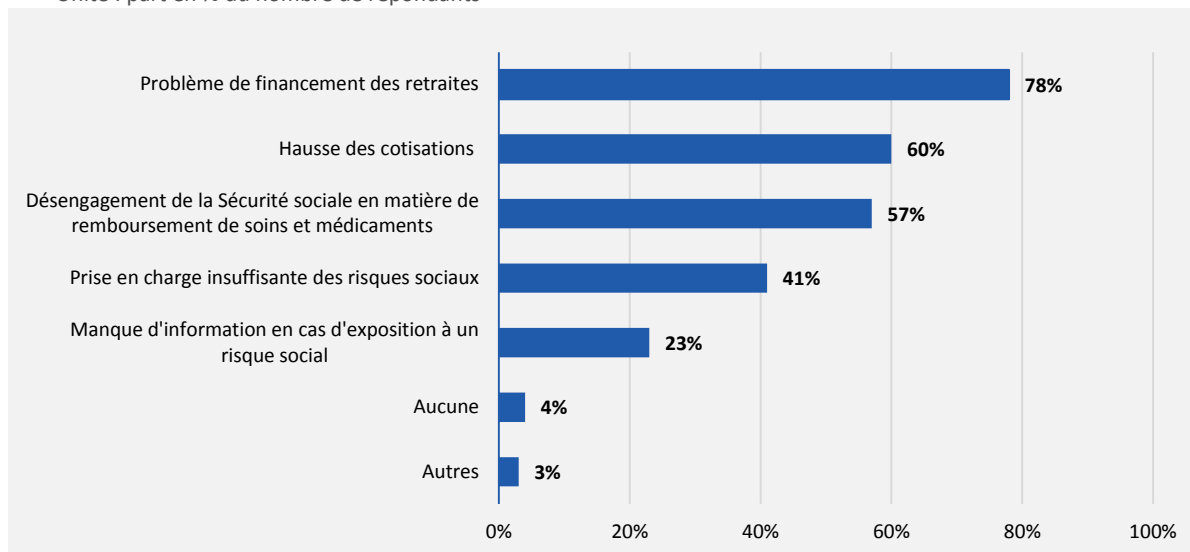
Unité : part en % du nombre de répondants



35 ans et plus

■ Pour les années à venir, quelles sont vos inquiétudes en matière de protection sociale ? (plusieurs réponses possibles)

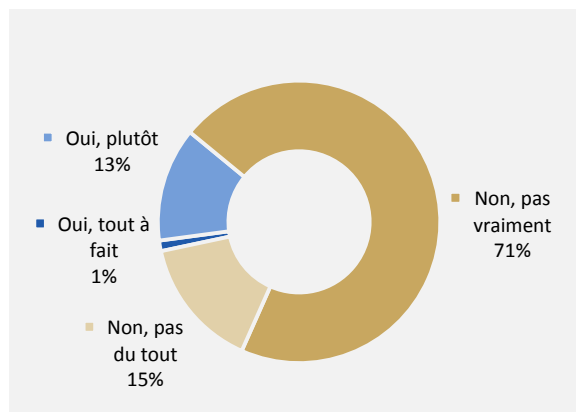
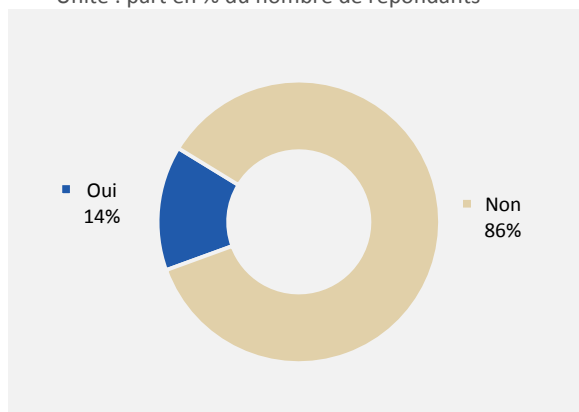
Unité : part en % du nombre de répondants



- 15% des répondants déclarent ne pas du tout disposer d'informations suffisantes en matière de protection sociale.
- Cette part monte à :
 - 19% chez les femmes, versus 8% chez les hommes.
 - 25% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 9% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.
- Les personnes considérant disposer d'informations suffisantes en matière de protection sociale sont :
 - 16% chez les 35 ans et plus, versus 2% chez les 25-34 ans.
 - 24% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 50 000 €, versus 6% chez ceux dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 000 €.
 - 20% chez les répondants ayant souscrit à l'un des dispositifs Madelin, versus 13% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 8% chez les répondants disposés à payer des cotisations plus élevées pour obtenir une meilleure prise en charge.
 - 22% chez les répondants ayant souscrit à un régime de retraite supplémentaire, versus 14% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 22% chez les répondants ayant souscrit à un régime de prévoyance, versus 13% chez ceux qui n'y ont pas souscrit.
 - 28% chez les répondants ayant immatriculé leur activité à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

■ **Pour conclure, avez-vous le sentiment de disposer d'informations suffisantes en matière de protection sociale ?**

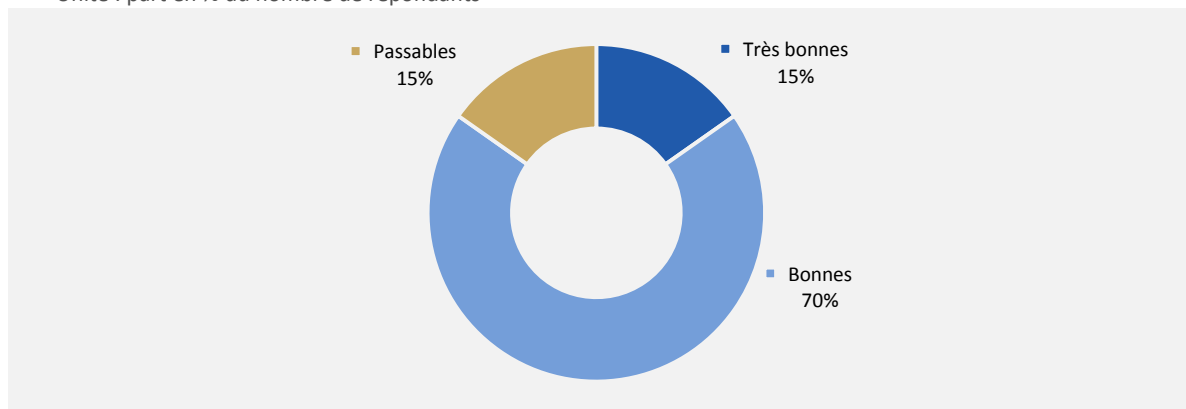
Unité : part en % du nombre de répondants



- ➔ Parmi les répondants qui ont le sentiment de disposer d'informations suffisantes en matière de protection sociale, 85% considèrent que leurs connaissances autour de la maladie sont bonnes ou très bonnes.

■ Comment évaluez-vous vos connaissances en matière de maladie ?

Unité : part en % du nombre de répondants

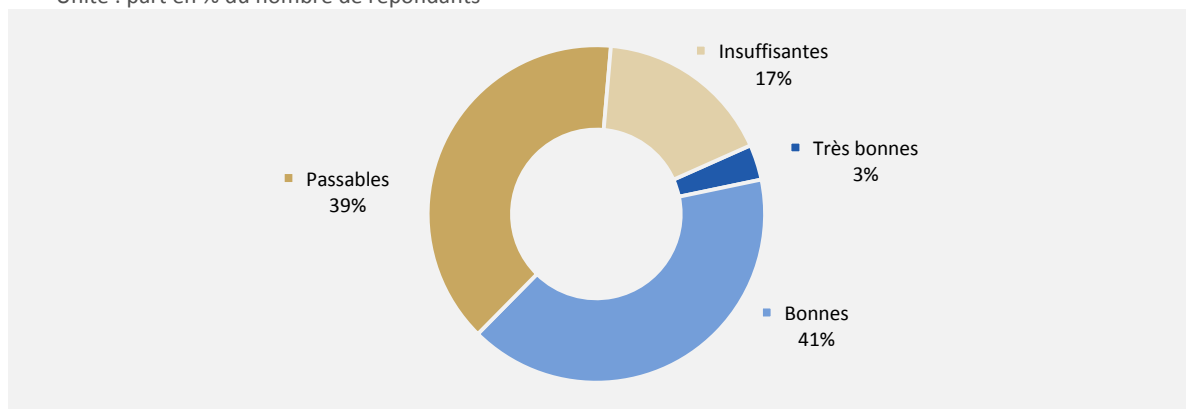


Données sur la base des répondants ayant le sentiment de disposer d'informations suffisantes

- ➔ Parmi les répondants qui ont le sentiment de disposer d'informations suffisantes en matière de protection sociale, 44% considèrent que leurs connaissances autour des accidents du travail et des maladies professionnelles sont bonnes ou très bonnes.

■ Comment évaluez-vous vos connaissances en matière d'accident du travail / de maladie professionnelle ?

Unité : part en % du nombre de répondants

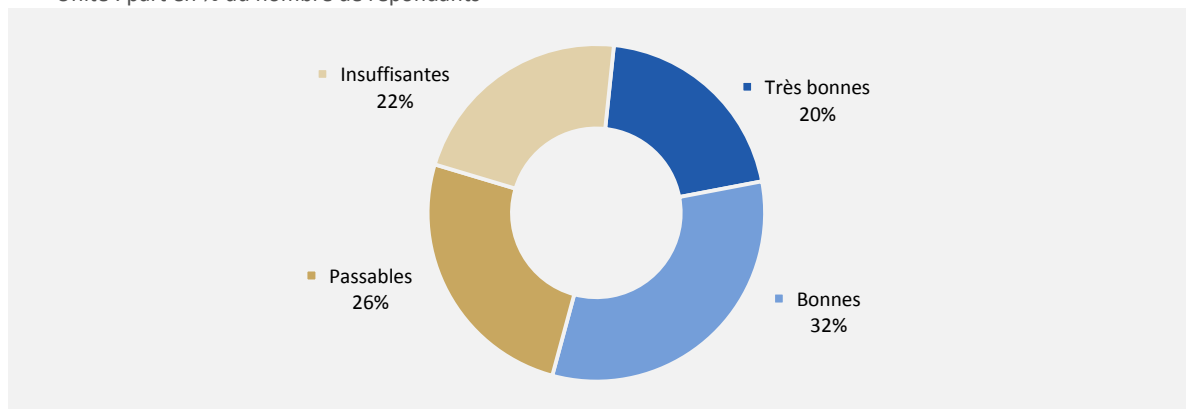


Données sur la base des répondants ayant le sentiment de disposer d'informations suffisantes

- ➔ Parmi les répondants qui ont le sentiment de disposer d'informations suffisantes en matière de protection sociale, 52% considèrent que leurs connaissances autour de la maternité sont bonnes ou très bonnes.

■ Comment évaluez-vous vos connaissances en matière de maternité ?

Unité : part en % du nombre de répondants

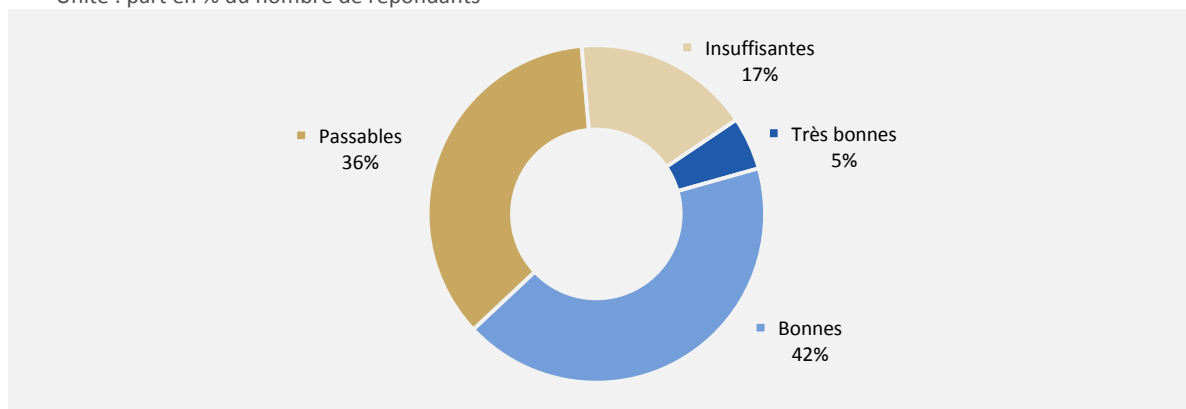


Données sur la base des répondants ayant le sentiment de disposer d'informations suffisantes

- ➔ Parmi les répondants qui ont le sentiment de disposer d'informations suffisantes en matière de protection sociale, 47% considèrent que leurs connaissances autour de la retraite sont bonnes ou très bonnes.

■ Comment évaluez-vous vos connaissances en matière de retraite ?

Unité : part en % du nombre de répondants

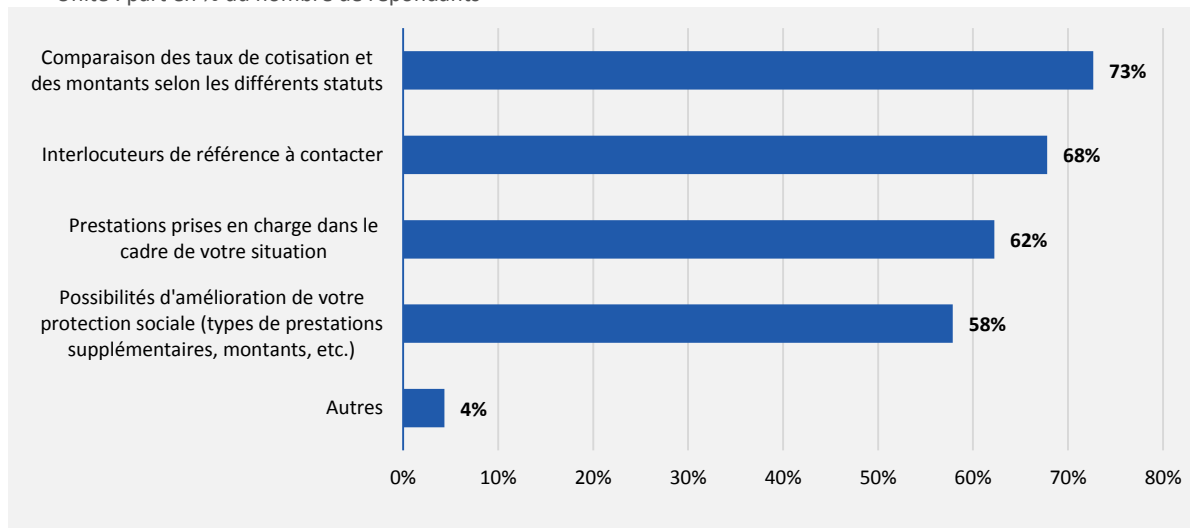


Données sur la base des répondants ayant le sentiment de disposer d'informations suffisantes

- 73% des répondants souhaitent recevoir des informations sur les taux de cotisation et les montants selon les différents statuts, 68% sur un interlocuteur de référence à contacter et 62% sur les prestations prises en charge dans le cadre de leur situation.
- 72% des femmes souhaitent avoir un interlocuteur de référence à contacter, versus 61% des hommes.
- 67% des femmes souhaitent recevoir des informations sur les prestations prises en charge dans le cadre de leur situation, versus 53% des hommes.
- Les répondants souhaitant connaître les possibilités d'amélioration de leur protection sociale sont :
 - 73% chez les répondants ayant moins de 5 ans d'ancienneté dans les métiers d'art, versus 46% chez les répondants ayant plus de 20 ans d'ancienneté.
 - 68% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 €, versus 45% chez ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 78% chez les répondants disposés à payer des cotisations plus élevées pour obtenir une meilleure prise en charge, versus 53% chez ceux qui ne le sont pas.

**■ Quel(s) type(s) d'informations souhaiteriez-vous recevoir sur votre protection sociale ?
(plusieurs réponses possibles)**

Unité : part en % du nombre de répondants



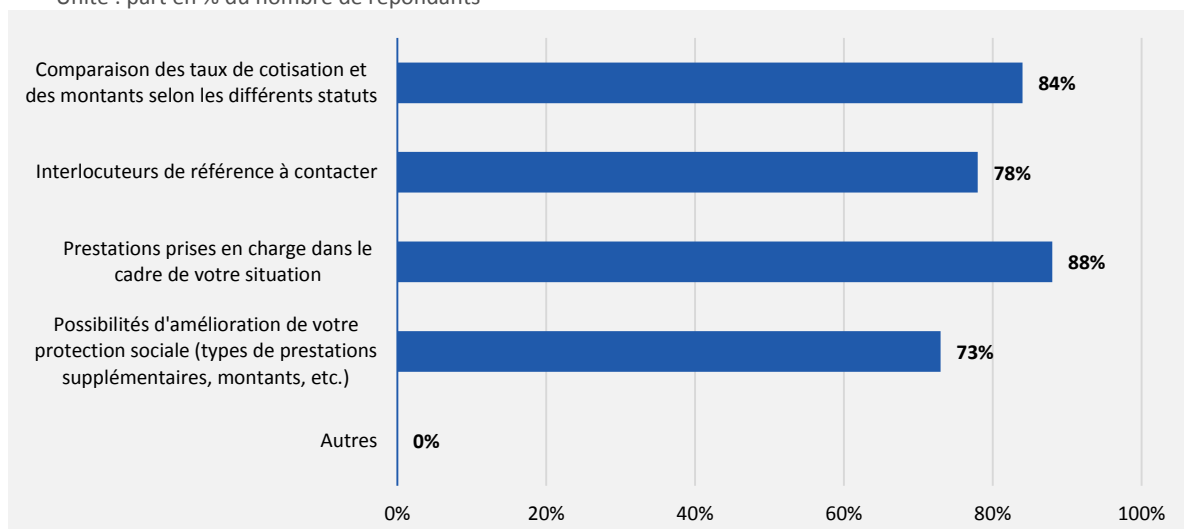
Focus « âge des répondants »

- 88% des 25-34 ans souhaitent avoir des informations sur les prestations prises en charge dans le cadre de leur situation, versus 59% des 35 ans et plus.
- 73% des 25-34 ans souhaitent connaître les possibilités d'amélioration de leur protection sociale, versus 56% des 35 ans et plus.

25-34 ans

■ Quel(s) type(s) d'informations souhaiteriez-vous recevoir sur votre protection sociale ? (plusieurs réponses possibles)

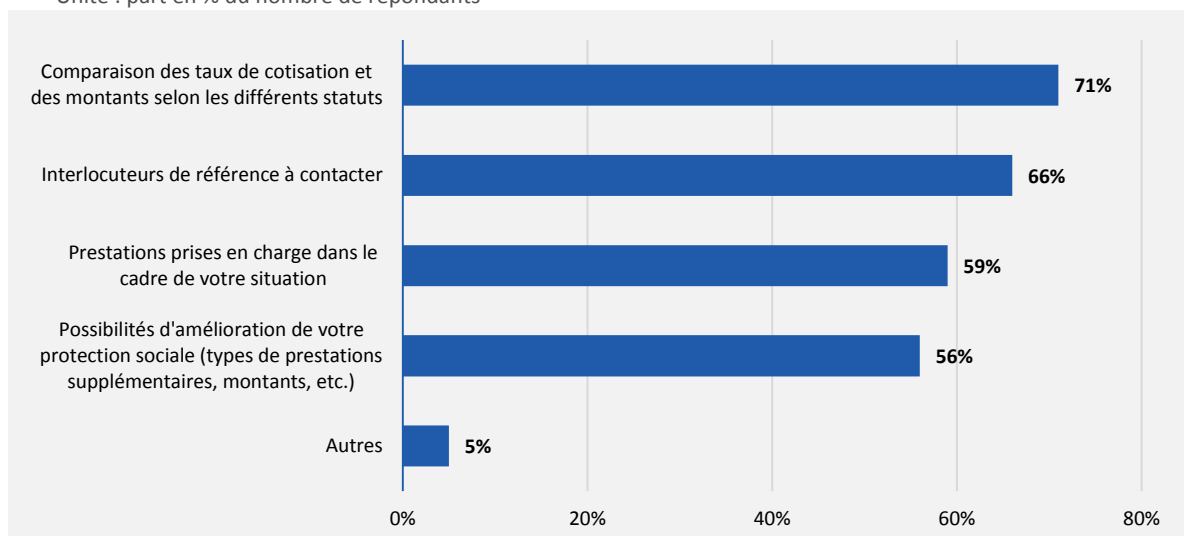
Unité : part en % du nombre de répondants



35 ans et plus

■ Quel(s) type(s) d'informations souhaiteriez-vous recevoir sur votre protection sociale ? (plusieurs réponses possibles)

Unité : part en % du nombre de répondants



➤ Plus de la moitié des répondants souhaitent être informés par le biais de fascicules pédagogiques et de données on-line.

- Les personnes souhaitant être informées sur leur protection sociale via des données on-line sont :
 - 69% chez les 25-34 ans, versus 51% pour les autres catégories d'âge.
 - 56% chez les adhérents à un syndicat ou une association professionnelle, versus 46% chez les non adhérents.
 - 62% chez les répondants rattachés au régime social de la Maison des Artistes.
- Les personnes souhaitant être informées sur leur protection sociale lors de réunions d'information sont :
 - 43% chez les répondants réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 €, versus 22% pour ceux dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 000 €.
 - 50% chez les répondants disposés à payer des cotisations plus élevées pour obtenir une meilleure prise en charge, versus 30% chez ceux qui ne le sont pas.
 - 44% chez les répondants n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé, versus 31% chez ceux qui y ont souscrit.

■ **De quelle(s) manière(s) souhaiteriez-vous être informé(e) sur votre protection sociale ?**
(plusieurs réponses possibles)

Unité : part en % du nombre de répondants

